

PROJET DE PARC ÉOLIEN : LE PLOYRON (60)
Pièce 8.2 : Étude patrimoniale et paysagère

17 février 2025



CORIEAULYS
Environnement & Paysage

SOMMAIRE

I. MÉTHODOLOGIE	3	III. COMPOSITION DU PROJET	67
I. LE PAYSAGE	3	I. LES VARIANTES D'IMPLANTATION	67
II. LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	3	II. LE PROJET RETENU	78
III. UNE APPROCHE PAR AIRES D'ÉTUDE	3	IV. IMPACTS ET MESURES	80
IV. ÉTAT INITIAL	3	I. CHAMPS DE VISIBILITÉ	80
A. Les perceptions	3	A. La zone visuelle d'influence du projet éolien	80
B. Définition des enjeux et des sensibilités	3	B. Le projet du Ployron dans le contexte éolien (novembre 2024)	82
C. Les éléments protégés	4	II. ÉVALUATION DE LA SATURATION	84
V. ANALYSE DES VARIANTES	4	A. Méthode et seuils retenus	84
VI. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET	4	B. Conclusion	113
A. Les cartes d'influence visuelle (ZIV)	4	III. PERCEPTIONS DU PROJET	116
B. Les photomontages	4	A. Choix des photomontages	116
C. Notion de vision / perception	5	B. Impacts sur les bourgs et hameaux	119
D. Distance et hauteur apparente des éoliennes	5	C. Impacts sur les voies de circulation	123
E. Cotation des impacts (positifs ou négatifs)	5	D. Impacts sur les éléments patrimoniaux	127
F. Lexique	6	E. Impacts sur les sites mémoriels de la première guerre mondiale	132
VII. LIMITES DE L'ÉTUDE	7	F. Impacts liés aux aménagements	134
VIII. TRAVAIL DE TERRAIN ET DOCUMENTATION	7	IV. LES MESURES	134
A. Bibliographie	7	A. Mesures d'évitement	134
B. Principaux sites internet consultés	7	B. Mesures de réduction	134
II. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE	8	C. Mesures d'accompagnement	135
I. PREMIÈRE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	8	V. SYNTHÈSE	136
A. Situation	8	VI. CARNET DE PHOTOMONTAGES	140
B. Les enjeux paysagers recensés dans les documents de référence	9		
C. Le contexte éolien (Avril 2024)	10		
D. Champ de visibilité de la ZIP et définition des aires d'étude	12		
II. LE CONTEXTE PAYSAGER	14		
A. Structure du paysage	14		
B. Histoire et évolution du paysage	16		
C. Habitat et réseaux viaires	16		
D. Les unités paysagères	18		
E. Les perceptions	21		
III. LE CONTEXTE PATRIMONIAL	24		
A. La reconnaissance sociale et touristique du territoire	24		
B. Les monuments et sites protégés	26		
C. Les sites mémoriels de la Grande Guerre	34		
IV. L'AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	39		
A. Structure paysagère	39		
B. Les relations visuelles entre la zone d'implantation potentielle et les bourgs	39		
C. Les bourgs les plus proches	44		
D. Les perceptions depuis les principales voies de circulation	48		
E. Les éléments de patrimoine protégés	52		
F. Les éléments reconnus	59		
V. SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS	61		
A. Évolution probable sans projet	61		
B. Préconisations paysagères	65		

I. MÉTHODOLOGIE

I. LE PAYSAGE

La convention européenne du paysage dite « Convention de Florence » adoptée le 20 octobre 2000 définit le paysage comme « une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

II. LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude paysagère vise à mettre en évidence les caractéristiques essentielles du paysage pour en mesurer la sensibilité et les transformations lors de la construction d'un parc éolien. L'étude du paysage et du patrimoine a pour objectifs :

- ▲ de mettre en évidence les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires d'étude,
- ▲ de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien sur le site retenu,
- ▲ de déterminer la capacité du paysage à recevoir un parc éolien et de quelle manière,
- ▲ de composer un projet d'aménagement de paysage,
- ▲ d'évaluer les effets paysagers produits.

Le projet n'a pas pour objectif de préserver les paysages au sens de leur « mise sous cloche », mais de gérer et maîtriser au mieux les dynamiques à l'œuvre sur le territoire afin de leur donner du sens. Le projet de paysage prend en compte les logiques d'organisation de l'espace qui préexistent sur le territoire, qui assurent sa lisibilité, sa compréhension, son identité, son histoire, sa géographie, ses systèmes de production, sa culture et sa sociologie.

III. UNE APPROCHE PAR AIRES D'ÉTUDE

Chacune des aires d'étude génère des problématiques paysagères et patrimoniales spécifiques, directement liées à la distance qui les sépare de la zone d'étude du parc éolien. L'étude adapte donc le propos et le degré de précision à mesure que l'on se rapproche du territoire d'implantation possible du projet.

- ▲ A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire (socle, voies à grande fréquentation, lieux touristiques et patrimoine très reconnus).
- ▲ A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, l'étude privilégie les bassins de vie et la structure plus fine du paysage : effets de la végétation, perception depuis les bourgs principaux, les hameaux les plus proches depuis des voies principales, depuis des itinéraires de randonnée, etc.

IV. ÉTAT INITIAL

Une description générale du site retenu et de son contexte permet dans un premier temps de définir et de justifier les aires d'études qui vont être abordées. Les grandes généralités (relief, évolution, reconnaissance, contexte éolien...) sont abordées avec :

- ▲ Une description de l'ambiance générale des différentes unités paysagères,
- ▲ Les relations visuelles entre les unités et la zone d'implantation potentielle,
- ▲ Une analyse des éléments de patrimoine avec une définition de leur sensibilité.

Une synthèse des sensibilités permet de définir, sur l'aire d'étude intermédiaire, des préconisations d'implantation et de choisir des points de vue pertinents pour l'analyse des impacts du projet.

A. LES PERCEPTIONS

La carte des perceptions s'appuie sur la structure des reliefs et sur l'exploitation d'une carte de visibilité théorique extrapolée sur la base des différences altimétriques (sans prise en compte des bâtis ni du petit maillage végétal). Les éléments sont complétés et amendés par un travail de terrain. Cela permet de mettre en avant les caractéristiques de l'aire d'étude éloignée et les secteurs de perceptions potentiels sur la ZIP.

La perception n'est pas qu'un phénomène visuel. Notre système de perception est fortement influencé par notre culture, nos expériences, notre sensibilité, nos idées reçues ... L'œil est sélectif, toute observation donne lieu à une évaluation positive ou négative. Cette carte est donc à croiser avec les aspects de valeur et de reconnaissance du territoire.

B. DÉFINITION DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS

L'enjeu représente, pour une portion du territoire, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Les niveaux d'enjeux sont définis sur un ensemble de critères propres au paysage et au patrimoine.

- ▲ Pour les paysages : caractère emblématique, diversité, rareté, usage (habitat, déplacement), lisibilité de la structure, échelles et motifs,
- ▲ Pour les itinéraires et sites touristiques : reconnaissance, fréquentation, caractère emblématique,
- ▲ Pour le patrimoine protégé : nature des protections, fréquentation, reconnaissance, caractère emblématique, richesse, originalité, importance visuelle.

L'état initial s'appuie sur une analyse du territoire conduisant à la hiérarchisation des enjeux recensés, en les confrontant aux différents effets potentiels d'un projet de type éolien, pour en déduire la sensibilité du site vis-à-vis d'un tel projet.

La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Elle résulte du croisement entre la valeur de l'enjeu et celle de l'effet potentiel du type de projet envisagé, conformément au tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Enjeux et sensibilités (source Corieaulys)

Enjeu \ Effet potentiel	Atout (+)	Nul (0)	Très faible (0,5)	Faible (1)	Faible à modéré (1,5)	Modéré (2)	Modéré à fort (2,5)	Fort (3)	Majeur (4)
Positif (1)	4	0	0,5	1	1,5	2	2,5	3	4
Nul (0)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Très faible (-0,5)	-0,5	0	-0,25	-0,5	-0,75	-1	-1,25	-1,5	-2
Faible (-1)	-1	0	-0,5	-1	-1,5	-2	-2,5	-3	-4
Faible à modéré (-1,5)	-1,5	0	-0,75	-1,5	-2,25	-3	-3,75	-4,5	-6
Modéré (-2)	-2	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-8
Modéré à fort (-2,5)	-2,5	0	-1,25	-2,5	-3,75	-5	-6,25	-7,5	-10
Fort (-3)	-3	0	-1,5	-3	-4,5	-6	-7,5	-9	-12

Sensibilité = « l'évolution en cas de mise en œuvre du projet » (R.122-5 du CE).

C. LES ÉLÉMENTS PROTÉGÉS

Pour évaluer la sensibilité patrimoniale des éléments protégés vis-à-vis d'un projet éolien sur la zone d'implantation potentielle, la relation possible entre celle-ci et les édifices protégés est analysée.

Des tableaux détaillent la relation entre chacun d'entre eux et le site, selon les critères suivants :

- ▲ Type d'élément : élevé (type clocher, château...), bas (type croix, dolmen...), ou encore souterrain (grotte, etc.).
- ▲ Distance à l'aire d'étude intermédiaire : éloignement entre le monument ou le site (son bord) et le point le plus proche de l'aire d'étude intermédiaire, arrondi à la centaine de mètres inférieure.
- ▲ Niveau de reconnaissance : classement des éléments protégés en fonction de l'importance propre de chacun (+ = niveau local, ++ = départemental, +++ = régional). Il est basé sur la fréquence d'apparition dans les documents de communication (cartes et guides touristiques, sites internet).
- ▲ Situation : il s'agit d'une description sommaire du contexte de l'élément protégé.
- ▲ Les perceptions : deux types de perception sont à distinguer lorsque l'on parle de patrimoine et d'éolien. La ZIP est abordée au stade de l'état initial comme un volume de 200m de hauteur (à titre indicatif et maximaliste), afin d'envisager qu'en tout point de celle-ci une éolienne est susceptible d'être implantée.

- **Perception depuis l'élément protégé** : il s'agit des vues potentielles depuis le monument ou le site, en direction de la zone d'implantation potentielle. Cette sensibilité se définit en fonction de l'ouverture visuelle autour du monument et se réduit avec la distance.

- **Covisibilité avec l'élément protégé** : Il s'agit des vues potentielles qui permettent de voir à la fois l'élément protégé et la zone d'implantation potentielle depuis un troisième point. Cette sensibilité se définit par la recherche des points de vue privilégiés sur l'élément protégé (champs de visibilité) et la confrontation avec la situation de la ZIP. Là encore, la sensibilité se réduit avec la distance, mais également avec l'angle de perception (covisibilité directe ou indirecte).

Au stade de l'état initial, il s'agit d'alerter sur les sensibilités potentielles du patrimoine vis-à-vis de la ZIP afin de guider la composition du projet et de choisir les points de vue les plus pertinents pour les simulations visuelles.

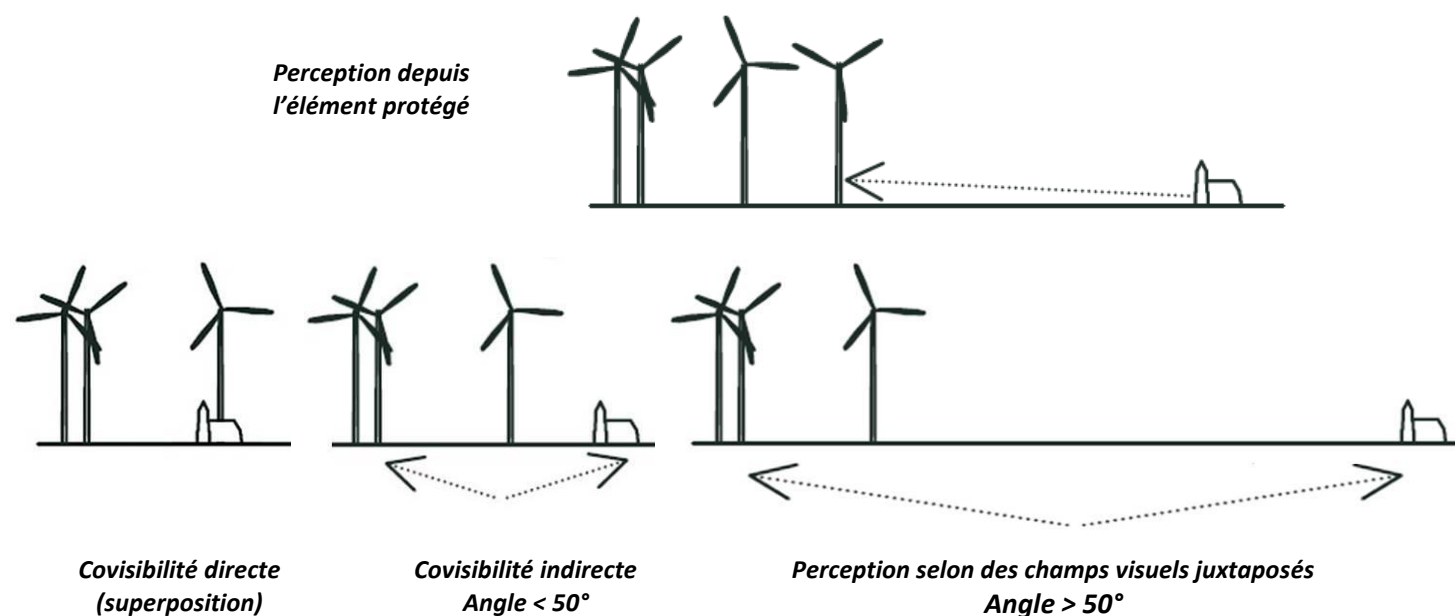


Schéma de principe de la sensibilité liée à la covisibilité avec l'élément protégé
Au-delà de 50°, il n'y a plus de covisibilité (on parlera d'une perception selon des champs visuels juxtaposés).
(Source : guide de l'étude d'impact des projets éolien, 2016)

V. ANALYSE DES VARIANTES

Différents éléments (environnement, paysage, foncier, etc.) ont été croisés afin d'envisager différentes variantes d'implantation. Il peut s'agir de variantes de site d'étude, d'implantation ou encore de variantes de hauteur.

Que veut dire un projet de moindre impact environnemental ?

Le Code de l'environnement précise qu'un projet doit être celui de moindre impact environnemental. Mais aucune définition n'est réellement donnée à ce terme par cette réglementation.

Étant donnée la multiplicité des composantes environnementales sur lesquels un projet peut interagir, et leurs interrelations, il est bien évident qu'il ne restera pas sans impact sur l'ensemble des thèmes étudiés. Mais ces impacts pourront être de nature et de valeur différente, positive ou négative.

Le projet de moindre impact ne signifie donc pas que la solution retenue, avec mise en œuvre de la séquence ERC ne sera pas de nature à engendrer des impacts sur certains thèmes, mais qu'il constituera le meilleur compromis possible (balance impacts positifs/impacts négatifs favorable) au regard des différents enjeux et la prise en compte des enjeux les plus sensibles au type de projet envisagé.

VI. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

A. LES CARTES D'INFLUENCE VISUELLE (ZIV)

La carte des zones d'influence visuelle (ZIV) présente les portions de territoire depuis lesquelles une ou plusieurs éoliennes sont théoriquement visibles (voir méthodologie complète en fin de dossier).

Ces cartes sont des modélisations théoriques. Elles sont donc maximalistes. Elles ne tiennent compte que des obstacles visuels liés au relief et parfois des bois et des zones bâties denses. Différents modes de calcul sont présentés pour donner une vision globale de l'impact du projet. Les photomontages permettent une présentation plus réaliste des impacts et doivent être regardés en complément des données cartographiques.

B. LES PHOTOMONTAGES

Le photomontage traduit la perception visuelle depuis un point d'observation donné, figé dans le temps et dans l'espace (lieu donné, moment de la journée, date, conditions météorologiques fixés par les images support). Ils restituent de façon objective la perception du paysage depuis l'angle de vue d'un observateur situé au niveau du sol.

Afin de rendre compte au mieux des perceptions du projet et du nouveau paysage créé, les photomontages ont été réalisés à l'échelle de chacune des aires d'étude, en privilégiant les points de vue donnant, a priori, à voir le projet. Certaines simulations montrent cependant l'absence d'impact visuel depuis des lieux emblématiques, des habitations proches, des bourgs ou des axes de circulation, cela afin de lever tout questionnement.

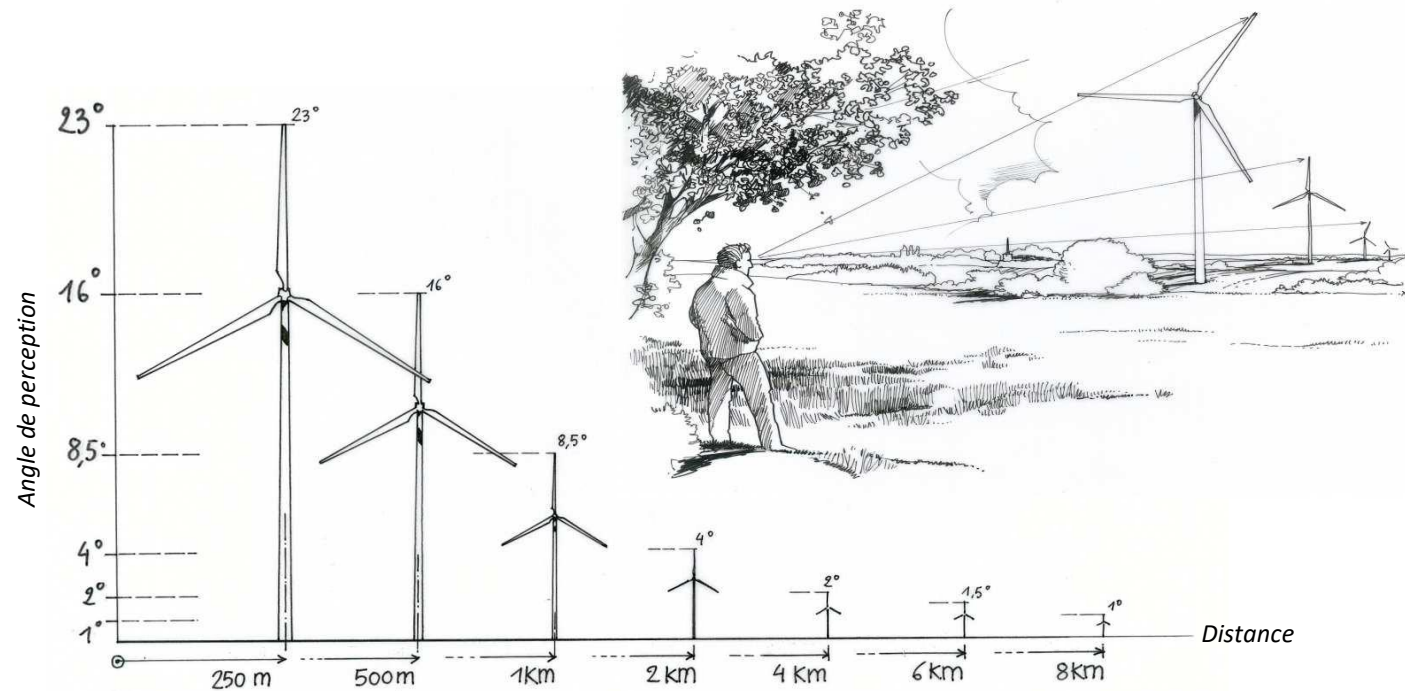
Le choix de la localisation des photomontages est lié aux sensibilités identifiées à l'état initial et aux demandes spécifiques exprimées par les services de l'État ou les riverains le cas échéants.

Pour faciliter la lecture du dossier, des aperçus des simulations ou des vues filaires ont été insérées au fil du texte. Mais pour juger de façon objective l'impact visuel du parc, il faut appréhender le photomontage dans des conditions telles qu'il se superposerait de façon exacte au paysage si l'on était sur site. Les photomontages sont présentés dans le carnet de photomontages en fin de dossier.

C. NOTION DE VISION / PERCEPTION

La vision est le sens principal qui entre en ligne de compte dans l'étude des perceptions du projet éolien, mais rappelons ici que ce que l'on perçoit n'est pas ce que l'on voit : l'information visuelle est traitée, notre cerveau la complémente et lui donne un sens.

Réduire l'impact d'un parc éolien à la simple condition visible/non visible est donc réducteur. Le niveau d'impact des éoliennes depuis un point de vue doit également s'analyser en fonction d'éléments culturels, de fréquentation et de composition avec les autres éléments présents dans le paysage. La simple vue des éoliennes n'est donc pas forcément synonyme d'impact fort.



Prégnance des éoliennes dans le paysage, éolienne de 150 m (100 m de mat et 50 m de pale). L'impact visuel n'est pas proportionnel à la distance (source : Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région Wallonne, gouvernement Wallon, juillet 2013)



Illustrations d'obstacles qui peuvent arrêter le regard de l'observateur ou participer à la composition paysagère (source : Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région Wallonne, gouvernement Wallon, juillet 2013)

D. DISTANCE ET HAUTEUR APPARENTE DES ÉOLIENNES

La perception subjective de la hauteur d'un objet est principalement liée à l'espace qu'il occupe dans le champ visuel d'un observateur. Cet espace se mesure par l'angle de vision nécessaire à la perception de l'objet dans son intégralité. Plus l'observateur s'éloigne de l'objet, plus l'angle de vision se réduit, et moins l'objet semble haut. Cette évolution de perception n'est pas linéaire (cf. schéma ci-contre).

Quelle que soit sa hauteur, il existe une distance critique au-delà de laquelle la dimension verticale de l'objet n'a plus de valeur fédératrice dans le champ visuel.

- ▲ En deçà de 2 km, la relation de proximité à un parc éolien est importante, la présence d'une éolienne du fait de ses dimensions est dominante dans le paysage. Au-delà de 4 km, la prédominance d'un parc est fortement atténuée.
- ▲ Sous un angle faible, l'éolienne se confond avec l'horizon. Elle ne vient pas introduire de changement d'échelle verticale majeur par rapport aux éléments significatifs du paysage environnant (haies, boisement, patrimoine bâti, etc.). A l'inverse, perçue sous un angle élevé (plus de 15°), l'éolienne appelle le regard de l'observateur et éventuellement des phénomènes de surplomb ainsi qu'un rapport d'échelle nouveau.

Ce principe est valable sans aucun autre paramètre dans un milieu ouvert (sans végétation) et plan (sans topographie marquée). Le degré de fermeture et d'ouverture du paysage influence évidemment les perceptions. Celles-ci sont largement liées à la présence ou non de plans successifs dans l'espace et à la position relative des objets qui arrêtent le regard de l'observateur et composent avec l'implantation des machines.

E. COTATION DES IMPACTS (POSITIFS OU NÉGATIFS)

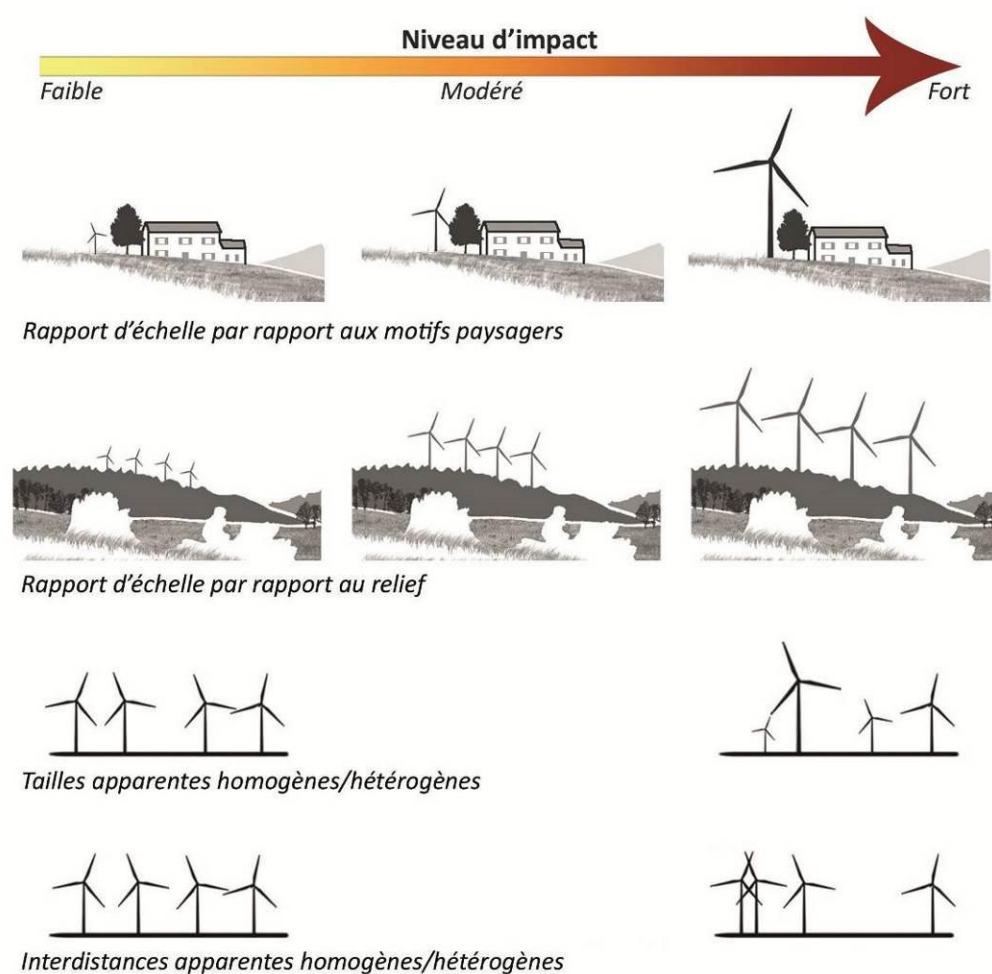
À l'aide de photomontages, de coupes et de cartographies, les impacts du projet sur les paysages, les voies de circulation, le patrimoine et les habitations riveraines sont présentés et évalués. L'impact est abordé sur l'aspect visuel (on voit/on ne voit pas) mais également sur les questions de lisibilité, d'échelle (effets d'écrasement, de surplomb) ou encore de saturation, en tenant compte des autres projets éoliens connus au sens de la réglementation (existants, autorisés, en instruction).

L'analyse de l'impact du projet retenu résultera de la transposition du niveau d'effet réel du projet tel que défini à l'issue des mesures d'évitement retenues, sur le niveau d'enjeu établi thème par thème. Ainsi, le niveau d'impact est la résultante d'un effet réel sur le niveau d'enjeu.

Tableau 2 : Enjeux et impacts

Enjeu Effet réel	Atout (+)	Nul (0)	Très faible (0,5)	Faible (1)	Faible à modéré (1,5)	Modéré (2)	Modéré à fort (2,5)	Fort (3)	Majeur (4)
Positif (+)	+	0	0,5	1	1,5	2	2,5	3	4
Nul (0)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Négligeable (-0,25)	-0,25	0	-0,125	-0,25	-0,375	-0,5	-0,625	-0,75	-1
Très faible (-0,5)	-0,5	0	-0,25	-0,5	-0,75	-1	-1,25	-1,5	-2
Faible (-1)	-1	0	-0,5	-1	-1,5	-2	-2,5	-3	-4
Faible à modéré (-1,5)	-1,5	0	-0,75	-1,5	-2,25	-3	-3,75	-4,5	-6
Modéré (-2)	-2	-0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-8
Modéré à fort (-2,5)	-2,5	0	-1,255	-2,5	-3,75	-5	-6,25	-7,5	-10
Fort (-3)	-3	0	-1,5	-3	-4,5	-6	-7,5	-9	-12
Impact = enjeu * effet réel									
Positif	Nul	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Forte	Majeure		

Type d'impact	Critères
Impact fort	Effet de surplomb prononcé, proximité directe avec des habitations sans « filtre » de premier plan, intrusion dans le paysage quotidien, projet qui déséquilibre la composition de la vue, covisibilité importante avec un monument historique, saturation de l'horizon liée au cumul éolien ou à une large occupation du champ de vision, situation du parc dans l'axe d'une perspective routière ou bâtie, etc.
Impact modéré	Effet de surplomb compensé par l'éloignement du parc, proximité avec des habitations avec un rapport d'échelle équilibré, covisibilité avec un monument historique sans effet d'écrasement, visibilité depuis un monument historique avec un éloignement suffisant, occupation du champ de vision avec une hauteur apparente du parc réduite, projet qui offre une composition moyennement équilibrée (effet de couloir, de dispersion ou au contraire d'agglutination, etc.)
Impact faible et très faible	Projet distant des habitations ou séparé par des éléments de premier plan, intégration harmonieuse dans l'existant, projet qui s'intercale entre les éoliennes d'un parc existant sans effet de surcharge, composition équilibrée, insertion discrète, etc.
Impact nul ou négligeable	Projet éolien pas ou très peu visible depuis le point de vue, lisibilité et cohérence d'ensemble, absence de mise en concurrence



F. LEXIQUE

Visibilité : Tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné. La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné.

La visibilité dépend de la distance et de la présence de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne. La visibilité d'une éolienne peut être totale, partielle, filtrée, permanente ou intermittente.

Covisibilité : D'un point de vue donné, visibilité simultanée d'un parc éolien et d'un élément de paysage, d'architecture ou d'une structure paysagère.

Covisibilité directe : visibilité simultanée et superposée dans un angle de vision inférieur à 20°.

Covisibilité indirecte : visibilité simultanée et non superposée dans un angle de vision compris entre 20° et 50°.

Au-delà de 50°, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés. L'éolienne apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument ou du motif de paysage.

Écrasement : Comparaison du rapport d'échelle entre l'éolienne et un élément de paysage en comparant la hauteur perçue des éléments entre eux.

Encerclement : Permet d'évaluer les effets de la saturation éolienne à 360° autour d'un point ou d'une zone.

Lisibilité : Facilité à comprendre de la géométrie d'un parc éolien dans le paysage. Celle-ci dépend des principes d'implantation des éoliennes dans un site, entre elles, et avec d'autres parcs.

Mitage éolien : Éparpillement sur un territoire de parcs éoliens isolés, qui conduit à une omniprésence des éoliennes dans les paysages et le cadre de vie et par là, leur banalisation, par l'introduction d'éléments standards de nature à affecter la spécificité d'un paysage.

Densification : En regroupant les projets éoliens, permet de lutter contre le mitage et la saturation. La densification renvoie également à la composition et à la géométrie des parcs entre eux.

Prégnance : Élément (ici une éolienne ou un parc éolien) s'imposant fortement vis-à-vis d'autres éléments de paysage, de nature à perturber leur lisibilité ou à les concurrencer. La prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage. A plus de 10 km on peut considérer qu'il n'y a plus de dominance.

Rapport d'échelle : Effet de concurrence visuelle entre le parc éolien et un élément de paysage en place.

Respiration : Désigne le plus grand angle continu sans éoliennes depuis un point de vue donné, souvent une zone habitée.

Saturation : Le terme de saturation visuelle appliquée à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les axes d'observation. Elle s'évalue au regard des trois indices : angle des horizons occupés, angle de respiration, et indice de densité.

Surplomb : Rapport de dominance de l'éolienne sur l'observateur évalué en fonction de la distance, de la taille de l'éolienne et du dénivelé du terrain.

VII. LIMITES DE L'ÉTUDE

- ✦ Le travail de photomontage suit une méthodologie rigoureuse qui vise à ne pas donner à l'observateur une impression trompeuse. Il est cependant illusoire de croire que l'on peut reproduire exactement l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Les simulations permettent de donner les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, même si elles ne peuvent rendre compte de l'influence de la météo, des saisons et des cultures sur la perception du projet au quotidien, pas plus qu'une perception dynamique (mouvement de l'observateur et/ou de l'éolienne).
- ✦ Il est difficile d'être totalement exhaustif notamment dans le choix des prises de vue. Les simulations présentées ici ont été sélectionnées comme étant les plus pertinentes au regard de l'état initial du territoire.
- ✦ L'analyse paysagère présente inévitablement une part subjective, puisque, d'un observateur à l'autre, la réflexion sera nécessairement influencée par ses goûts personnels, son âge, son expérience, etc. Cependant, les données et l'analyse tendent à être les plus factuelles possibles.

VIII. TRAVAIL DE TERRAIN ET DOCUMENTATION

Outre les visites de terrain réalisées en octobre 2022, les données de base utilisées ont été :

- ✦ Les cartes de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/100 000 et au 1/25 000,
- ✦ Des cartes thématiques (carte de Cassini, cartes touristiques),
- ✦ Les photographies aériennes du site,
- ✦ Les informations touristiques régionales (guides, sites internet, documents récoltés dans les offices du tourisme, etc.).

A. BIBLIOGRAPHIE

- Atlas des paysages de l'Oise, Atelier 15, septembre 2006
- Atlas des paysages de la Somme, Atelier Traverses, 2003-2006
- Atlas éolien de Picardie, ADEME, 2003
- Schéma Régional Éolien de la Picardie, DREAL et Conseil Régional, 2012
- Étude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens, DREAL Hauts-de-France, juillet 2019
- Méthode d'analyse de la saturation visuelle, DREAL Hauts-de-France, février 2022
- Projet de classement du site de Folleville, DREAL Picardie, 2011

B. PRINCIPAUX SITES INTERNET CONSULTÉS

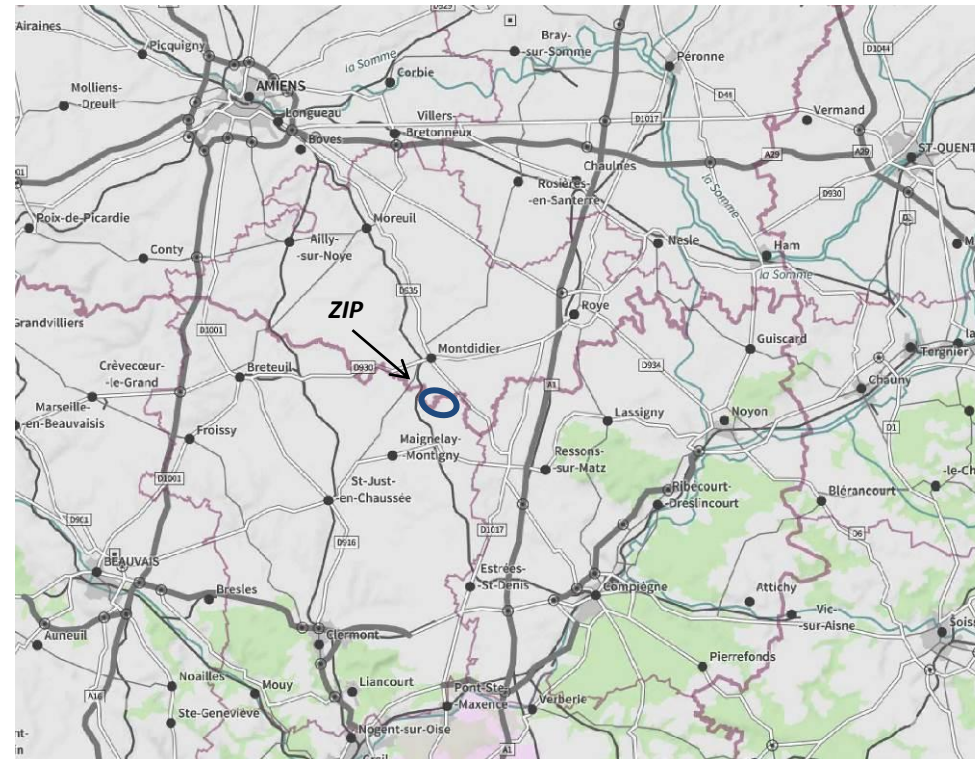
- www.culture.gouv.fr (Base Mérimée)
- monumentum.fr
- <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
- www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

II. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE

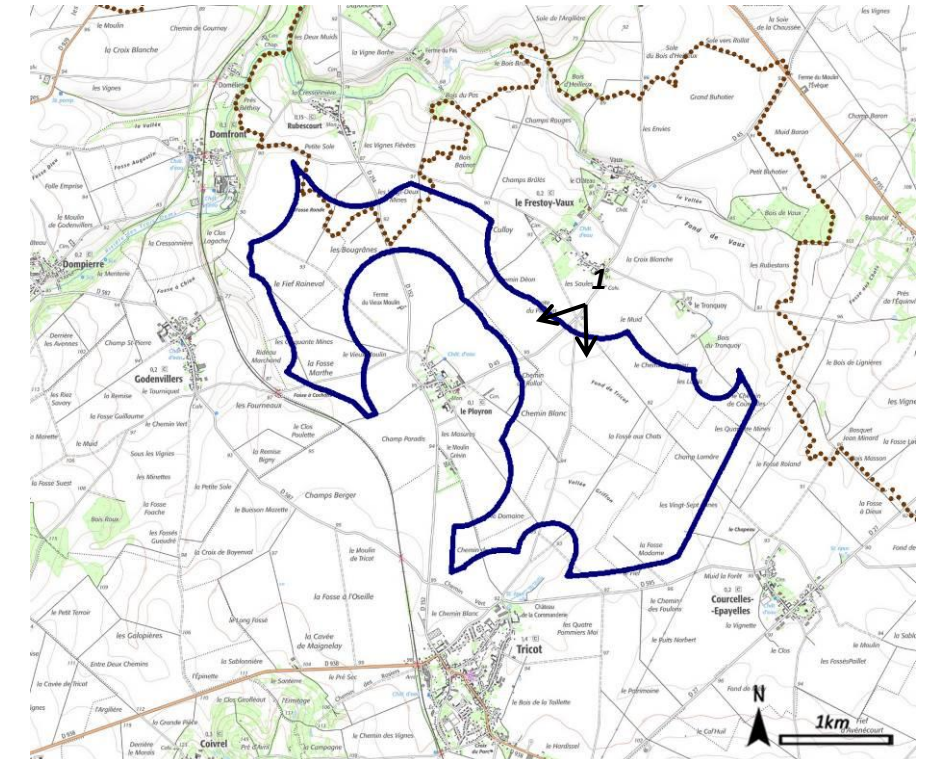
I. PREMIÈRE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

A. SITUATION

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe dans la région Hauts de France sur les deux départements de la Somme et de l'Oise à environ 25km au nord-ouest de Compiègne. Occupant 584ha, elle se déploie sur les communes de Domfront, le Ployron, Tricot, Courcelles-Epayelles, le Frestoy-Vaux (Communauté de Communes du Plateau Picard) et Rubescourt (Communauté de Communes du Grand Roye).



Situation de la zone d'implantation potentielle à la limite départementale entre l'Oise et la Somme



La zone d'implantation potentielle



1-Vue générale depuis le nord de la ZIP

B. LES ENJEUX PAYSAGERS RECENSÉS DANS LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

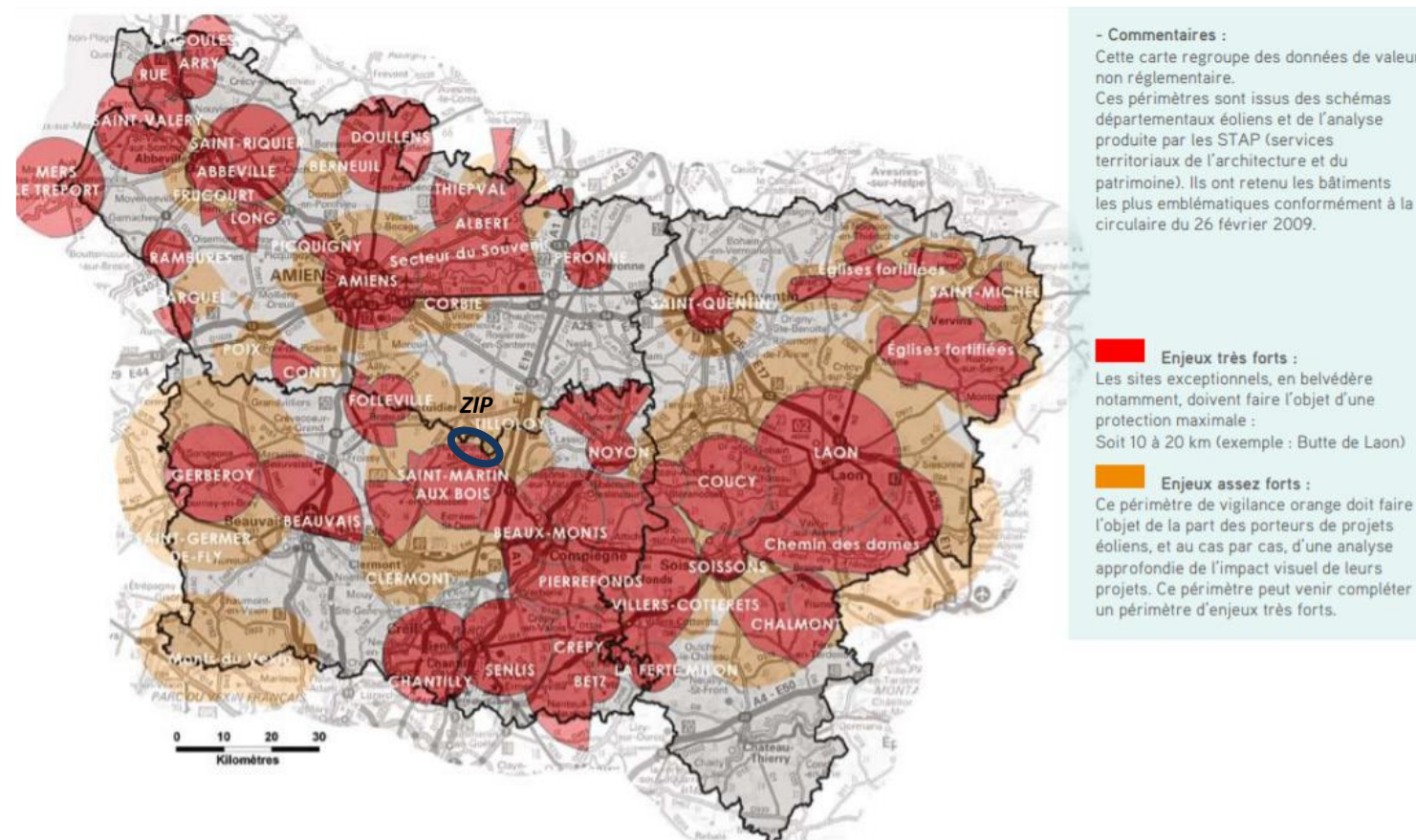
Schéma Régional Éolien - 2012 (annulé en 2017)

Le schéma régional éolien de la Picardie est conçu comme un outil d'aide à la décision et comme un document stratégique recherchant une inscription cohérente des projets dans la région. Il caractérise les différentes entités de paysages puis analyse de façon critique et prospective les projets éoliens en cours ou déjà implantés. Le document propose une hiérarchisation des sensibilités paysagères au regard de l'éolien et permet d'identifier les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu du potentiel éolien, des servitudes, des règles de protection des espaces, du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

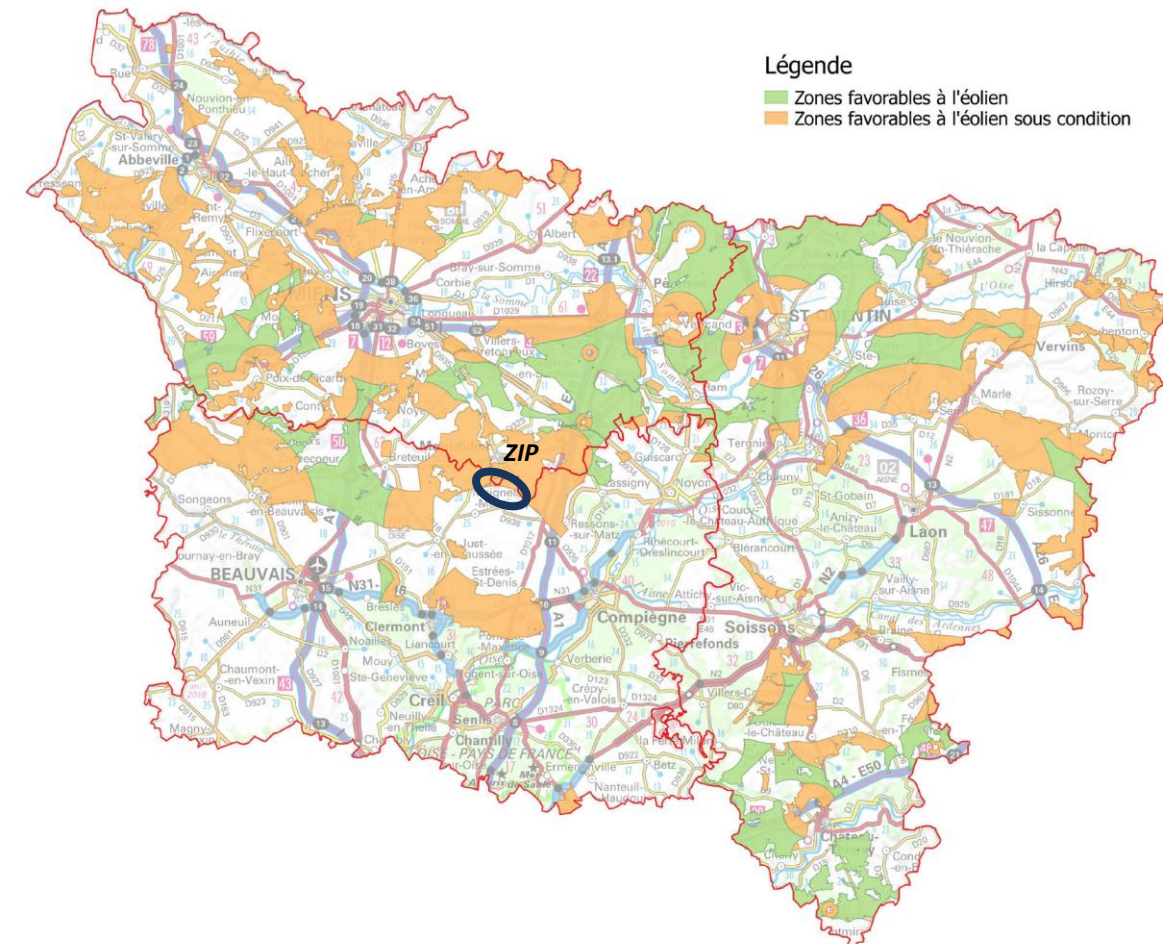
Bien que le SRE soit annulé depuis 2012 et n'ait plus de valeur réglementaire, il sert néanmoins de document de référence et est abordé ici comme un porter à connaissance.

→ La ZIP se situe en dehors des paysages emblématiques recensés. Elle est également en dehors des paysages à petite échelle (les entités de paysages dont l'échelle réduite est inadaptée à l'éolien). La ZIP est en revanche concernée par 2 périmètres de protection et de vigilance : celui de Saint-Martin-aux-Bois (enjeu fort) et celui du château de Tilloloy (enjeu assez fort). Il s'agit d'une zone en partie favorable à l'implantation de l'éolien sous condition (en orange sur la carte).

→ ENJEU MODÉRÉ A FORT



Carte des périmètres de protection et de vigilance
Schéma régional éolien de Picardie
Source : ex-SRCAE, 2012, annulé en 2017



Carte des zones favorables du schéma régional éolien de Picardie
Source : ex-SRCAE, 2012, annulé en 2017

C. LE CONTEXTE ÉOLIEN (AVRIL 2024)

40 parcs éoliens sont en service dans les 25km autour de la ZIP et 17 parcs sont accordés. Le secteur est également concerné par 5 projets en cours d'instruction. Le groupement le plus proche est situé en partie sur la ZIP.

Le développement éolien exponentiel depuis 2005 occasionne une grande concentration de parcs sur le territoire. La DREAL Hauts-de-France a donc édité un document sur le thème de la saturation visuelle due à la présence de parcs éoliens sur son territoire. Ce document comprend notamment des recommandations méthodologiques pour analyser les effets cumulés, ainsi qu'une carte régionale des grands secteurs sensibles à la saturation.

→ Les communes de la ZIP sont concernées par le risque de saturation éolien. Elles se situent au sud du secteur de forte densité de mâts.

→ ENJEU FORT

Le SRE émet une stratégie régionale autour de trois grands principes d'organisation des projets éoliens :

Un développement en ponctuation :

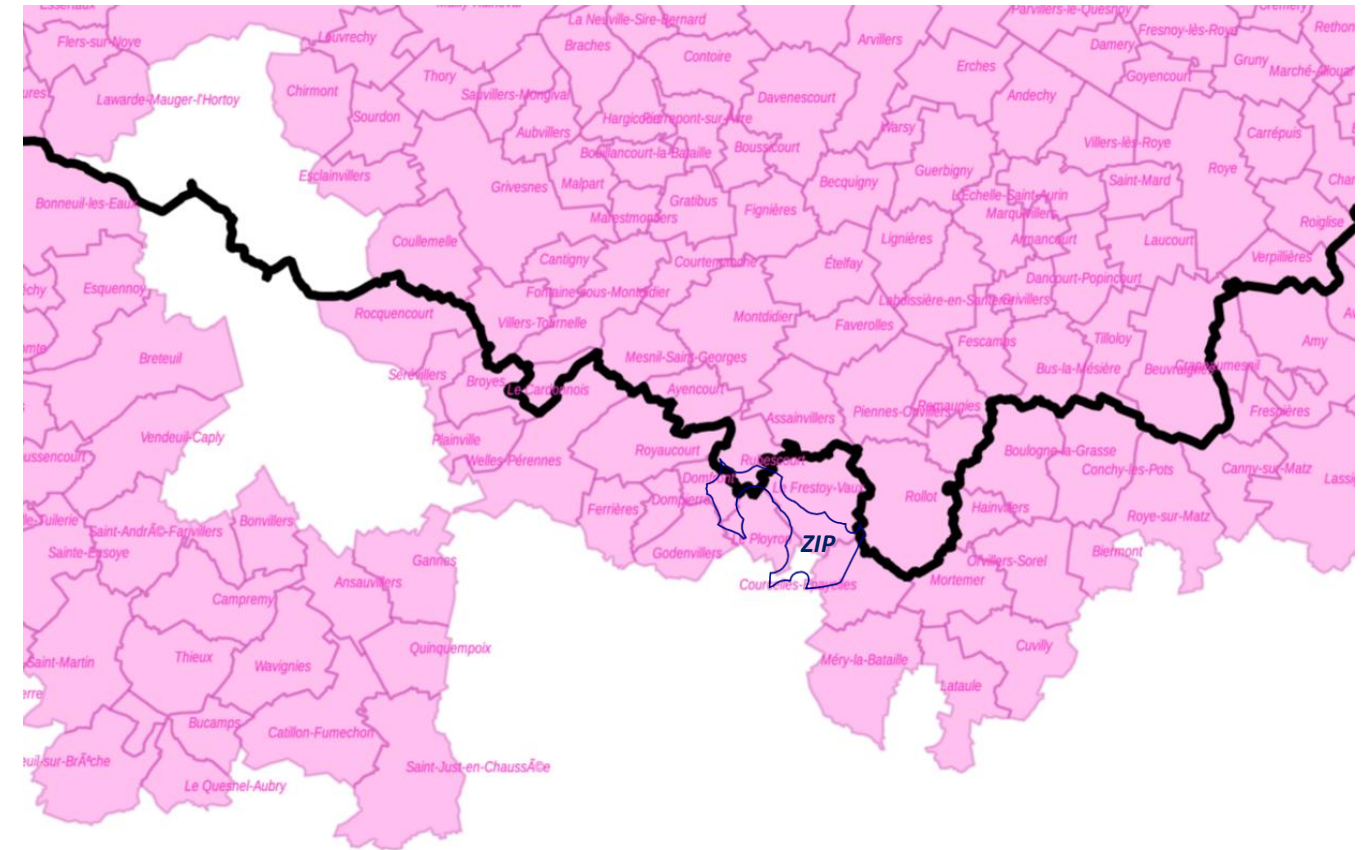
- Ménager des respirations significatives pour éviter le mitage du paysage ou la lisibilité des parcs existants ;
- Limiter le développement interstitiel et de préférence s'adosser au contexte existant.

Les axes de structuration :

- Accompagner les lignes de force significatives à l'échelle du grand paysage ;
- Éviter les barrières visuelles en respectant des respirations inter-séquences par un développement en ligne simple.

Les pôles de densification :

- Développer une logique commune en structurant de façon cohérente les parcs éoliens ;
- Prévoir des distances de respiration significatives entre les pôles de densification ;
- Éviter le rapprochement des pôles.



Extrait de la carte des communes sensibles au risque de saturation éolien au 01/01/2020 (DREAL Hauts-de-France)

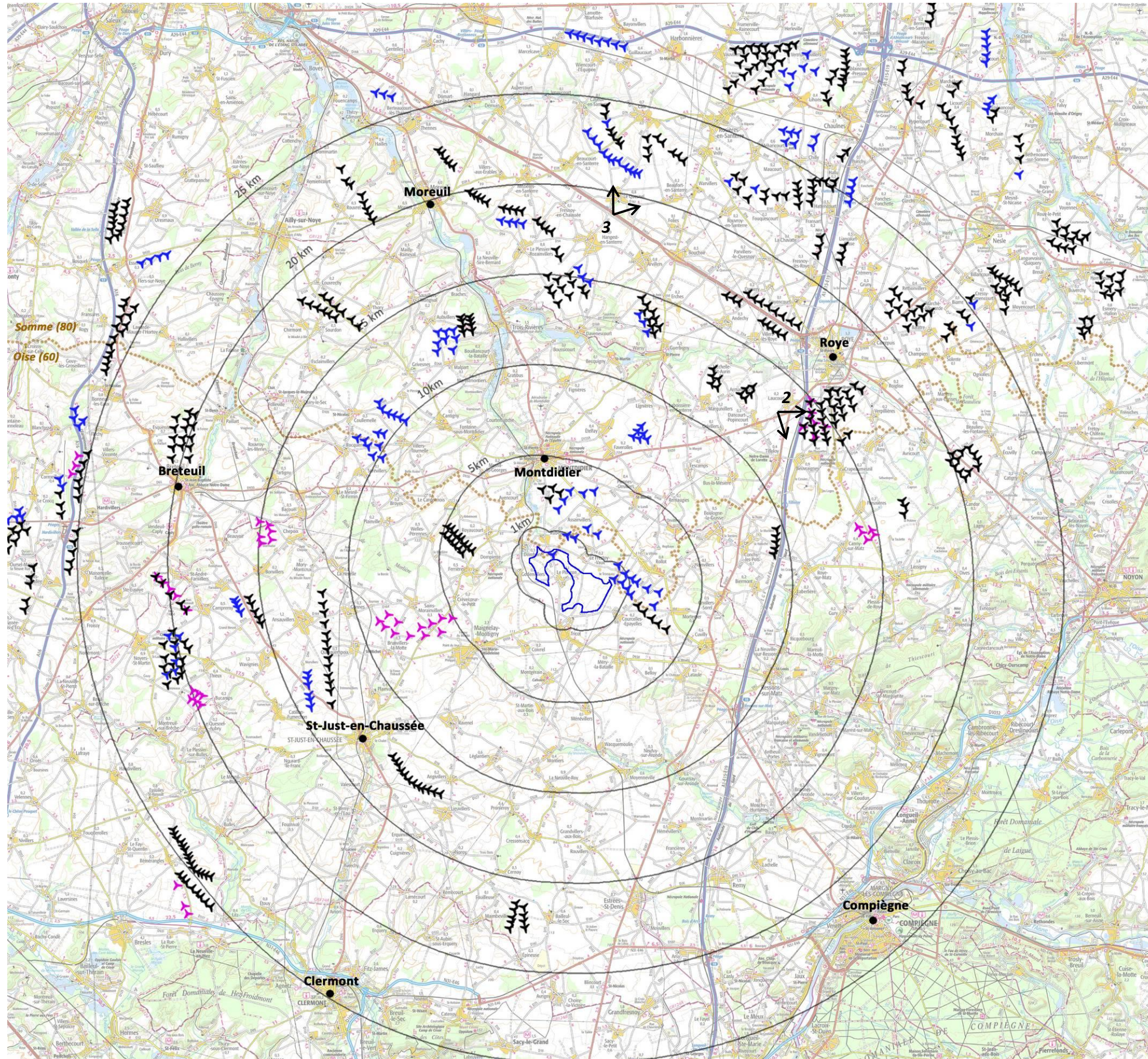









2-Au sud de Roye, vue sur les parcs de Laucourt et du Bois des Cholletz



3- Au nord de la D934, vue sur le parc éolien de Caix

Le contexte éolien



-  Zone d'implantation potentielle
-  Localisation des prises de vue
-  Limite départementale
-  Principaux bourgs
-  Eoliennes existantes
-  Eolienne accordées
-  Eoliennes en instruction

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

0 1 2 3 5km

CORIEAULYS
Environnement & Paysage

D. CHAMP DE VISIBILITÉ DE LA ZIP ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

La **zone d'implantation potentielle (ZIP)** correspond à la zone dans laquelle est envisagée l'implantation des éoliennes et où pourront être étudiées plusieurs variantes. Cette zone d'étude a été définie par le pétitionnaire.

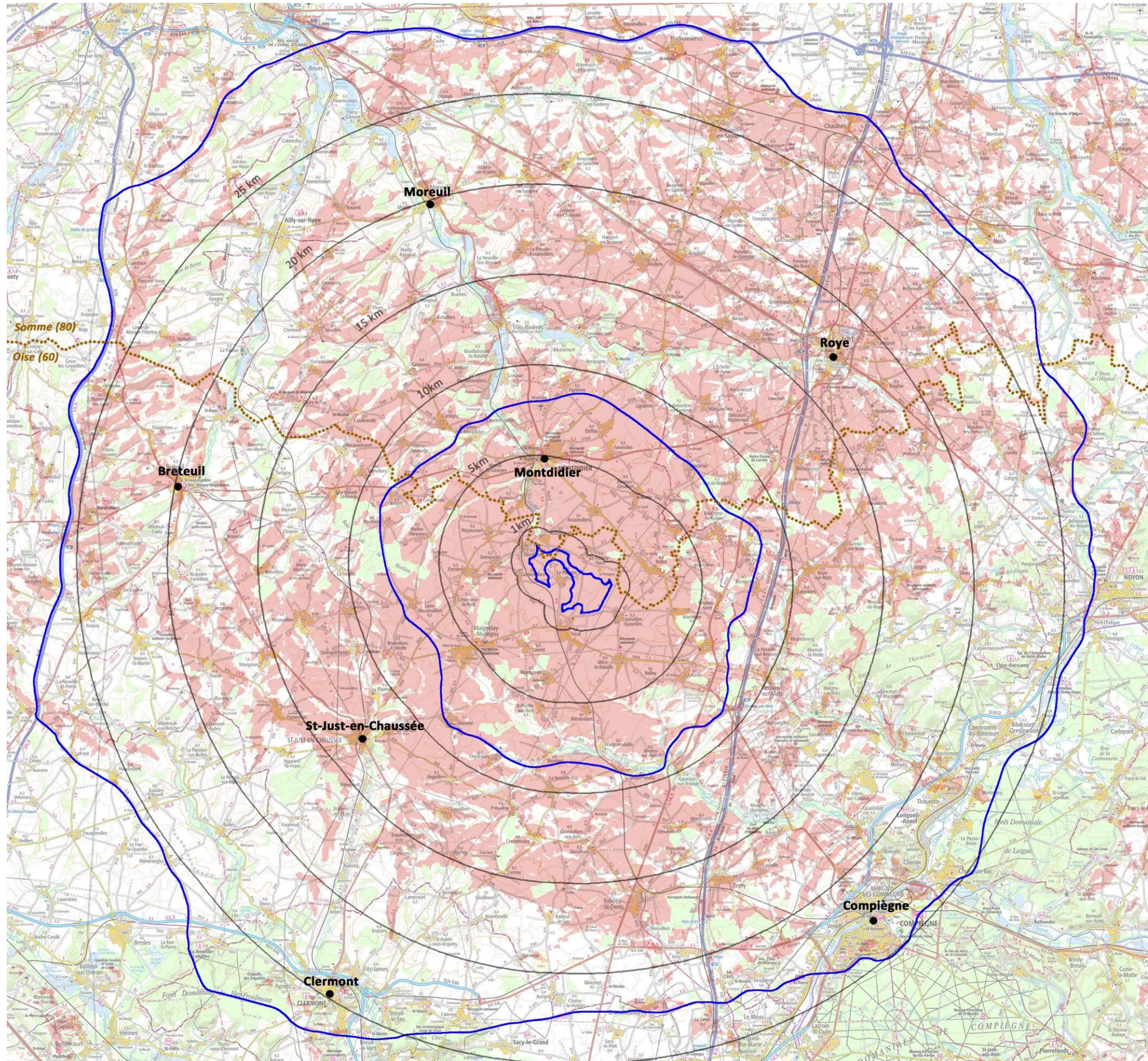
L'étude paysagère n'utilise pas d'**aire d'étude immédiate** (zone tampon de quelques centaines de mètres autour de la ZIP), qui, selon le guide de l'étude d'impact, est plutôt utilisée pour les investigations environnementales les plus poussées. Un zoom est cependant effectué sur les bourgs et hameaux situés à moins d'1km.

L'**aire d'étude intermédiaire** correspond à la zone de composition paysagère. Elle concerne les communes accueillant le projet, mais également les communes environnantes pour lesquelles un enjeu de « cadre de vie » existe, du fait de leur proximité.

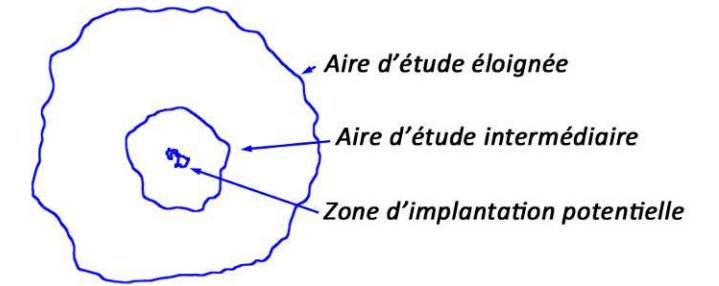
Cette aire se porte entre 6 et 9km de la ZIP. Elle a été adaptée pour prendre en compte le point haut du plateau au nord, la vallée de l'Aronde au sud et la route D1017 à l'est.

L'**aire d'étude éloignée** est la zone qui englobe les impacts lointains potentiels. Elle est définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, ou sur des éléments humains et patrimoniaux (monument historique de forte reconnaissance, ville, site reconnu, etc.).

Elle couvre 22 à 30km autour de la ZIP. Ce périmètre a été adapté au nord pour prendre en compte la confluence de l'Avre et de la Noye. Elle s'appuie sur le tracé de l'autoroute A29. À l'est, le périmètre s'étend jusqu'à la vallée de l'Oise et inclut la ville de Compiègne. Au sud, la ville de Clermont a été intégrée, puis le tracé suit l'A16 à l'ouest.



Les aires d'étude



- ⋯⋯⋯ Limite départementale
- Principaux bourgs
- Secteur de visibilité théorique sur la ZIP réhaussée de 180m (hors boisements)

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

0 1 2 3 5km

Environnement & Paysage

II. LE CONTEXTE PAYSAGER

A. STRUCTURE DU PAYSAGE

Les départements de la Somme et de l'Oise font partie de l'espace géologique du bassin parisien. Ils forment une dépression ample et peu marquée. Le territoire d'étude présente ainsi un relief doux, de faible amplitude, ne dépassant pas deux cents mètres d'altitude. Il est constitué d'un assemblage de plateaux s'articulant autour de vallées ou de zones présentant un relief localement plus complexe.

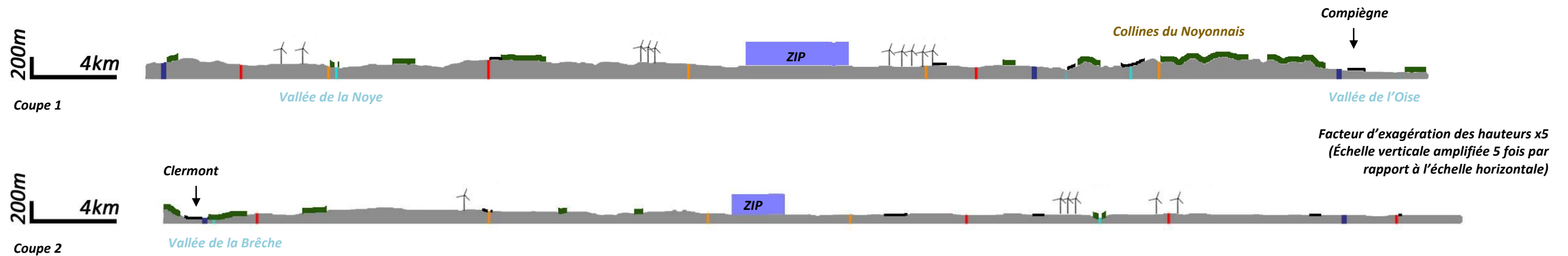
Les plateaux dominent la majeure partie du territoire. Ces grands espaces offrent un relief particulier, avec une topographie qui semble plane, mais qui est en réalité marquée par de légères ondulations, notamment au niveau de la ligne de partage des eaux entre les vallées de la Somme et de l'Oise. Le plateau s'affaisse globalement en pente douce vers le sud-est en direction de la vallée de l'Oise. Au sud, il butte contre les reliefs du Clermontois qui encadrent la vallée de la Brèche, et à l'est, sur les collines du Noyonnais.

Le relief de faible amplitude est constitué d'un assemblage de plateaux peu découpés.

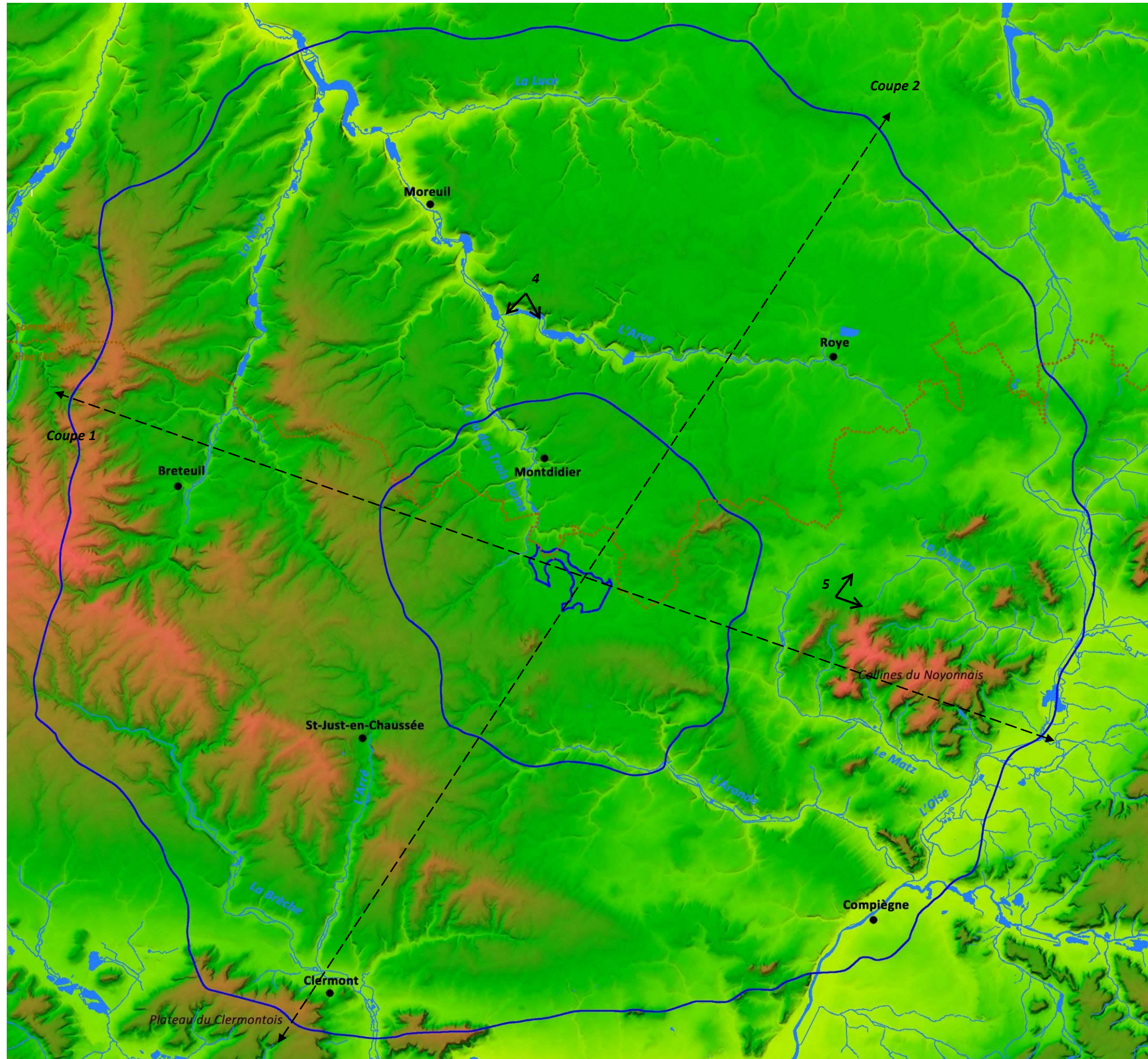
→ ENJEU FAIBLE À MODÉRÉ



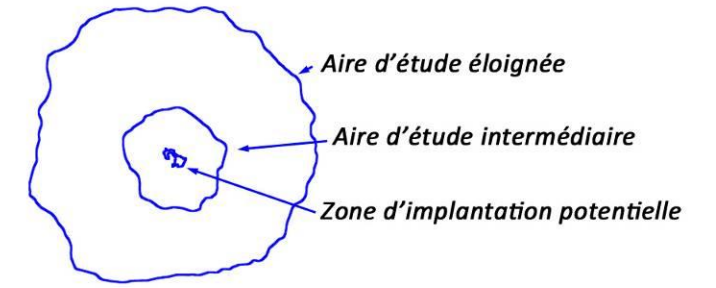
4-A la confluence de la rivière des Trois Doms et de l'Arve (ZIP non visible)

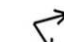




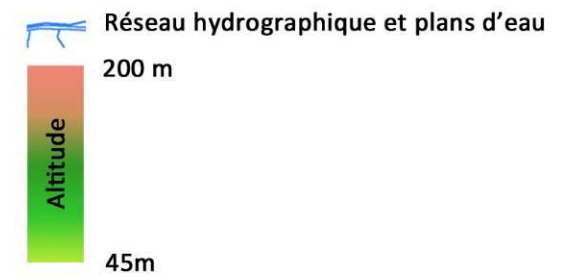
5-Le plateau agricole avec les collines boisées du Noyonnais en arrière-plan (ZIP non visible)



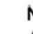

Le socle du paysage




-  Localisation des prises de vue
-  Limite départementale
-  Principaux bourgs



PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)



B. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Le paysage n'est pas immuable, il évolue et s'adapte en permanence. Si le climat, l'eau et la roche ont contribué à la formation du socle, c'est l'Homme qui, de la préhistoire à nos jours, en a façonné le paysage.

La sédentarisation des populations a entraîné les premiers déboisements de grande ampleur, réduisant l'espace boisé au profit de l'espace cultivé : l'espace s'est ouvert progressivement à l'époque gallo-romaine, et de grands massifs se sont individualisés. Au haut Moyen-âge (V^{ème} siècle-XI^{ème} siècle), l'édification d'abbayes et de grands domaines ecclésiastiques a entraîné une seconde vague d'ouverture du paysage, qui s'est accentuée au XVIII^{ème} siècle avec l'exonération d'impôts sur les terres défrichées.

D'une manière générale, les révolutions agricoles et industrielles du XIX^e siècle ont marqué un tournant dans l'histoire du paysage : le mode de culture s'est simplifié et spécialisé. Les grands aménagements ont marqué durablement le secteur (chemin de fer, canal, mais aussi usines et sucreries).

Les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 ont ravagé les terres et détruit villages et forêts. Cimetières militaires et monuments aux morts ont accompagné la reconstruction et marquent encore aujourd'hui le paysage de leur empreinte mémorielle.

Au XX^{ème} siècle, les progrès de la mécanisation ont modifié le paysage agricole. Les petites exploitations ont reculé, la naissance de l'agriculture moderne a entraîné la conversion des prairies permanentes en terres céréalières. Fort de tous ces héritages, le territoire a vu apparaître de vastes étendues agricoles et une industrie relativement développée.

→ ENJEU FAIBLE À MODÉRÉ

C. HABITAT ET RÉSEAUX VIAIRES

D'importants pôles urbains accompagnent l'industrialisation des principales vallées, notamment la vallée de l'Oise. Les petites vallées qui découpent le plateau proposent des chapelets de petits villages, mais l'habitat ne se niche pas préférentiellement dans les dépressions : le plateau est occupé d'une multitude de petits bourgs, majoritairement des villages-rues. Des couronnes résidentielles ou d'activités viennent se greffer sur les structures urbaines et villageoises. Les différents modes de productions d'énergie marquent le territoire.

L'aire d'étude éloignée est desservie par un réseau routier dense et diversifié. Les axes principaux rayonnent principalement sur Amiens au nord-ouest. On notera la présence de trois autoroutes et d'une voie rapide. Quatre départementales à la fréquentation importante relient ces axes entre eux.

Les axes de plateau sont généralement accompagnés de végétaux d'alignement et constituent un véritable motif paysager qui anime l'espace ouvert.

→ ENJEU FAIBLE À MODÉRÉ



6-Récolte des betteraves sur le plateau agricole



7-Bâti en colombage et briques



8-Éoliennes et site de méthanisation



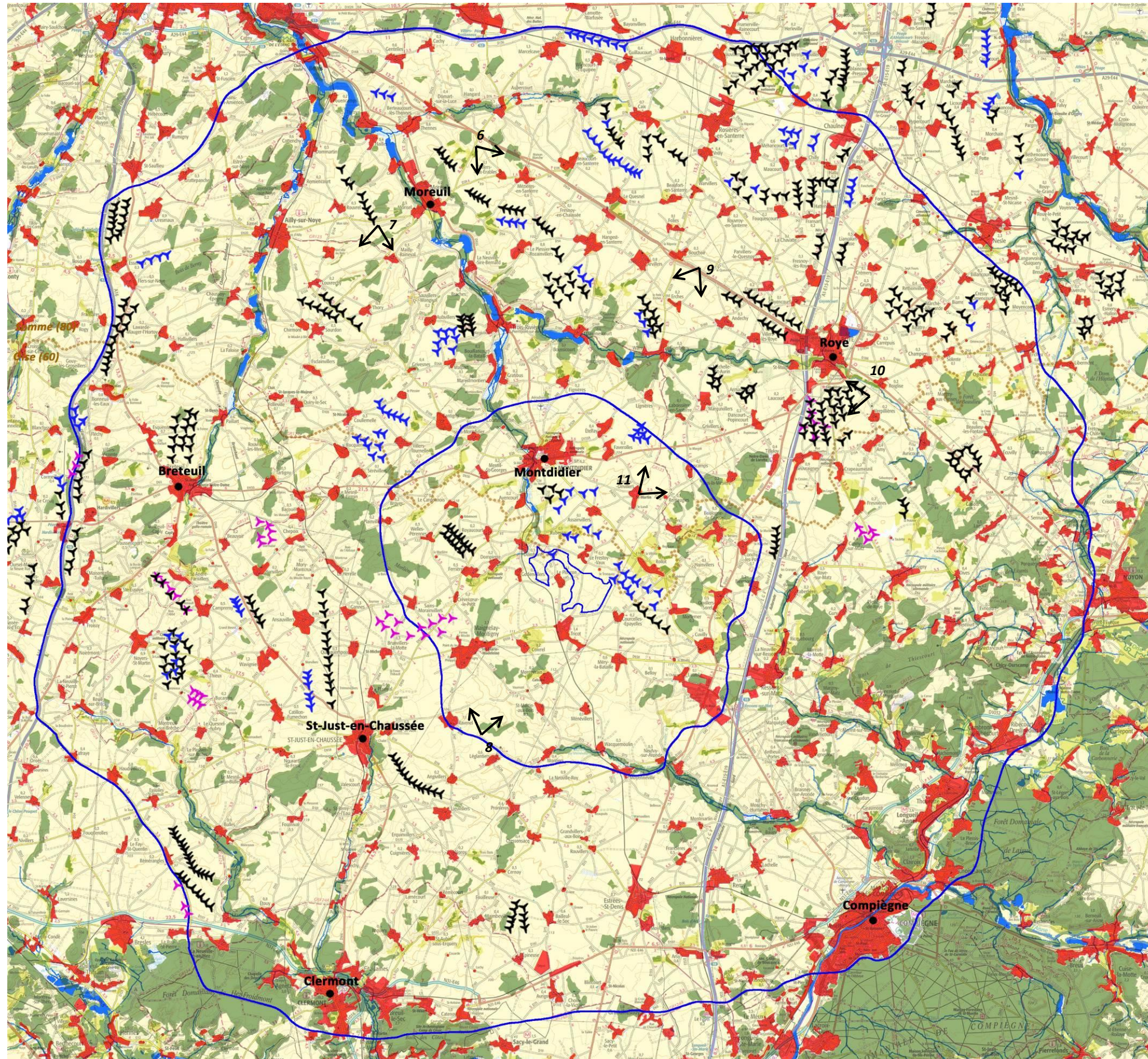
9-Site mémoriel



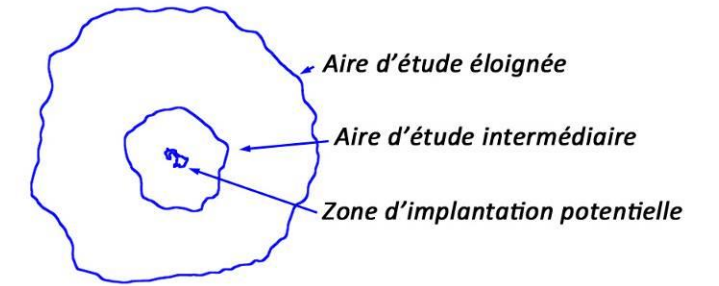
10-Éoliennes et alignements sur la D934



11- Alignement récent le long de la D329, au nord-est de Montdidier



L'occupation du sol



- ↖ Localisation des prises de vue
- Limite départementale
- Principaux bourgs
- ✈ Eoliennes existantes
- ✈ Eolienne accordées
- ✈ Eoliennes en instruction

- Hydrographie
- Prairies
- Grandes cultures
- Boisements
- Bâti et activités

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

D. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le site éolien est localisé à la jonction de deux départements : la Somme et l'Oise. Les descriptions des unités paysagères s'appuient sur les atlas des paysages de ces deux départements, et leur limite cartographique est ici une découpe administrative, bien que le paysage s'affranchisse dans les faits de ce trait théorique.

Le plateau Picard

Le plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures, donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au nord et au sud. Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocages, de vallonements et de boisements.

Les petites vallées du plateau Picard (la Brèche, l'Arré, l'Aronde) ont pour chacune leurs versants ouverts aux grandes cultures du plateau. Ce sont des petites vallées à fond plat et humide, le plus souvent boisé et cultivé par endroits. Le paysage de fond de vallée est fermé, ne laissant percevoir que rarement les cours d'eau, les marais ou les anciennes tourbières qui l'occupent.

L'implantation est majoritairement à caractère rural, marquée par la présence de fermes isolées et de granges alignées sur rues. Quelques villes importantes sont implantées sur le plateau.

→ ENJEU MODÉRÉ

Le Santerre et le Vermandois

Le Santerre couvre la partie sud-est du département de la Somme dans la continuité de l'unité du plateau Picard. Le vaste plateau ouvert est là encore, à peine incisé par les modestes vallées de l'Arve et de la Luce. L'absence de relief ouvre sur des horizons ponctués de loin en loin de petits bois. Les vallées sont quant à elles identifiables par leur végétation (ripisylve) et leurs populecultures. Cette partie du territoire est assez peu urbanisée et présente un maillage régulier de villages de quelques centaines d'habitants, prenant la forme de villages-rues, villages-croix et villages-courtils.

→ ENJEU MODÉRÉ

Le Clermontois

Le Clermontois est un massif calcaire dont la marge constitue le sud de l'aire d'étude éloignée. Il est traversé par des vallées qui se jettent dans l'Oise et séparent les ensembles de plateaux.

Traversé et contourné par de nombreux grands axes de communication (N1, N16, D137, réseau ferré), le Clermontois est sous l'influence des pôles urbains et industriels de la vallée de l'Oise. La pression urbaine qui en découle favorise l'installation de zones industrielles et/ou commerciales.

La portion de l'unité située dans l'aire d'étude éloignée est essentiellement marquée par des reliefs boisés et par les nombreuses implantations urbaines à leur pied, à la confluence des vallées de la Brèche et de l'Arré.

→ ENJEU MODÉRÉ A FORT



12-Vue générale du plateau ouvert depuis la D916



13-La D934 sur le plateau de Santerre



14-Les buttes boisées du Clermontois



15-La vallée industrielle de l'Oise au niveau de Compiègne

La vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise est une vallée alluviale à fond plat d'orientation nord-est/sud-ouest. Dans l'aire d'étude éloignée, deux sous-unités se distinguent : au nord, l'Oise Noyonnaise, rurale et forestière, et au sud, l'Oise compiégnoise avec la forêt domaniale de Compiègne et ses paysages post-industriels.

La vallée est bordée en rive droite par les monts du Noyonnais et présente en rive gauche une dilatation importante. L'Oise, très sinueuse et de petit gabarit, a été doublée par un canal navigable qui a structuré le paysage. L'urbanisation et l'industrie se sont développées sur la rive droite du canal tandis que la rive gauche a conservé un caractère humide, agricole et forestier. La rivière décrit d'amples méandres dont les boucles ont été intensément exploitées (sable, gravier). Elle présente aussi de nombreuses zones humides.

Le domaine de Compiègne (14 500ha) constitue un massif forestier exceptionnel qui occupe tout le fond de vallée. Sa structure est très homogène et s'affranchit du relief en englobant plusieurs buttes calcaires.

→ ENJEU FORT



16-La vallée de la Noye à Ailly-sur-Noye

La vallée de la Noye

Orientée sud-nord, la vallée de la Noye s'étend sur trente kilomètres de long. Elle se poursuit au-delà de la limite du département de la Somme, même si le découpage de l'unité paysagère est ici conditionné par la limite administrative. Les deux versants de la vallée sont dissymétriques : le versant oriental est continu, par opposition au versant occidental, ouvert sur de profondes vallées sèches.

Les boisements aident à lire la structure de ce paysage. Les plateaux céréaliers sont ouverts, vallonnés, étayés de rideaux. Les fonds de vallées, traditionnellement affectés à des formes d'élevage extensif, sont couverts de végétation ripisylve qui tend à être remplacée par des polycultures. À l'ouest, les versants de vallées sèches sont longés par une succession de bois. Peu industrialisée, la vallée est riche d'un patrimoine historique, architectural et paysager remarquable, ce qui en fait aujourd'hui un site de randonnée privilégié.

→ ENJEU FORT

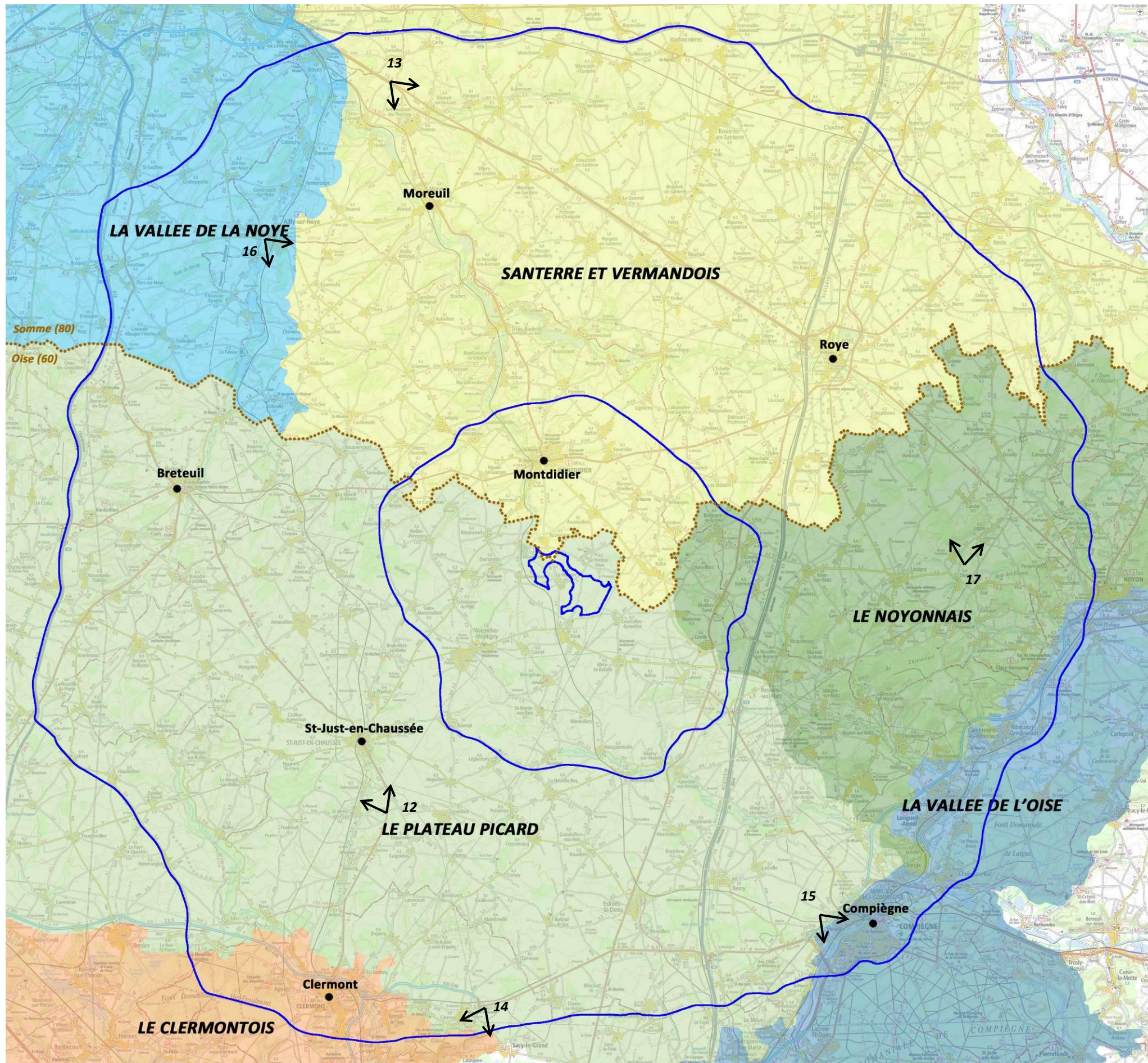


17-Ambiance vallonnée et boisée du Noyonnais

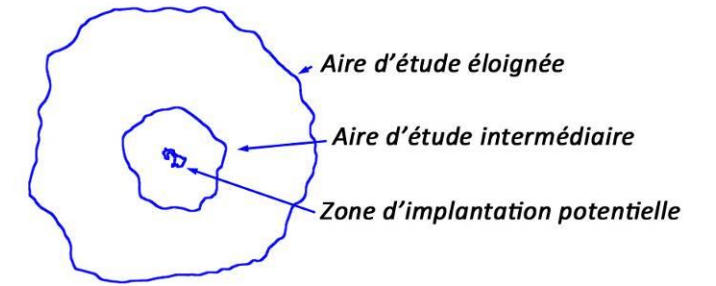
Le Noyonnais

Situé à l'extrême nord-ouest du département de l'Oise, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au sud. Essentiellement ruraux, les paysages sont ponctués de bourgs, de boisements, de grandes cultures et d'herbages. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914-1918), avec la reconstruction du bâti villageois en brique, les cimetières et les nécropoles.

→ ENJEU MODÉRÉ A FORT



Les unités paysagères



- Localisation des prises de vue
- Limite départementale
- Principaux bourgs

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

E. LES PERCEPTIONS

Plateaux agricoles, vallées humides, vallées sèches et buttes boisées rythment l'aire d'étude éloignée, lui offrant des visages contrastés :

▲ **Les points hauts avec les buttes boisées** autour de Clermont au sud et du Noyonnais à l'est, dépassent les plateaux. Massivement boisés, ils n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Les voiries qui traversent les grands massifs forestiers de l'aire d'étude éloignée présentent des vues courtes.

→ **Ces secteurs sont très peu exposés aux vues sur la ZIP, la distance limite encore la sensibilité.**

▲ **Les vallées humides** offrent un paysage varié, très vert, plutôt fermé sur lui-même. Les vallées sont larges comparées à la taille des cours d'eau et leur déclivité est faible. Un effet de cadre paysager se dessine autour de la vallée de l'Oise et, dans une moindre mesure, dans la vallée de la Noye. **Les vallées sèches** prolongent les vallées humides et découpent les paysages de plateaux. Elles assurent une transition entre ces paysages.

→ **Depuis les vallées et les vallons secondaires de l'aire d'étude éloignée, la ZIP n'est généralement pas visible. La distance et la présence végétale réduisent la longueur des vues.**

▲ **Les plateaux agricoles** offrent un paysage ouvert où les grandes cultures sont omniprésentes, avec des paysages qui changent au rythme des saisons, en fonction de la variation des assolements et de la floraison des plantes cultivées. L'espacement des vallées, leur largeur et leur encaissement accentuent les ondulations du plateau qui semble au premier abord très homogène. Les points de repères traditionnels sont généralement des éléments verticaux : clochers d'églises, châteaux d'eau, éoliennes. Ils ponctuent le territoire et permettent de s'orienter. Les vues sont rasantes ; les légères ondulations du relief ne suffisent pas à les bloquer, sauf à l'arrière de la ligne de partage des eaux au sud.

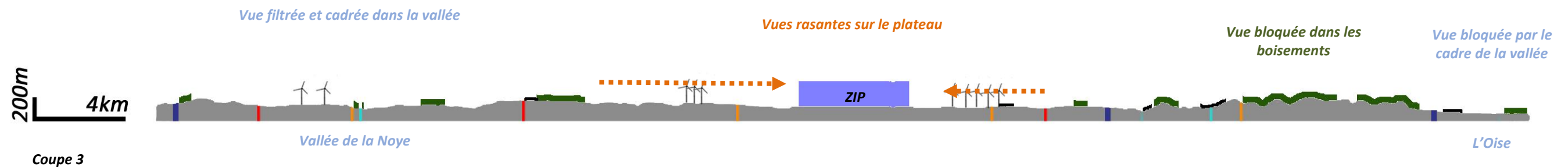
→ **La ZIP est visible depuis les plateaux environnants de l'aire d'étude éloignée en vues lointaines et rasantes.**



18-Depuis le rebord de la vallée de la Noye. La vallée est peu marquée, la ZIP apparaît en vue lointaine sur le plateau en rive droite. Quatre parcs éoliens existants sont perceptibles avec différentes prégnances selon la distance.

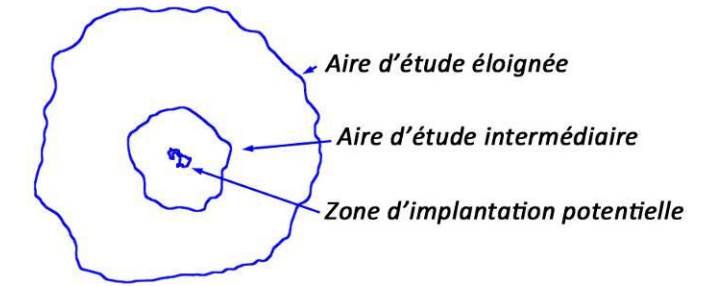


19-Dans l'axe de la D935, la végétation de la petite vallée de l'Aronde suffit à limiter la longueur de vue.





Les perceptions



- ↖ Localisation des prises de vue
- Limite départementale
- Principaux bourgs
- ↖ Eoliennes existantes
- ↖ Eolienne accordées
- ↔ Coupe

- Hydrographie
- Vallées et vallons (paysage filtré)
- Ligne de force du relief (effet de bascule)
- Plateaux (principales vues rasantes)
- Massif boisé (paysage fermé)

Paysage filtré : La couverture végétale est lâche mais suffisamment présente pour réduire la profondeur des vues.

Vue rasante : L'observateur se situe au même niveau que le paysage regardé. En l'absence d'écran visuel (boisement, bâti...), les perceptions sont lointaines et s'étirent à perte de vue.

Paysage fermé : La couverture végétale est dense. L'œil vient butter sur cette végétation et les vues sont alors très courtes.

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

0 1 2 3 5km

CORIEAULYS
Environnement & Paysage



20-Depuis le sud sur la D1017, les vues sont longues et rasantes. Ce secteur est peu marqué par la présence de parcs éoliens.



21-Depuis la D930 à l'est de la ZIP, des bosquets ponctuent l'horizon sans bloquer les vues.



22-Depuis la D934, la ZIP apparaît à l'arrière-plan de parcs existants.



23-Depuis la D960, le premier plan est marqué par la présence du parc existant de Campremy-Bonvillers. La ZIP est en arrière-plan à l'horizon.

III. LE CONTEXTE PATRIMONIAL

A. LA RECONNAISSANCE SOCIALE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le contexte touristique et ses productions iconographiques sont des indicateurs de la perception d'un territoire. L'aire d'étude éloignée comporte des sites répertoriés dans les guides, notamment des sites témoins de la première guerre mondiale et des bourgs remarquables.

Un secteur riche de son histoire...

Le secteur d'étude, traversé par de nombreux peuples et ayant connu différentes invasions et guerres, est le témoin de l'Histoire à travers ses églises, cathédrales, abbayes, châteaux et ses sites mémoriaux. Ce patrimoine ponctue le territoire d'étude. On notera la reconnaissance des abbayes de Saint-Martin-aux-Bois et de Compiègne, ainsi que la présence d'un tourisme mémoriel autour des sites de la Première Guerre Mondiale.

...et de ses paysages

Le pays est marqué par une longue tradition agricole. L'ouest et le nord de l'aire d'étude éloignée se caractérisent par un patrimoine rural dense et relativement bien préservé. De nombreuses communes comptent des éléments de patrimoine rural qui participent à leur identité (corps de ferme et bâtiments en torchis et en briques alignés sur rue, trottoirs enherbés, etc.).

Les atlas de paysage et le SRE Picardie recensent également des paysages emblématiques. Ces paysages ne bénéficient d'aucune protection réglementaire mais présentent généralement des caractéristiques paysagères uniques et font l'objet d'une reconnaissance sociale partagée. Les vallées présentes sur le territoire d'étude sont reconnues comme emblématiques, du fait de la variété de leurs paysages et de leur richesse patrimoniale. Les grands massifs boisés sont également relevés.

On recense deux principaux sentiers de grande randonnée (GR124 et 123) selon des axes globalement sud-est/nord-ouest. Ils empruntent principalement les collines boisées et les vallées.

La ZIP n'est pas située dans un périmètre de paysages emblématiques de la région, elle est à l'écart des principaux itinéraires de randonnée et points d'attrait touristiques. Le sud de la Somme et le nord de l'Oise concernent un territoire de faible reconnaissance, peu marqué par le tourisme.

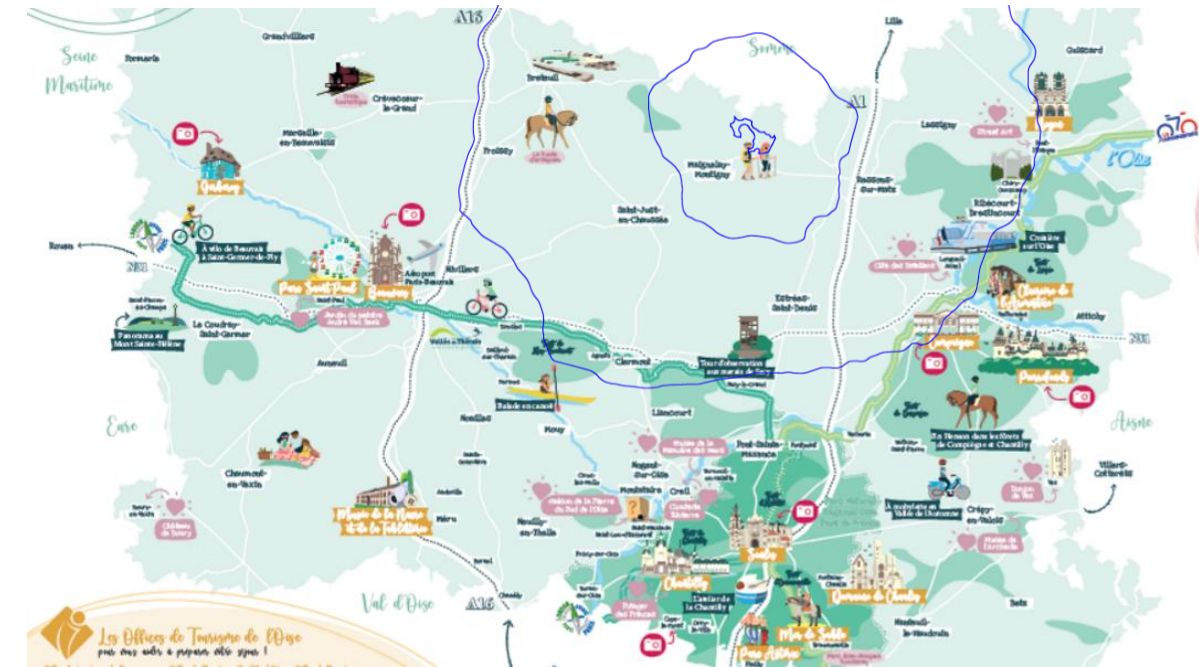
→ ENJEU FAIBLE À MODÉRÉ



24-Information touristique près de Beaucourt-en-Santerre



25-Cimetière militaire près de Roye

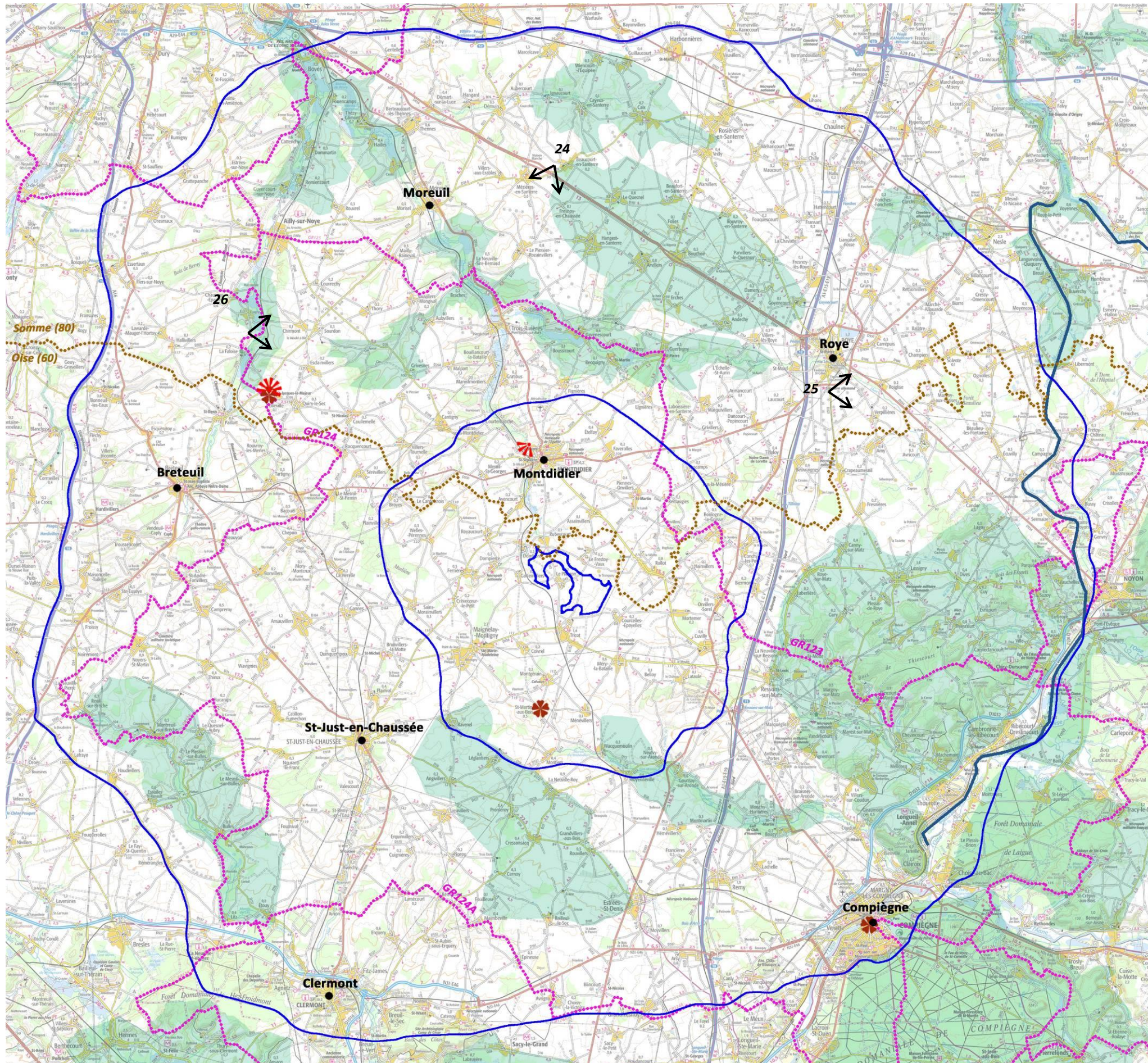


Carte touristique de l'Oise

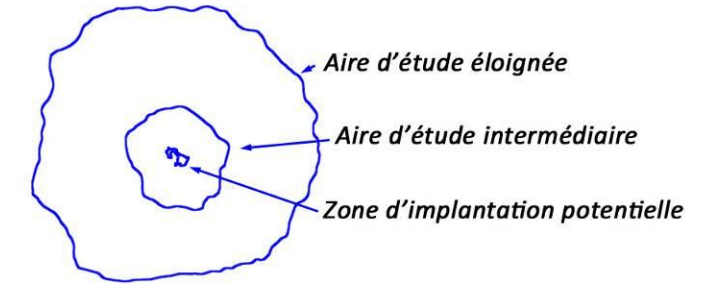


ZIP masquée
par le relief

26-Vue depuis le GR124 dans le paysage emblématique de la vallée de la Noye. Le cadre de la vallée pourtant peu profonde suffit à masquer la ZIP.



Reconnaissance et attraits du territoire



- Localisation des prises de vue
- Limite départementale
- Principaux bourgs

- Patrimoine bâti et historique
- Site naturel et de loisirs
- Voie navigable
- Sentier de grande randonnée
- Panorama
- Paysage emblématique

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N
0 1 2 3 5km

CORIEAULYS
Environnement & Paysage

B. LES MONUMENTS ET SITES PROTÉGÉS

Dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée, on recense :

- ▲ 176 immeubles protégés au titre des monuments historiques, dont 35 dans la ville de Compiègne,
- ▲ 6 sites inscrits ou classés ainsi qu'un projet de site,
- ▲ 2 secteurs patrimoniaux remarquables.

Le patrimoine situé dans l'aire d'étude intermédiaire (14 monuments historiques, aucun site, un SPR) est détaillé au chapitre VI.D.

Les immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

L'ensemble est essentiellement constitué de monuments religieux (53% des monuments recensés sont des églises, des abbayes et des prieurés) et d'architecture militaire (châteaux et fortifications représentent environ 28% des monuments classés et inscrits). Dans des paysages majoritairement ouverts à 360°, les éléments verticaux comme les clochers d'église sont des repères. Une grande majorité d'entre eux offrent des situations de covisibilité avec les parcs éoliens existants.

Vis-à-vis de la ZIP, six monuments relèvent d'une sensibilité très faible dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont détaillés dans les pages suivantes.

→ **La grande majorité des édifices est suffisamment éloignée ou positionnée à l'arrière de filtres visuels pour conclure à une interaction nulle à très faible avec la ZIP dans l'aire d'étude éloignée. En effet, majoritairement situés en centre-bourg, ils n'offrent pas de vue directe vers la ZIP. Seuls les monuments élevés situés sur le plateau ouvert pourront présenter des visibilité et covisibilité. Toutefois, l'éloignement ainsi que le relief atténuent considérablement les perceptions possibles.**



27-L'église de Chaussoy sur l'itinéraire du GR124, offre un covisibilité avec le parc existant du Val de Noye

Niveau d'enjeu

Très faible

Faible

Faible à modéré

Modéré

Modéré à fort

Fort

Les monuments inscrits et classés dans l'aire d'étude éloignée

Dept	Commune	Élément protégé	Protection	Distance à la ZIP	Type	Niveau
60	Agnetz	Ferme Saint-Rémy l'Abbaye ou Prieuré de Ronquerolles	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Agnetz	Église paroissiale Saint-Léger	MH classé	>25km	haut	++
60	Avrechy	Église	MH classé	15 à 20km	haut	++
60	Bailleul-le-Soc	Ferme de Saint-Julien Le Pauvre	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Bailleul-le-Soc	Ferme d'Eraïne	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Bailleul-le-Soc	Ferme d'Ereuse	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Bonneuil-les-Eaux	Ancien prieuré Saint-Nicolas	MH partiellement inscrit	>25km	haut	++
60	Bonneuil-les-Eaux	Église	MH inscrit	>25km	haut	++
60	Breteuil	Entrepôt à vins	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Breteuil	Maison Hippolyte Bayard	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Breteuil	Ancienne abbaye Notre-Dame de Breteuil	MH partiellement classé-inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Breuil-le-Sec	Château des Etournelles Ferme des Etournelles	MH partiellement inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert	Ponts de fascines	MH inscrit	20 à 25km	bas	++
60	Breuil-le-Vert	Église	MH classé	> 25km	haut	++
60	Brunvillers-la-Motte	Église	MH classé	5 à 10km	haut	++
60	Bulles	Église Saint-Jacques	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Cambronne-lès-Ribécourt	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Campremy	Grange de Grandmesnil	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Catenoy	Oppidum du "Camp César"	MH inscrit	20 à 25km	bas	++
60	Catenoy	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Catillon-Fumechon	Église de Catillon	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Cernoy	Chapelle des Trois Etots	MH classé	10 à 15km	haut	++
60	Chepoix	Chapelle funéraire	MH classé	10 à 15km	bas	++
60	Chiry-Ourscamp	Château de Mennechet	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Chiry-Ourscamp	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Chiry-Ourscamp	Abbaye (ancienne)	MH classé	20 à 25km	haut	+++
60	Choisy-au-Bac	Prieuré Saint-Etienne	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Choisy-au-Bac	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Clairoix	Église Saint-Etienne	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Clermont	Sous-Préfecture (ancienne)	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Clermont	Hôtel de Ville	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Clermont	Ancien collège Fernel	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Clermont	Immeuble	MH inscrit	20 à 25km	haut	++

Dept	Commune	Élément protégé	Protection	Distance à la ZIP	Type	Niveau
60	Clermont	Hôtel	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Clermont	Porte de Nointel	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Clermont	Donjon (ancien)	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Clermont	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Compiègne	École des Frères des Écoles chrétiennes	MH partiellement inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Auberge des Trois Lurons	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel de Ville	MH classé	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôpital Saint-Joseph Chapelle	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Grenier à sel (ancien)	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Prison (ancienne), contiguë à l'Hôtel de Ville, derrière la porte de	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Palais et ses abords	MH classé	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel d'Artois (ancien)	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel de la petite Rose	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Maison	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Immeuble	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Maison à pan de bois	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Villa Marcot	MH partiellement inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Maison	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel des Rats	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel d'Agincourt	MH classé	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Maison La Vieille Cassine	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Maison	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Immeubles 12, rue des Cordeliers - 2, rue des Lombards	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Hôtel particulier	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Cimetière de Clamart	MH inscrit	20 à 25km	bas	+++
60	Compiègne	Remparts (anciens)	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Tour Jeanne d'Arc	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Quartier Bourcier	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Abbaye Saint-Corneille (ancienne)	MH classé	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Abbaye de Royallieu	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Église anglicane (ancienne)	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Église Saint-Pierre des Minimes	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Église Saint-Antoine	MH classé	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Église Saint-Jacques	MH classé	20 à 25km	haut	+++
60	Compiègne	Couvent des Jacobins et ancienne enceinte de la ville (vestiges)	MH classé	20 à 25km	haut	+++

Dept	Commune	Élément protégé	Protection	Distance à la ZIP	Type	Niveau
60	Compiègne	Pont de Jeanne d'Arc sous la maison (les arches)	MH inscrit	20 à 25km	haut	+++
60	Coudun	Église	MH classé	15 à 20km	haut	++
60	Cressonsacq	Château	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Cressonsacq	Calvaire	MH inscrit	10 à 15km	bas	++
60	Cressonsacq	Église	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Élincourt-Sainte-Marguerite	Église	MH partiellement classé	15 à 20km	haut	++
60	Fitz-James	Église	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Francières	Sucrerie	MH inscrit	10 à 15km	haut	+++
60	Gournay-sur-Aronde	Monument funéraire de Madame Jarry de Nancy	MH inscrit	5 à 10km	bas	++
60	Hardivillers	Boutique de tisserand	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Jaux	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Jonquières	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	La Neuville-en-Hez	Couvent des Cordeliers de Notre-Dame de la Garde (ancien)	MH inscrit	>25km	haut	++
60	La Neuville-en-Hez	Église	MH inscrit	>25km	haut	++
60	La Neuville-Roy	Église	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	La Rue-Saint-Pierre	Église et le cimetière qui l'entoure	MH classé	>25km	haut	++
60	Lachelle	Église et le terre-plein qui l'entoure	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Le Plessis-Brion	Château	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Léglantiers	Église	MH inscrit	5 à 10km	haut	++
60	Litz	Église	MH inscrit	>25km	haut	++
60	Litz	Prieuré de Wariville	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Longueil-Annel	Château d'Annel	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Maimbeville	Église	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Mareuil-la-Motte	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
60	Margny-lès-Compiègne	Église Sainte Jeanne d'Arc	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Margny-lès-Compiègne	Quai des Déportés en gare de Margny-lès-Compiègne	MH classé	20 à 25km	bas	+++
60	Margny-sur-Matz	Église	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Monchy-Humières	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
60	Montreuil-sur-Brèche	Ferme de Ponceaux ou des Tournelles	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Nointel	Ferme du marquisat de Nointel (ancienne)	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Nointel	Église	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Nointel	Camp de César	MH classé	20 à 25km	bas	++

Dept	Commune	Élément protégé	Protection	Distance à la ZIP	Type	Niveau
60	Noroy	Église	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Paillart	Église Saint-Denis	MH classé	15 à 20km	haut	++
60	Plessier-sur-Saint-Just	Porte (ancienne)	MH inscrit	10 à 15km	bas	++
60	Plessier-sur-Saint-Just	Porte (ancienne)	MH inscrit	10 à 15km	bas	++
60	Plessis-de-Roye	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
60	Pronleroy	Château	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Pronleroy	Église et le cimetière qui l'entoure	MH inscrit	10 à 15km	haut	++
60	Rémérangles	Église	MH inscrit	> 25km	haut	++
60	Remy	Église	MH classé	15 à 20km	haut	++
60	Ressons-sur-Matz	Église	MH classé	15 à 20km	haut	++
60	Reuil-sur-Brèche	Abbaye de Froidmont	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Roye-sur-Matz	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
60	Saint-André-Farivillers	Église	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Sainte-Eusoye	Ferme de Troussures	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Saint-Remy-en-l'Eau	Château et dépendances	MH partiellement inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Tartigny	Château	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Thiescourt	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
60	Thiescourt	Nécropole française et cimetière allemand	MH inscrit	10 à 15km	bas	+++
60	Thiescourt	Carrière du Chauffour	MH inscrit	10 à 15km	sout.	+++
60	Thourotte	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
60	Vendeuil-Caply	Église	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
60	Vendeuil-Caply	Théâtre antique (grand)	MH classé	15 à 20km	bas	++
60	Venette	Pigeonnier	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Venette	Pigeonnier	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Venette	Bâtiment conventuel	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
60	Venette	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
80	Beaufort-en-Santerre	Église	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
80	Becquigny	Église (ancienne)	MH classé	10 à 15km	haut	++
80	Boves	Château (restes)	MH inscrit	>25km	haut	++
80	Boves	Église Saint-Nicolas	MH inscrit	>25km	haut	++
80	Caix	Église	MH classé	20 à 25km	haut	++
80	Chaussoy-Epagny	Château	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
80	Chaussoy-Epagny	Église	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
80	Chavatte	Blockhaus	MH inscrit	20 à 25km	bas	++
80	Coullemelle	Église	MH inscrit	10 à 15km	haut	++

Dept	Commune	Élément protégé	Protection	Distance à la ZIP	Type	Niveau
80	Davenescourt	Château	MH partiellement classé-inscrit	10 à 15km	haut	++
80	Davenescourt	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
80	Essertaux	Château	MH inscrit	>25km	haut	++
80	Essertaux	Église	MH inscrit	>25km	haut	++
80	Folleville	Église Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean Baptiste	MH classé	15 à 20km	haut	+++
80	Folleville	Château	MH partiellement inscrit	15 à 20km	haut	+++
80	Fresnoy-lès-Roye	Croix en pierre	MH classé	20 à 25km	bas	++
80	Goyencourt	Chapelle Notre-Dame de Liesse	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
80	Grivesnes	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
80	Guerbigny	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
80	Guyencourt-sur-Noye	Château et ferme	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
80	Hangest-en-Santerre	Église	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
80	Harbonnières	Église	MH classé	>25km	haut	++
80	Louvrechy	Église Saint-Martin	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
80	Moreuil	Église	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
80	Remiencourt	Château de Boufflers	MH inscrit	20 à 25km	haut	++
80	Roye	Remparts (anciens)	MH inscrit	15 à 20km	haut	++
80	Roye	Église Saint-Pierre	MH classé	15 à 20km	haut	++
80	Sains-en-Amiénois	La Roseraie	MH inscrit	>25km	haut	++
80	Tilloloy	Château	MH classé	10 à 15km	haut	+++
80	Tilloloy	Église	MH classé	10 à 15km	haut	++
80	Vauvillers	Église Saint-Eloi	MH inscrit	>25km	haut	++

Niveau d'enjeu

Très faible
Faible
Faible à modéré
Modéré
Modéré à fort
Fort



28-Depuis la D109 entre Quincy-le-Sec et Coullemelle, le clocher de l'église protégée de Coullemelle émerge de la silhouette du bourg. Il entre potentiellement en covisibilité indirecte avec la ZIP en vue lointaine. La distance limite cependant la prégnance et le risque de mise en concurrence.



29-L'ancienne Sucrerie d'Estrées Saint-Denis, située sur la D1017 présente une ouverture visuelle sur la plaine. On distingue brièvement le haut des pales des éoliennes de Montdidier. La ZIP est visible depuis le parking de ce monument inscrit ouvert à la visite. La distance limite cependant la sensibilité.



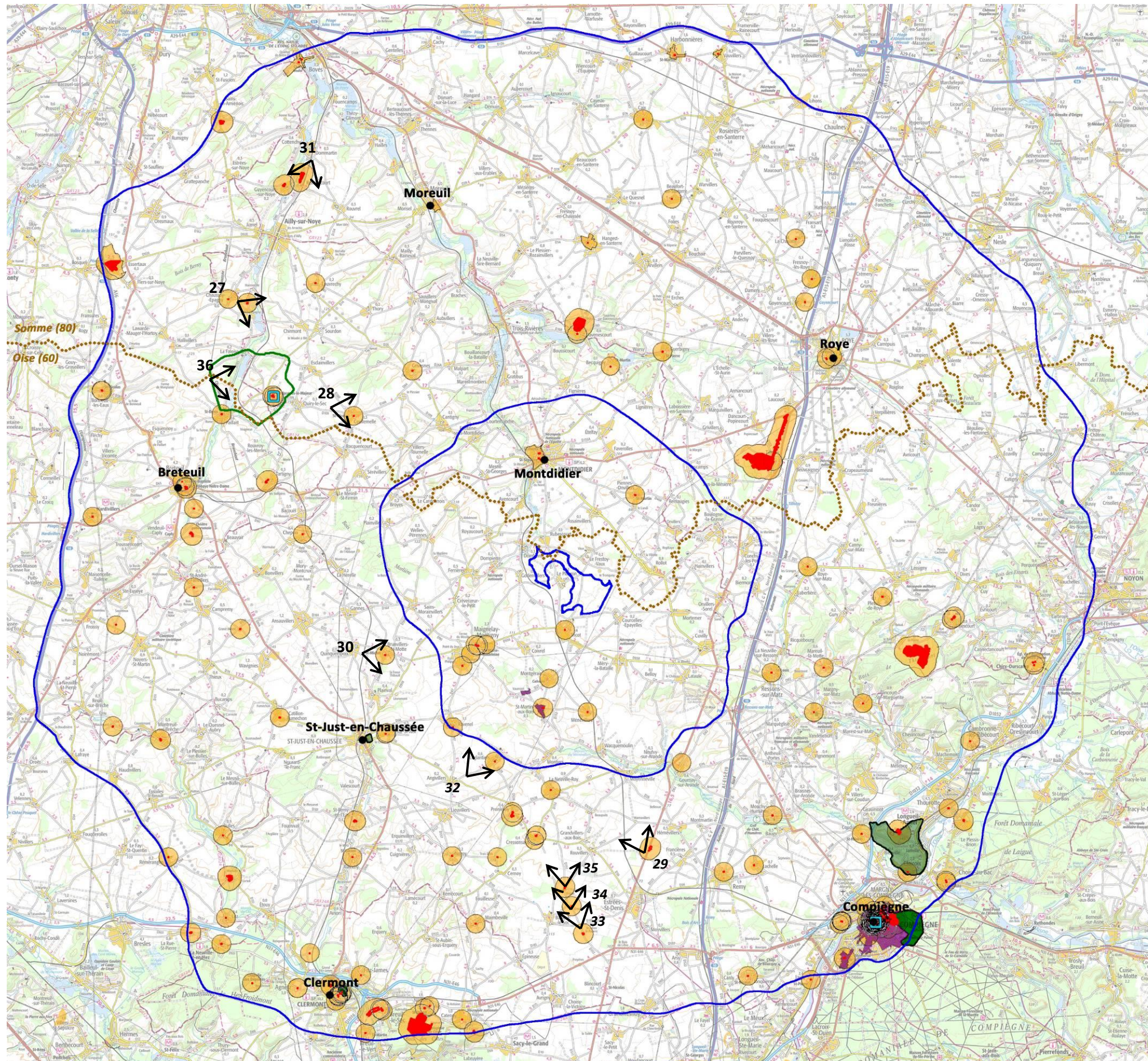
30-Depuis la D23 entre Quinquempoix et Brunvillers, le clocher de l'église marque la silhouette du bourg. La covisibilité potentielle avec la ZIP est lointaine et indirecte.



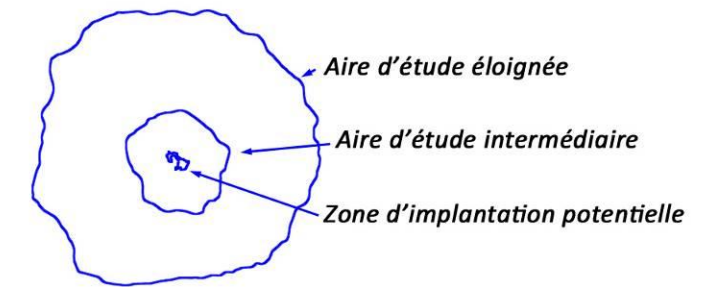
31-Le château de Remiencourt dans la vallée de la Noye ne présente pas de sensibilité



32-Depuis le sud du bourg de Léglantiers. La silhouette du bourg est marquée par l'élévation du clocher de l'église. La ZIP, en arrière-plan, s'inscrit dans le même angle de vue que le parc existant du Champ Feuillant.



Le patrimoine protégé



- Localisation des prises de vue
- Limite départementale
- Principaux bourgs

- Site inscrit
- Site classé
- Projet de site classé
- Site patrimonial remarquable
- Monument historique inscrit ou classé et son périmètre de protection
- Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le patrimoine situé dans l'aire d'étude intermédiaire (17 monuments historiques) est détaillé au chapitre VI.D.

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

CORIEAULYS
Environnement & Paysage

Fermes d'Eraine et d'Ereuse à Bailleul-le-Soc

Dans le secteur de paysage emblématique de la Plaine d'Estrées se trouvent les grandes fermes d'Ereuse et d'Eraine. Ces bâtiments du XIV^{ème} siècle ont été construits par des moines venus défricher le secteur. Les bâtiments s'accompagnent d'un cadre végétal qui ponctue le plateau ouvert. La distance (plus de 10km), limite l'échelle visuelle dans la ZIP en visibilité directe comme en covisibilité.



33-Depuis le sud, la ferme d'Ereuse s'accompagne d'une végétation arborée. La ZIP apparaît en vue lointaine avec une prégnance faible.



La ferme d'Ereuse



34-Depuis les abords de la ferme d'Ereuse, on devine la ferme d'Eraine. Les bosquets réduisent la profondeur de la vue et masquent partiellement la ZIP.



La ferme d'Eraine



35-Depuis les abords de la ferme d'Eraine, la vue s'ouvre sur le vaste plateau. Les grandes cultures de betteraves et de céréales favorisent la longueur des vues.

Les sites patrimoniaux remarquables

Dans l'aire d'étude éloignée, un site patrimonial remarquable concerne le bourg de Compiègne (cf. description page suivante).

→ **Aucune sensibilité liée à ce site patrimonial remarquable n'a été relevée.**

Les sites inscrits et classés

Dans l'aire d'étude éloignée, on recense 6 sites inscrits et classés.

Cinq d'entre eux concernent des bourgs ou centres urbains.

On recense également un projet de site autour de Folleville (cf. description page suivante).

→ **Aucune sensibilité liée aux sites inscrits et classés existants n'a été relevée dans l'aire d'étude éloignée.**

Les sites inscrits et classés dans l'aire d'étude éloignée

dép.	Commune	Élément protégé	Protection	Distance à la ZIP	Niveau de reconnaissance
60	Bienville, Clairoix, Coudun, Janville, Longueil-Annel	Mont Ganelon	Site inscrit	15 à 20km	++
60	Clermont-de-l'Oise	Promenade du Chatellier	Site classé	20 à 25km	++
60	Compiègne	Grand parc du château	Site classé	20 à 25km	+++
60	Compiègne	Centre urbain	Site inscrit	20 à 25km	+++
60	Compiègne	Rue des Domeliers	Site inscrit	20 à 25km	+++
60	Saint-Just-en-Chaussée	Propriété Naquet	Site inscrit	10 à 15km	++

Niveau d'enjeu

Très faible

Faible

Faible à modéré

Modéré

Modéré à fort

Fort



Propriété Naquet à Saint-Just-en-Chaussée

Au moment de la protection en 1946, l'ancien parc des moines se composait d'un jardin à l'anglaise, avec arbres, pelouses, grottes, et bassins. Aujourd'hui, la propriété Naquet a été transformée en un complexe multisports.

L'ensemble forme un grand espace vert ouvert sur l'extérieur, en limite de la ville, entre Saint-Just-en-Chaussée et le cours de l'Arée qui longe le bois de Mermont. L'Arée alimente un canal bordé d'arbres qui offre un cadre intime et agréable aux promeneurs.

Les vues depuis les abords sont fermées par le relief, le bâti environnant et le cadre arboré.



Promenade du Chatellier à Clermont-de-l'Oise

Située au cœur de la vieille ville au pied du rempart, elle forme une terrasse autour de l'ancien château. Ce point haut met parfois en scène le lointain (vallée de la Brèche notamment), mais vers le nord en direction de la ZIP, les vues sont fermées par les taillis présents autour du cimetière.



Mont Ganelon

Ce grand ensemble paysager est un mont culminant à 155m situé en rive droite de l'Oise au nord de Compiègne. C'est à la fois un site historique et un lieu de promenade recherché.

Les pentes raides et sableuses de la butte, autrefois plantées de vignes puis de pommiers à cidre sont aujourd'hui boisées. Les panoramas sont rares et plutôt tournés en direction de la vallée de l'Oise (dos à la ZIP).

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (patrimoine mondial de l'UNESCO)

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité (traité international intitulé « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », adopté par l'UNESCO en 1972).

Au sein de l'aire d'étude éloignée, deux sites sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial au titre du chemin de Saint-Jacques de Compostelle : l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste à Folleville et l'église paroissiale Saint-Jacques à Compiègne.

L'église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste est incluse dans l'enclos d'origine du château médiéval de Folleville du XIII^{ème} siècle. Le site domine la vallée de la Noye, lieu de passage des voies de communication ancestrales.

Les vues depuis les abords de l'édifice sont fermées en direction de la ZIP par le cadre bâti du village et par la végétation arborée qui borde les ruines du château attenant. Ce monument est également concerné par un projet de site classé (cf. ci-dessous)

L'église paroissiale Saint-Jacques à Compiègne est située dans le centre-ancien du bourg, en rive gauche de la vallée de l'Oise. Le contexte bâti ainsi que le cadre de la vallée empêchent toute relation visuelle avec la ZIP.



Compiègne (25MH, SPR, 3 sites, UNESCO)

La ville royale de Compiègne s'est ancrée sur la rive gauche de l'Oise. Son centre ancien est ordonné par rapport à la rivière. Le site est délimité par le tracé des anciens remparts qui subsistent localement, bien qu'endommagés par les bombardements de 1940.

Le site de l'ancien couvent des Cordeliers est situé à l'intérieur de l'enceinte médiévale de la ville de Compiègne, au pied des anciens remparts.

Le grand parc fait le lien entre la ville, le petit parc du château et la forêt domaniale.

La grande perspective de l'avenue des Beaux Monts s'ouvre depuis le château et met en scène un paysage boisé, l'horizon et le ciel.



Château de Folleville



Église paroissiale



36-Depuis la voie romaine à l'arrivée sur la ferme du Bel Air

Le projet de site de Folleville

Folleville est situé sur un promontoire du plateau du Santerre. La tour du château s'élève de 25 mètres en bordure du bourg. L'église paroissiale, inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial au titre du chemin de Saint-Jacques de Compostelle est située dans le bourg. Le projet de site s'appuie sur le territoire contrôlé par la tour : un paysage agricole, largement ouvert aux ondulations amples, ponctué de massifs boisés, au carrefour d'antiques voies de déplacement entre Paris et le nord de l'Europe. La ZIP n'est pas perceptible depuis le château et l'église. Elle est théoriquement perceptible en vue lointaine à l'approche du projet de site et près de la ferme du Bel Air. La distance empêche cependant toute situation de mise en concurrence avec les monuments de Folleville.

▪ **La nécropole nationale française de Thiescourt & Cimetière militaire allemand de Thiescourt**

La nécropole française et le cimetière allemand de Thiescourt ont été élevés en 1920 à l'emplacement d'une fosse collective qui aurait été établie par les autorités militaires allemandes pendant la guerre et qui contenait 50 corps de soldats allemands et français.

La grande majorité des soldats allemands inhumés à Thiescourt a été tuée lors des combats de 1918, en particulier lors de « la bataille de Noyon » en juin et lors des batailles défensives du Matz en août.

→ **Ce site n'entretient aucune relation visuelle avec la ZIP.**



37-La nécropole nationale de Thiescourt

▪ **La nécropole nationale française de Compiègne (Royallieu)**

Dès le 11 novembre 1914, Compiègne devient une "ville-hôpital" majeure à 15km du front, stabilisé au nord-est de la ville jusqu'en mars 1917. D'août 1914 à fin 1918, 26 hôpitaux temporaires fonctionnent dans la ville et à sa périphérie. Ces hôpitaux sont le lieu d'innovations médicales notoires.

En janvier 1917, le conseil municipal sollicite les autorités militaires et sanitaires pour créer un cimetière militaire à proximité du cimetière civil sud. Jusqu'alors, les soldats décédés dans les hôpitaux de la ville étaient inhumés dans les cimetières communaux. Mais face à l'ampleur des besoins, la création d'un cimetière dédié s'impose. Il est ouvert en 1918 par l'hôpital n°16 implanté à proximité, dans la caserne de Royallieu.

Les soldats inhumés décèdent des suites de leurs blessures mais aussi de maladies (typhoïde, grippe espagnole...). Ils appartiennent pour la plupart aux troupes coloniales.

Le 11 novembre 1938, la nécropole est choisie en raison de sa proximité avec la Clairière de Rethondes, symbolisant la fin des combats, pour accueillir la flamme transmise depuis la tombe du Soldat inconnu de l'Arc de Triomphe vers les zones de l'ancien front. Elle figure parmi les cinq nécropoles nationales étapes (Saint-Acheul, Châlons-sur-Marne, Notre-Dame de Lorette et Douaumont).

→ **Ce site n'entretient aucune relation visuelle avec la ZIP.**



38-La nécropole nationale de Compiègne

Site	Distance de la zone cœur à la ZIP	Relation à la ZIP
O102 : Nécropole nationale française de Thiescourt & Cimetière militaire allemand de Thiescourt	18,9km	Aucune
O103 : Nécropole nationale française de Compiègne (Royallieu)	23,7km	Aucune

Au-delà de la démarche UNESCO, c'est tout un ensemble d'éléments, protégés ou non, qui constituent l'importance patrimoniale et mémorielle du secteur.

On recense trois types de sites patrimoniaux, parfois reliés entre eux par des parcours :

- ▲ les nécropoles nationales,
- ▲ les cimetières militaires,
- ▲ les musées ou centres d'interprétation.

Quatre monuments historiques protégés sont également attachés aux deux Guerres Mondiales.

Dept.	Communes	Nécropoles
80	Andechy	Nécropole allemande
80	Beaucourt-en-Santerre	Beaucourt british cemetery
80	Beuvraignes	Nécropole française du bois des Loges
80	Bouchoir	New british cemetery
80	Caix	British cemetery
80	Caix	Nécropole allemande
80	Caix	Manitoba cemetery
80	Démuin	British cemetery
80	Démuin	Toronto cemetery
80	Domart-sur-la-Luce	Hourges Orchard cemetery
80	Hangard	Communal cemetery extension
80	Hangard	Hangard wood british cemetery
80	Lihons	Nécropole française
80	Manicourt	Nécropole allemande
80	Maricourt	Péronne road cemetery
80	Maucourt	Nécropole française
80	Mézières-en-Santerre	Communal cemetery extension
80	Montdidier	Nécropole française
80	Montdidier	Nécropole française L'Égalité
80	Montdidier	Nécropole allemande
80	Morisel	Nécropole allemande
80	Le Quesnel	Hillside cemetery
80	Le Quesnel	Communal cemetery extension
80	Rosières-en-Santerre	British cemetery
80	Roye	New british cemetery
80	Roye	Nécropole allemande

Dept.	Communes	Nécropoles
60	Cambronne-lès-Ribécourt	Nécropole française
60	Catenoy	Nécropole française
60	Compiègne	Nécropole française
60	Dompierre	Nécropole française
60	Dompierre	Nécropole allemande
60	Lassigny	Nécropole allemande
60	Méry-la-Bataille	Nécropole française
60	Remy	Nécropole française
60	Thiescourt	Nécropole française
60	Thiescourt	Nécropole allemande
60	Vignemont	Nécropole française
60	Vignemont	Nécropole allemande



39-La nécropole française de Catenoy

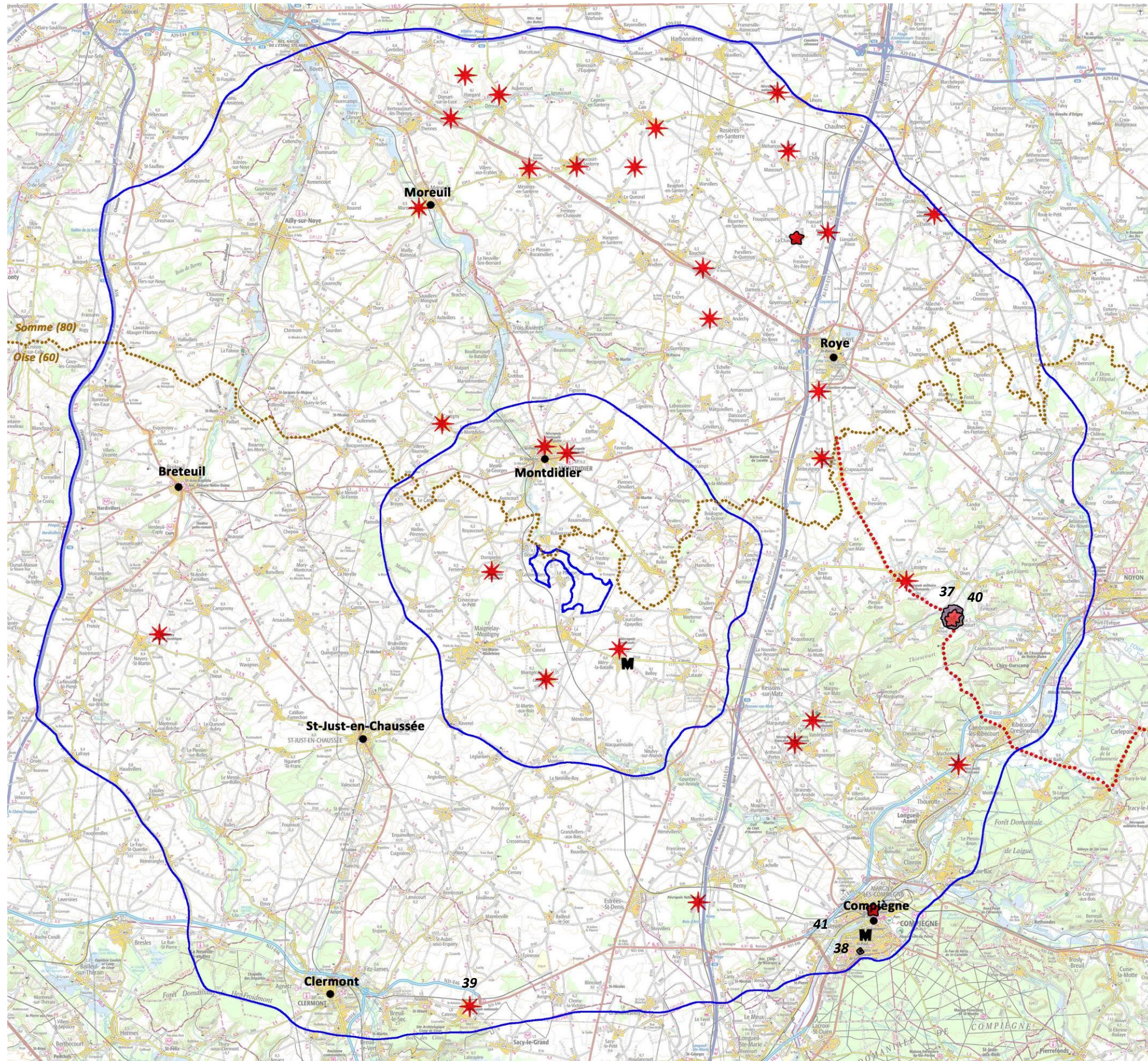
Dept	Commune	Monument protégé	Protection
80	Chavatte	Blockhaus	MH inscrit
60	Margny-lès-Compiègne	Quai des Déportés en gare de Margny-lès-Compiègne	MH classé
60	Thiescourt	Nécropole française et cimetière allemand	MH inscrit
60	Thiescourt	Carrière du Chauffour	MH inscrit



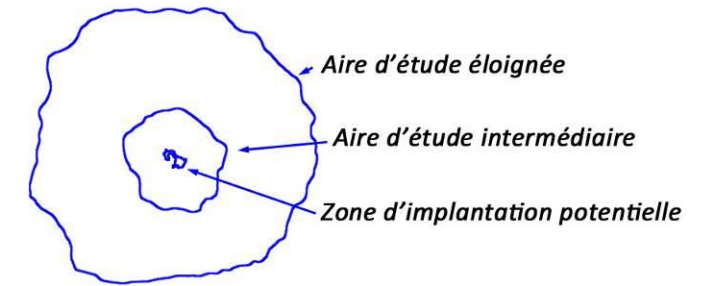
40-La carrière du Chauffour



41-Logo du mémorial du Wagon de la déportation à Margny-lès-Compiègne



Sites mémoriels attachés aux Guerres Mondiales



- Localisation des prises de vue
- Limite départementale
- Principaux bourgs

Sites funéraires et mémoriels de la première Guerre Mondiale (inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO)

- Zone coeur
- Zone tampon
- Monuments historique mémoriel classé ou inscrit
- Lieux de mémoire
- Circuit de la ligne rouge (ligne de front)
- Musée

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

Tableau de synthèse des sensibilités des différentes unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Unités paysagères	Caractéristiques	Perceptions	Reconnaissance et patrimoine	Enjeu	Effet potentiel	Sensibilité vis-à-vis du projet
Le plateau Picard	<ul style="list-style-type: none"> Plateau agricole coupé par la vallée de l'Aisne Réseau de petites vallées et vallons Bâti rural de villages et fermes isolées Forte présence du motif éolien 	<ul style="list-style-type: none"> Paysage très ouvert et à grande échelle Légère variation dans les vallées et vallons 	<ul style="list-style-type: none"> Faible reconnaissance des espaces de plateau Patrimoine ponctuel et de faible reconnaissance 	Modéré	Unité paysagère qui accueille la ZIP Perception de plateau à l'échelle du grand éolien	Modérée
Le Santerre et le Vermandois						
La vallée de l'Oise	<ul style="list-style-type: none"> Vallée très large et dissymétrique Grandes infrastructures et bourgs importants en rive gauche Polyculture et élevage en rive droite 	<ul style="list-style-type: none"> Champ de vision limité par le maillage végétal 	<ul style="list-style-type: none"> Paysages emblématiques de vallée 	Fort	Vues rares et lointaines, interactions limitées	Très faible
La vallée de la Noye	<ul style="list-style-type: none"> Vallée large Coteaux peu marqués Transition douce entre les coteaux et les plateaux environnants 	<ul style="list-style-type: none"> Champ de vision limité depuis le fond Relations visuelles avec le plateau depuis les coteaux 	<ul style="list-style-type: none"> Paysage emblématique, richesse architecturale 	Fort	Cadre de la vallée qui limite l'interaction avec la ZIP depuis le fond Coteau en rive gauche potentiellement exposé en vue lointaine	Faible
Le Noyonnais	<ul style="list-style-type: none"> Forêt sur des buttes témoins Topographie marquée Villages au cœur du massif ou en bordure près de la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Important couvert boisé Champ de vision limité par le relief et le maillage végétal 	<ul style="list-style-type: none"> Paysage emblématique des collines boisées, patrimoine mémoriel et architectural bien présent 	Modéré à fort	Interaction limitée avec la ZIP Vues lointaines et filtrées	Faible
Le Clermontois	<ul style="list-style-type: none"> Ligne de relief élevée et boisée Présence de grands axes de communication Grands pôles urbains et industriels dans la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Important couvert boisé Marque la limite sud de l'aire d'étude éloignée 	<ul style="list-style-type: none"> Importante concentration patrimoniale autour de Clermont et dans les vallées 	Modéré à fort	Pas d'interaction avec la ZIP	Très faible

Les niveaux d'enjeux et de sensibilités globaux sont indicatifs d'une moyenne à l'échelle de l'unité paysagère souvent vaste et ne préjugent pas d'une sensibilité qui serait valable en tout point de cette unité.

IV. L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

A. STRUCTURE PAYSAGÈRE

Le relief de l'aire d'étude intermédiaire est très peu prononcé. C'est un paysage ouvert de grandes cultures avec quelques buttes arborées (Coivrel au sud, paysage singulier) et les franges du Noyonnais (à l'est) qui rompent l'uniformité. Les abords du ru des Trois Doms et de l'Aronde offrent également des variations avec un léger creusement du plateau et des ripisylves qui soulignent les méandres.

B. LES RELATIONS VISUELLES ENTRE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET LES BOURGS

Le territoire est peu urbanisé, avec un maillage régulier de villages de quelques centaines d'habitants et quelques villes plus importantes. Le bâti isolé est rare. Les implantations bâties se sont développées selon différents modèles, en relation avec les grandes caractéristiques géomorphologiques et naturelles, mais aussi au gré des axes de déplacements et des activités.

Les principales sensibilités liées aux bourgs et hameaux sont les suivantes :

- ▲ **La covisibilité avec certaines silhouettes caractéristiques** : la sensibilité concerne l'image du village lors de son itinéraire d'approche.
- ▲ **Les effets cumulés** (risque d'encerclement ou de saturation) pour les bourgs situés entre les différents parcs existants, accordés ou projetés, et la ZIP.

→ ENJEU FORT

Les bourgs du Noyonnais

(Cuvilly, Boulogne-la-Grasse, Fescamps, Remaugies, Onvillers, Conchy-les-Pots, Rollot, Hainvillers, Orvillers-Sorel, Mortemer, Lataule, Belloy)

Les villages du Noyonnais, à l'est de la ZIP, sont implantés sur un territoire vallonné, marqué par de nombreux boisements qui viennent enserrer les bourgs. Ils ne présentent pas de silhouettes repérables de loin et ne sont donc pas sensibles aux situations de covisibilité. La ZIP peut être visible depuis les sorties des bourgs situés à la frange de l'unité paysagère.



42-Le bourg de Cuvilly



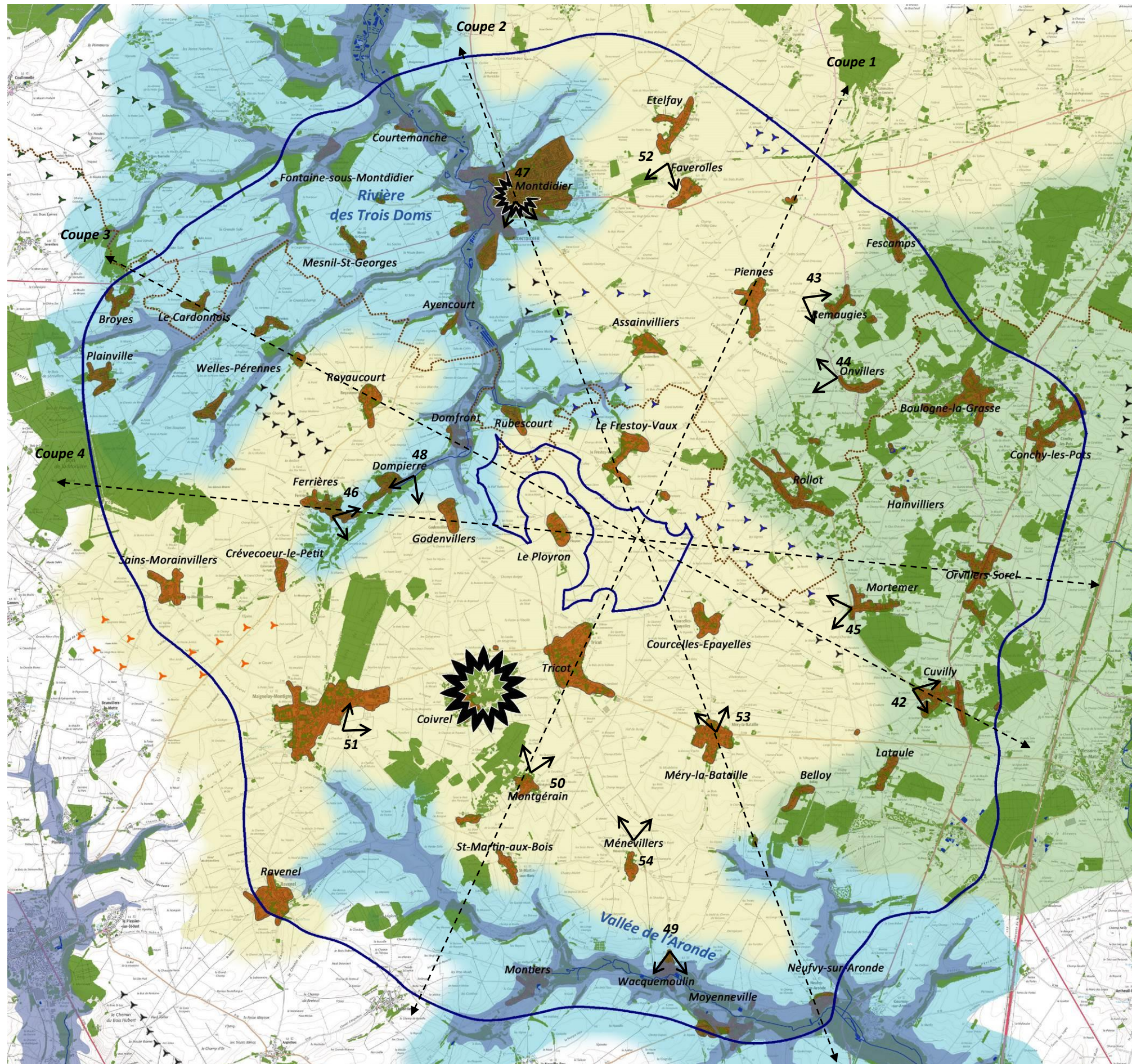
43-Le bourg de Remaugies à la frange du Noyonnais



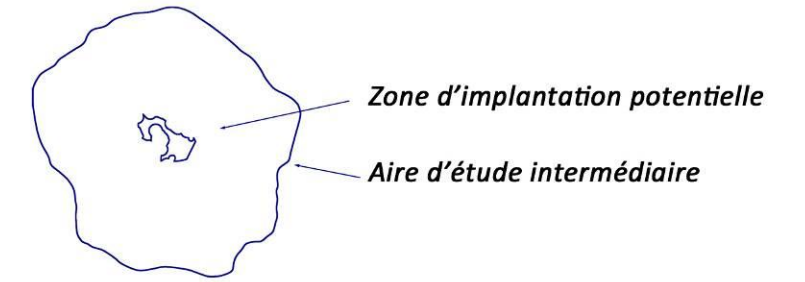
44-À la sortie du bourg d'Onvillers



45-À la sortie du bourg de Mortemer, la vue s'ouvre sur le plateau. Le parc éolien existant occupe le premier plan.



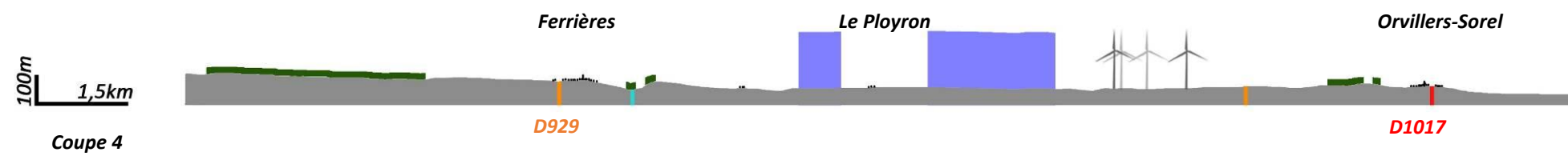
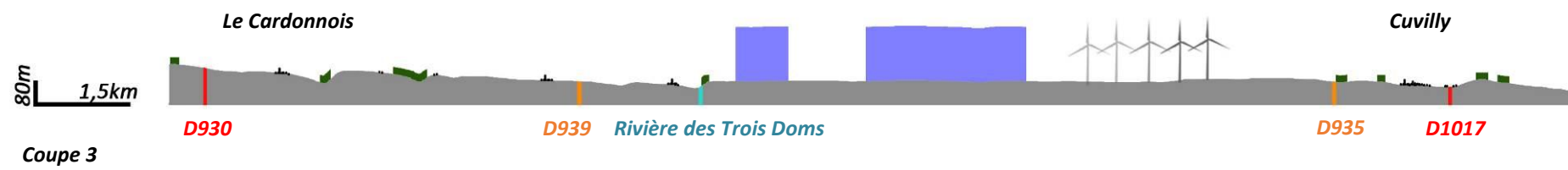
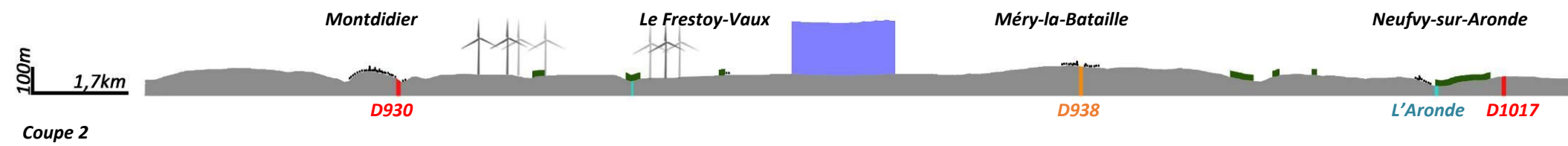
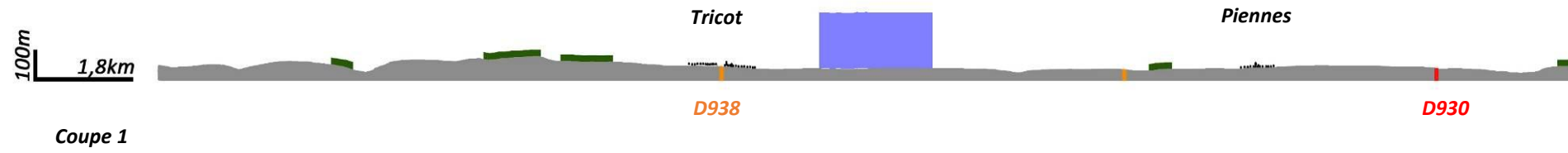
Structure paysagère



- Localisation des points de vue
- Limite départementale
- Éolienne existante
- Éolienne autorisée
- Éolienne en instruction

- Vallée et vallons
- Boisement
- Repère paysager
- Bourg
- Paysage de plateau ouvert
- Paysage vallonné
- Paysage filtré du Noyonnais

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)



Facteur d'exagération des hauteurs x5
(Échelle verticale amplifiée 5 fois par rapport à l'échelle horizontale)

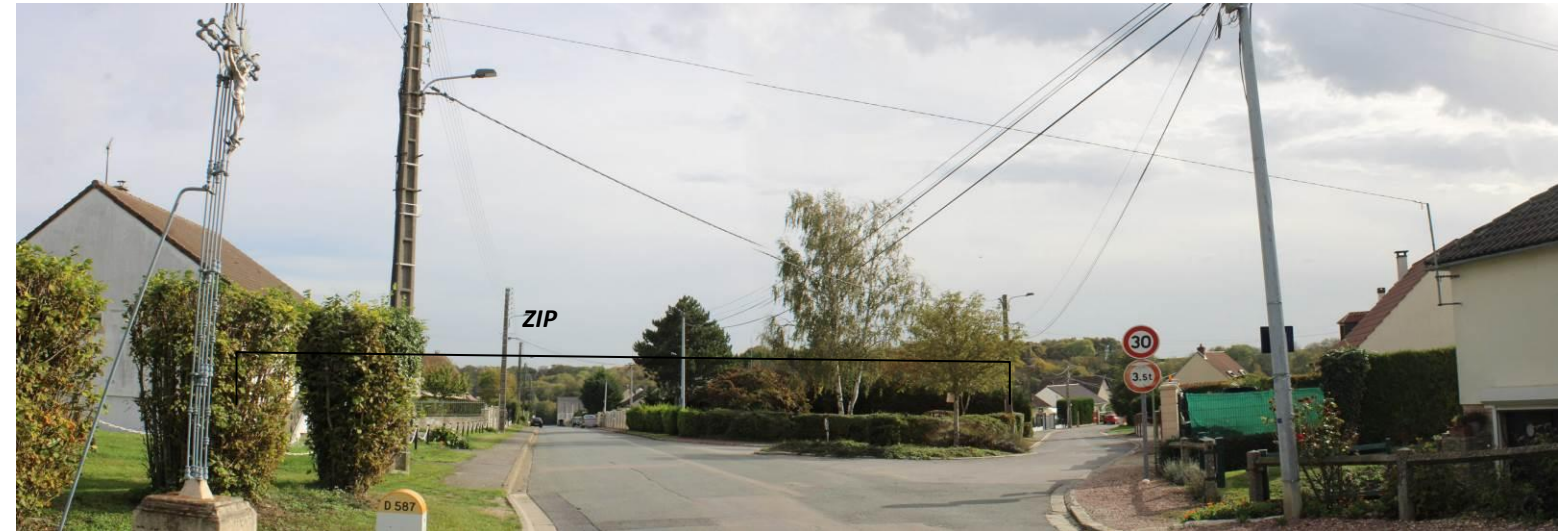
Les bourgs de la vallée des Trois Doms

(Montdidier, Ayencourt, Domfront, Courtemanche, Fontaine-sous-Montdidier, Mesnil-St-Georges, Le Cardonnois, Broys, Plainville, Welles-Pérennes, Dompierre, Ferrières, Rubescourt)

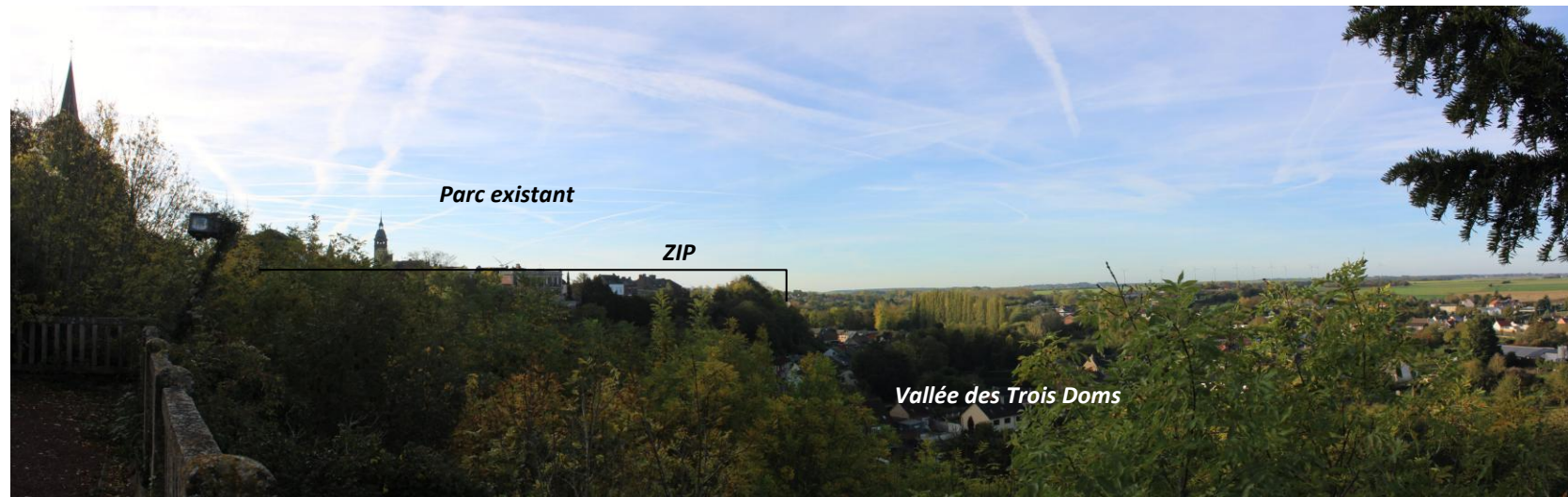
La vallée des Trois Doms et ses affluents présentent des paysages assez fermés. De nombreux masques, à la fois topographiques et végétaux, viennent limiter la longueur des vues. Les bourgs sont d'autant plus préservés qu'ils sont insérés en fond de vallée ou sur les versants opposés à la ZIP. Depuis les rebords de vallée faisant face à la ZIP, le relief vallonné et les nombreux boisements épars limitent parfois la visibilité sans toutefois toujours pouvoir la bloquer. Les bourgs les plus proches sont les plus sensibles.

Le bourg de Montdidier se trouve sur un relief rocheux, au croisement de plusieurs axes routiers importants. Il domine la plaine du Santerre et les vallons qui prennent naissance sur les communes de Faverolles ou Royaucourt et viennent aboutir à la rivière des Doms.

La hauteur et la densité du bâti bloquent généralement les vues sortantes, excepté dans l'axe de la D329 dans le centre historique, d'où les éoliennes du parc existant du Moulin à Cheval sont visibles (cf. chapitre patrimoine).



46-Le bourg de Ferrières s'étire entre la D929 sur le plateau et le fond de vallon. La ZIP est susceptible d'être partiellement visible dans l'axe principal du bourg.



47-Panorama sur la vallée depuis le prieuré de Montdidier



48-Le bourg de Dompierre dans la vallée de la rivière des Trois Doms

Les bourgs de la vallée de l'Aronde

(Montiers, Wacquemoulin, Neufvy-sur-Aronde, Moyenneville)

La bascule dans la vallée de l'Aronde favorise également la réduction des longueurs de vues. Les bourgs de Montiers, Wacquemoulin et Neufvy-sur-Aronde sont orientés vers le sud, dos à la ZIP, ce qui limite encore leur sensibilité. Moyenneville est un bourg situé en rive droite, mais les boisements bloquent les vues en direction de la ZIP.



49-Le bourg de Wacquemoulin dans la vallée de l'Aronde

Les bourgs du plateau

(Le Ployron, Tricot, Méry-la-Bataille, Piennes, Assainvillers, Ménévillers, Courcelles-Epayelles, Le Frestoy-Vaux, Faverolles, Etefay, Godenvillers, Crèvecœur-le-Petit, Sains-Morainvillers, Maignelay-Montigny, Coivrel, Montgérain, St-Martin-aux-Bois, Ravenel, Royaucourt)

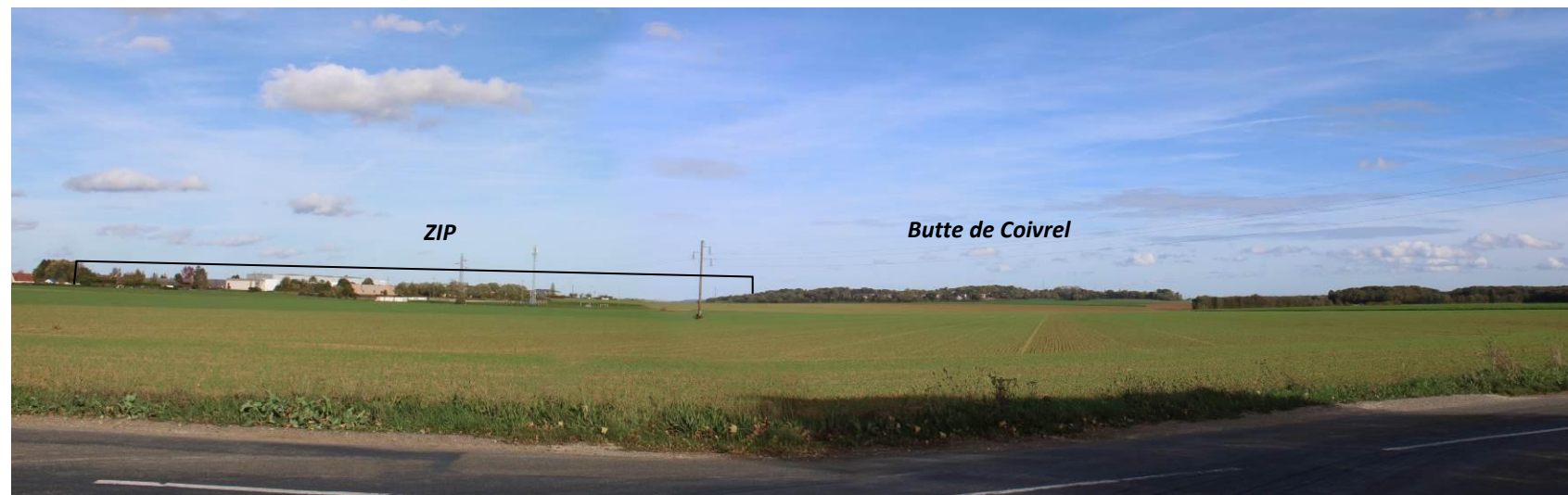
Le plateau offre des vues longues et ouvertes, seuls quelques maigres boisements épars le ponctuent. Les villages présentent en majorité une configuration de village-rue qui oriente les vues internes. Depuis l'extérieur, ils prennent la forme de villages « bosquet » : les jardins, grands arbres et vergers forment une véritable ceinture boisée autour des habitations. Souvent, seules les constructions verticales (clochers d'églises, châteaux d'eau) dépassent de la silhouette villageoise. Les sorties, ainsi que les jardins donnant sur la plaine, présentent une sensibilité importante compte tenu de leur ouverture. La perception de la ZIP sera également possible au-dessus des toits des habitations des bourgs les plus proches, dont la hauteur dépasse rarement deux étages (cf. page suivante).

Compte tenu de la planitude du relief et de l'absence de végétation sur le plateau au nord et au sud-est de la ZIP, les bourgs sont exposés à des situations de covisibilité ainsi que des visibilités directes, principalement en sortie de bourg. On notera que les bourgs du Ployron, Tricot, Méry-la-Bataille sont installés légèrement en hauteur par rapport à la plaine agricole.

Au sud-ouest, le maillage végétal se fait plus présent avec quelques bois qui peuvent limiter ponctuellement la longueur des vues. Le bourg de Coivrel s'appuie quant à lui sur une butte boisée qui forme un repère paysager.



50-Depuis la sortie du bourg de Montgérain



51-Vue depuis l'entrée ouest de Maignelay-Montigny. Le bourg de Coivrel prend appui sur la butte du même nom.



52-Vue depuis la route entre Etefay et Faverolles



53-Vue depuis la sortie de Méry-la-Bataille



54-Depuis la sortie du bourg de Ménévillers

C. LES BOURGS LES PLUS PROCHES

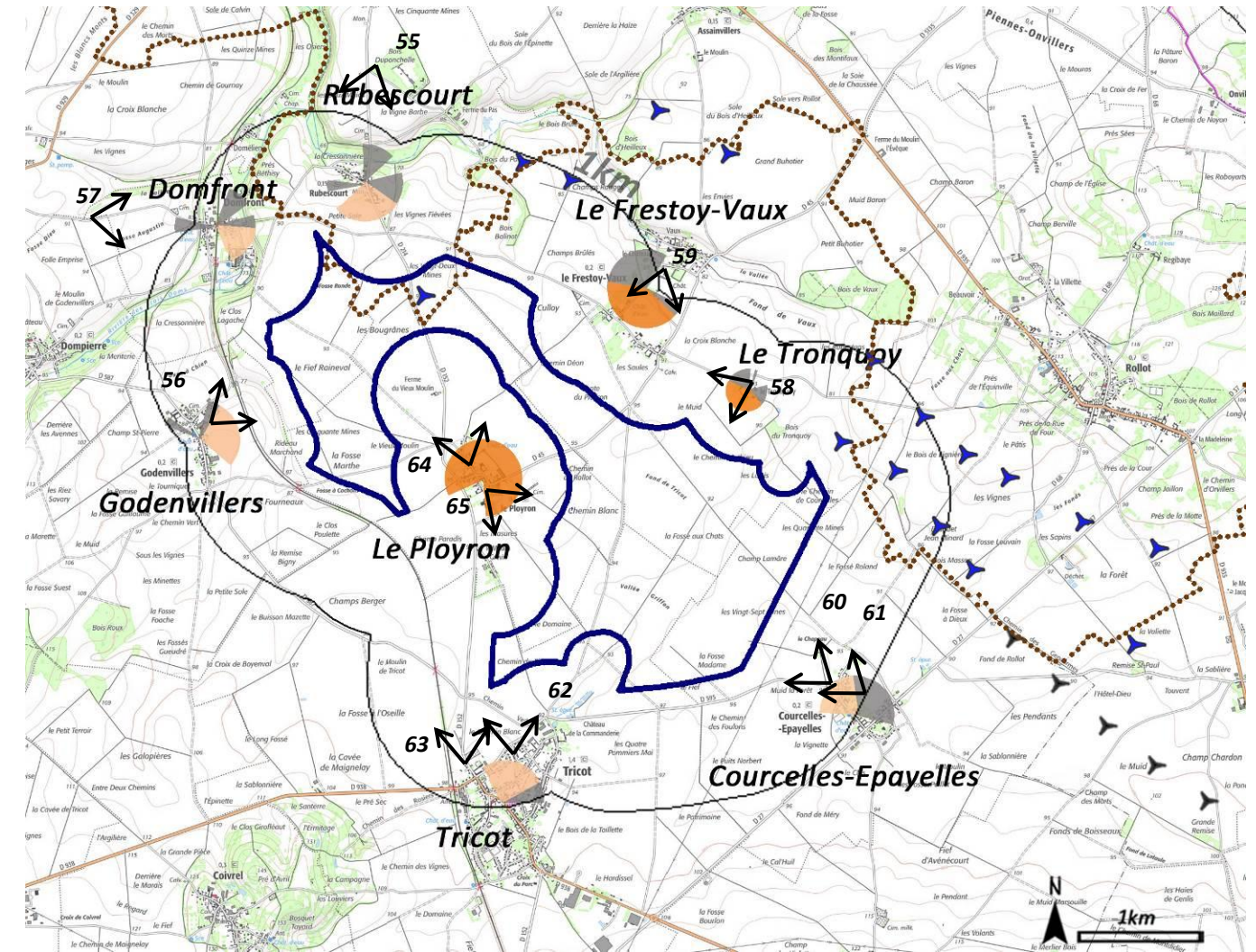
L'habitat du secteur est principalement groupé dans les bourgs. Les habitations les plus proches (1km) de la ZIP concernent les franges des bourgs du Frestoy-Vaux, Rubescourt, Domfront, Godenvillers, Tricot, Courcelles-Epayelles, le Ployron et le hameau du Tronquoy. Ils sont positionnés tout autour de la ZIP.

→ ENJEU FORT

Ces bourgs présentent des sensibilités fortes, principalement liées à leur proximité avec la ZIP et au peu d'éléments paysagers permettant d'atténuer les vues. Le plateau offre en effet de grandes ouvertures visuelles, limitées que très ponctuellement par la présence de bois et marquées par les silhouettes villageoises. Depuis les abords des habitations, le regard se porte loin et embrasse l'étendue du plateau qui porte la ZIP. Même depuis l'intérieur des bourgs, la hauteur bâtie est rarement suffisante pour bloquer les vues.

→ Le Frestoy-Vaux s'implante dans une micro-vallée, le nord de la commune est donc moins exposé que la partie construite sur le plateau. Les bourgs de la vallée des Trois Doms sont essentiellement sensibles aux situations de covisibilité avec la ZIP à leur approche par le nord et l'ouest. Le bourg du Ployron est le plus sensible à l'effet d'encercllement.

- Angle d'occupation potentielle >120°
- Angle d'occupation potentielle >60°
- Angle occupé par un parc existant ou accordé



55-Silhouette de Rubescourt depuis le nord. L'arrière-plan est marqué par la butte de Coivrel



56-Depuis Godenvillers



57-A l'approche de Domfront par l'ouest



58-Depuis le Tronquoy



59-Depuis l'église du Frestoy-Vaux



60-Depuis Courcelles-Epayelles



61-Depuis de centre du bourg, vue sur l'église Courcelles-Epayelles



62-Depuis le cimetière en sortie nord-ouest de Tricot, la végétation accompagne le passage de la voie ferrée.



63-Depuis les pavillons en frange nord Tricot, la vue s'ouvre sur le vaste plateau ouvert. Les motifs paysagers sont rares.



64-Depuis la sortie nord du Ployron



65-Depuis le Ployron, vue sur le lieu-dit le Moulin Grévin immédiatement au sud du bourg

Synthèse des sensibilités des bourgs

Commune	Situation	Distance à la ZIP	Visibilité sur la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Sensibilité
Courcelles-Epayelles	Plateau	< 1km	oui	oui	Forte
Godenvillers	Plateau	< 1km	oui	oui	Forte
Le Frestoy-Vaux	Plateau	< 1km	oui	oui	Forte
Le Ployron	Plateau	< 1km	oui	oui	Forte
Tricot	Plateau	< 1km	oui	oui	Forte
Domfront	Vallée des Trois Doms	< 1km	oui	oui	Forte
Rubescourt	Vallée des Trois Doms	< 1km	oui	oui	Forte
Dompierre	Vallée des Trois Doms	< 2km	oui	oui	Modérée
Rollot	Noyonnais	< 3km	filtrée	non	Faible
Assainvillers	Plateau	< 3km	oui	oui	Modérée
Coivrel	Plateau	< 3km	non	oui	Faible
Méry-la-Bataille	Plateau	< 3km	oui	oui	Modérée
Royaucourt	Plateau	< 3km	oui	oui	Modérée
Ayencourt	Vallée des Trois Doms	< 3km	oui	non	Très faible
Montgérain	Plateau	< 4km	oui	oui	Faible
Ferrières	Vallée des Trois Doms	< 4km	oui	non	Modérée
Belloy	Noyonnais	< 5km	filtrée	non	Très faible
Hainvillers	Noyonnais	< 5km	non	non	Nulle
Mortemer	Noyonnais	< 5km	possible en marge ouest	non	Faible
Onvillers	Noyonnais	< 5km	possible en marge ouest	non	Faible
Crèvecœur-le-Petit	Plateau	< 5km	filtrée	non	Faible
Maignelay-Montigny	Plateau	< 5km	oui	oui	Modérée
Mesnil-St-Georges	Vallée des Trois Doms	< 5km	oui	non	Faible
Boulogne-la-Grasse	Noyonnais	> 5km	non	non	Nulle
Conchy-les-Pots	Noyonnais	> 5km	non	non	Nulle
Cuvilly	Noyonnais	> 5km	possible en marge ouest	non	Faible
Fescamps	Noyonnais	> 5km	filtrée	non	Très faible
Lataule	Noyonnais	> 5km	filtrée	non	Faible
Orvillers-Sorel	Noyonnais	> 5km	non	non	Nulle
Remaugies	Noyonnais	> 5km	possible en marge ouest	non	Très faible
Etelfay	Plateau	> 5km	oui	oui	Faible
Faverolles	Plateau	> 5km	oui	oui	Faible
Ménévillers	Plateau	> 5km	oui	oui	Faible

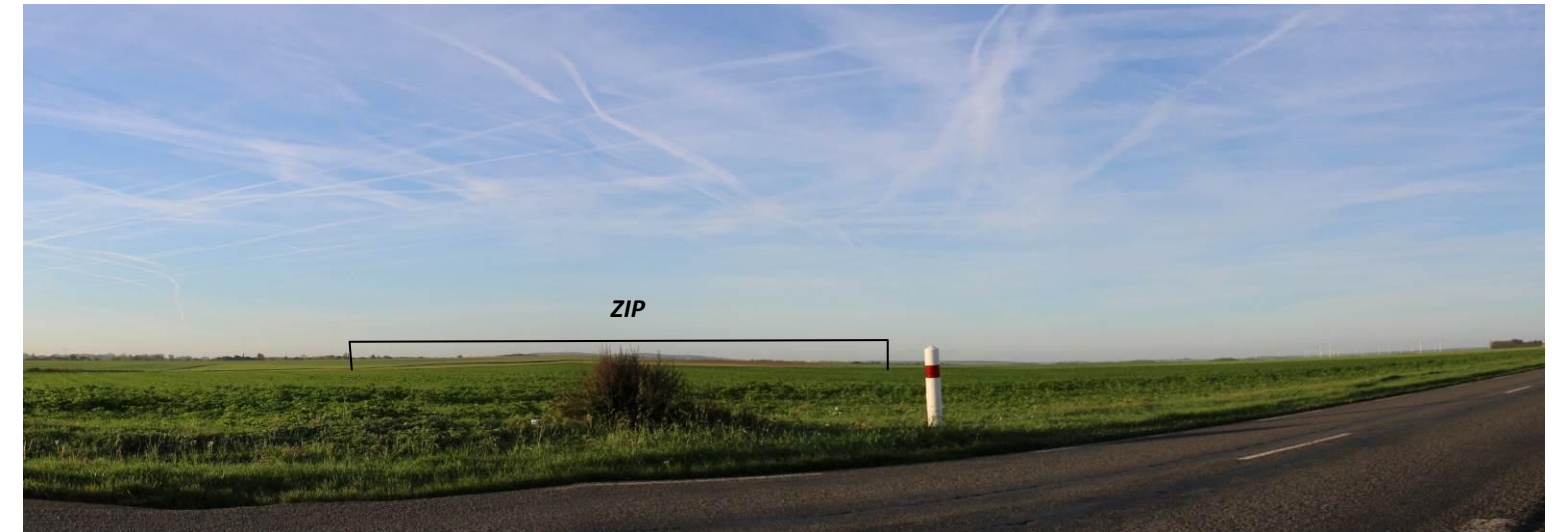
Commune	Situation	Distance à la ZIP	Visibilité sur la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Sensibilité
Piennes	Plateau	> 5km	oui	oui	Faible
Ravenel	Plateau	> 5km	filtrée	oui	Très faible
Sains-Morainvillers	Plateau	> 5km	filtrée	non	Très faible
St-Martin-aux-Bois	Plateau	> 5km	filtrée	indirecte	Très faible
Montiers	Vallée de l'Aronde	> 5km	non	non	Nulle
Moyenneville	Vallée de l'Aronde	> 5km	non	non	Nulle
Neufvy-sur-Aronde	Vallée de l'Aronde	> 5km	non	non	Nulle
Wacquemoulin	Vallée de l'Aronde	> 5km	non	non	Nulle
Broyes	Vallée des Trois Doms	> 5km	oui	non	Très faible
Courtemanche	Vallée des Trois Doms	> 5km	non	non	Nulle
Fontaine-sous-Montdidier	Vallée des Trois Doms	> 5km	non	non	Nulle
Le Cardonnois	Vallée des Trois Doms	> 5km	oui	non	Très faible
Montdidier	Vallée des Trois Doms	> 5km	oui	oui	Faible
Plainville	Vallée des Trois Doms	> 5km	oui	non	Très faible
Welles-Pérennes	Vallée des Trois Doms	> 5km	oui	non	Très faible

D. LES PERCEPTIONS DEPUIS LES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION

Les axes routiers traversent principalement des terres cultivées dans un paysage très ouvert. Les paysages sont marqués par les éléments verticaux comme les silos, témoins de l'activité agricole à grande échelle et, depuis quelques années, par la production énergétique avec de nombreux parcs éoliens.

Le réseau est très ramifié, il assure la liaison des nombreux petits villages entre eux. Il rayonne autour des plus grandes localités de l'aire d'étude intermédiaire (Montdidier au nord, Maignelay-Montigny au sud-ouest).

Du fait de la prédominance de paysages ouverts, les vues sont globalement très longues. Quelques séquences, très localisées, ne permettent pas de vue sur la ZIP du fait des variations de la topographie au niveau des petites vallées ou de la présence d'un boisement formant un écran.



66-Depuis la D930 à l'ouest de Montdidier, le paysage est très ouvert. Les vues longues portent jusqu'à la butte de Coivrel.

L'aire d'étude intermédiaire est traversée par deux départementales importantes : la D930 sur un axe est/ouest et la D1017 sur un axe nord/sud.

À l'ouest de Montdidier, la D930 traverse un territoire vallonné, parsemé de nombreux bois plus ou moins denses. La ZIP n'est perceptible que ponctuellement. À l'est de Montdidier, le paysage est très ouvert, la ZIP est perceptible sur la grande majorité de la séquence.

La D1017 suit le tracé de l'autoroute A1. Elle traverse le relief vallonné du Noyonnais accompagné de nombreux boisements plus ou moins denses. Sur l'ensemble du parcours de l'aire intermédiaire, les vues sont bloquées en direction de la ZIP.



67-Depuis la D930 à l'est de Montdidier, les vallons boisés forment des premiers-plans qui filtrent les vues en direction de la ZIP.

Les axes secondaires dessinent un triangle autour de la ZIP et relient grossièrement Montdidier au nord, Maignelay-Montigny au sud-ouest et l'autoroute au sud-est.

Au Sud de Montdidier, la départementale D935 marque la frontière entre le plateau agricole et le Noyonnais. La faible topographie et le manque de masques visuels permettent de percevoir la zone d'implantation potentielle sur la grande majorité de l'itinéraire. Les filtres végétaux sont plus présents autour du bourg de Rollot.



68-La séquence ouverte de la D935 au sud de Montdidier. Au premier plan, le parc existant du Moulin à Cheval.

Au sud-ouest de Montdidier, la D329 traverse une partie du plateau agricole avant de rejoindre la vallée des Trois Doms. Le vallonnement du relief couplé à la végétation dense de la vallée, filtre quelque peu les vues en direction de la ZIP. La séquence la plus exposée se trouve au nord de Ferrières.

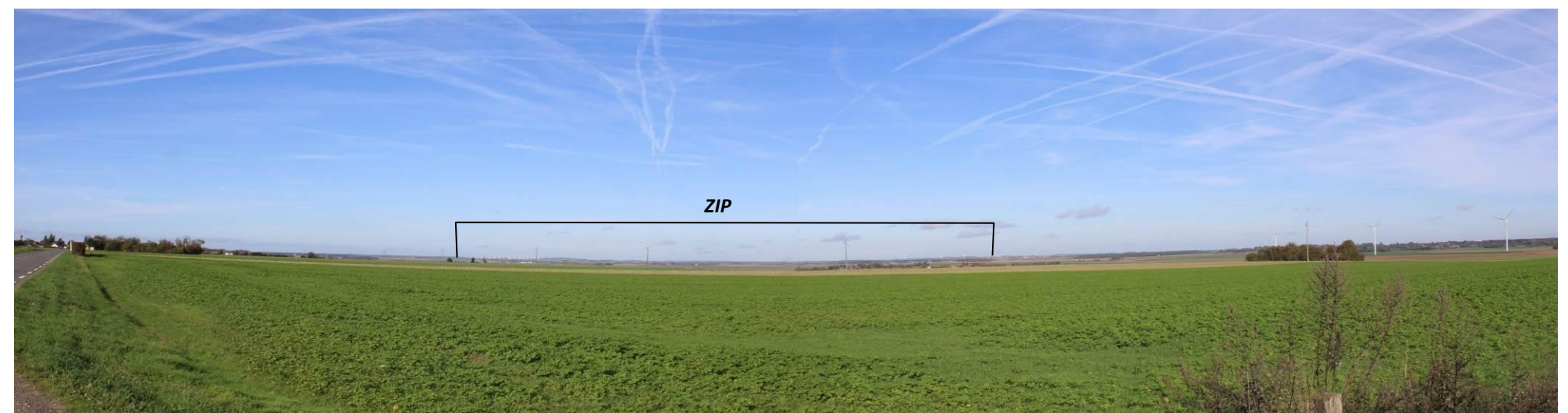


69-Depuis la D329 la végétation de la vallée des Trois Doms dessine une ligne arborée sur l'horizon de grandes cultures

La D938 traverse l'aire d'étude intermédiaire d'est en ouest. Dans la traversée du bourg de Maignelay-Montigny, les vues sont courtes. Elles s'ouvrent latéralement en direction de la ZIP sur l'intégralité de l'itinéraire, avant de rejoindre le Noyonnais à l'est, où le maillage végétal et le relief sont plus présents.



70-Sur la D938 au niveau de la butte de Coivrel



71-Sur la D938 à l'est de Méry-la-Bataille

Les routes communales sont moins fréquentées que les départementales.

Les routes situées sur le plateau agricole à proximité de la ZIP sont particulièrement exposées (D27 entre Tricot et Rollot, D152/D214 entre Rubescourt et Tricot, D158 entre Godenvillers et Courcelles-Epayelles, D45 entre le Ployron et le Frestoy-Vaux). La D45 et la D152 traversent la ZIP.

L'aire d'étude intermédiaire est également traversée par une ligne ferrée à voie unique, reliant Amiens à Compiègne.

Cet axe est fréquemment bordé par une végétation dense qui limite les ouvertures visuelles. Des sensibilités se dégagent lors de certaines séquences sur les plateaux.



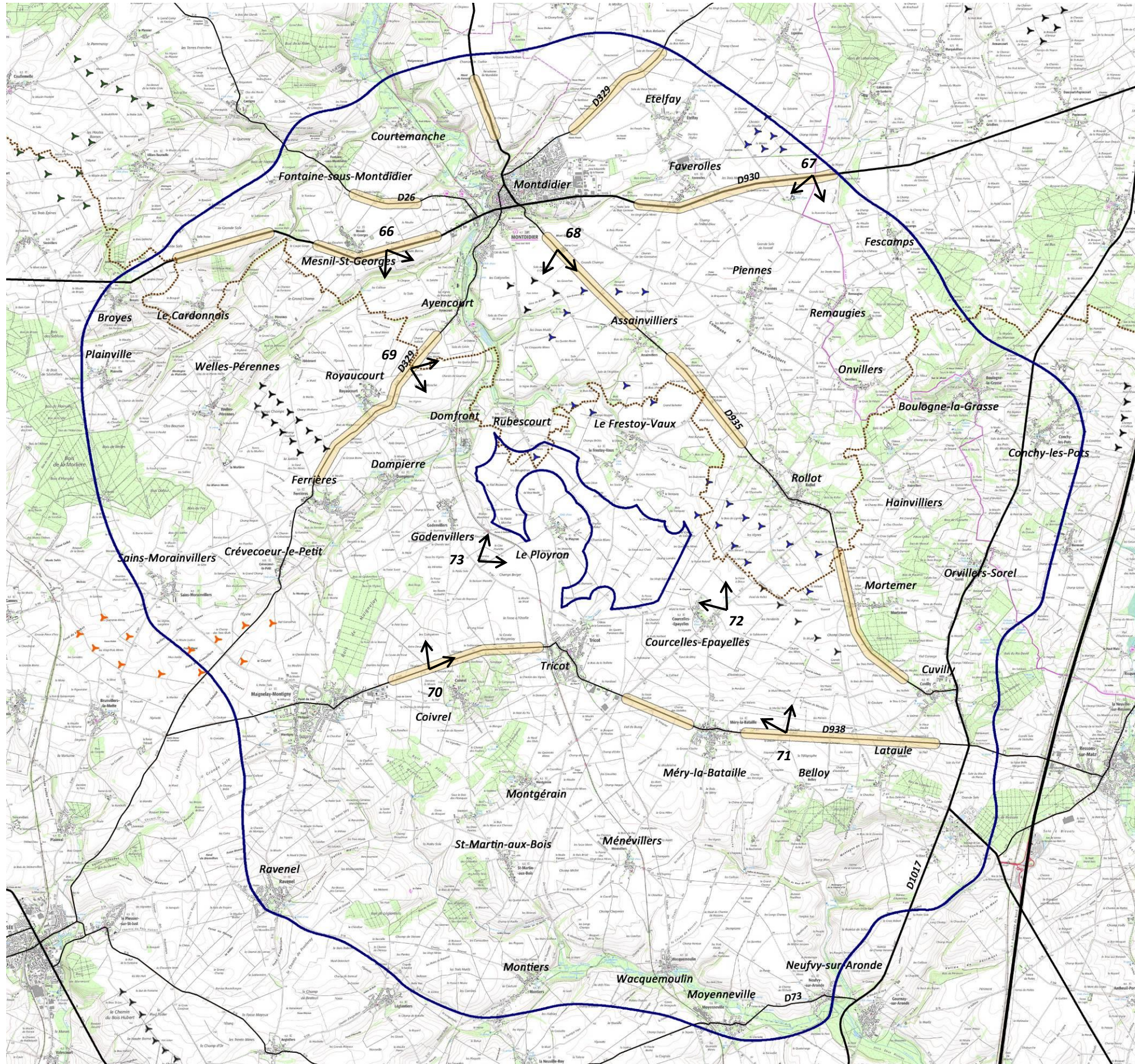
72-Depuis la D27 à proximité de la ZIP



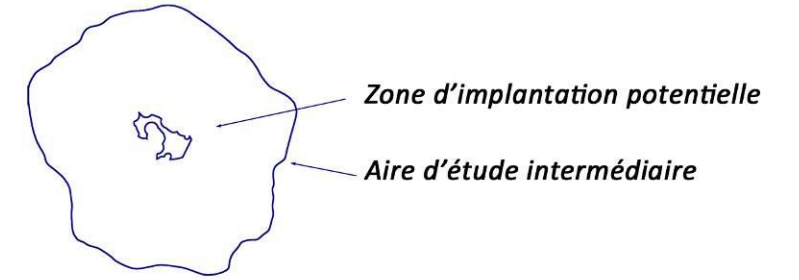
73-Sur la D587 entre Godenvillers et Tricot






→ Hormis durant la traversée du Noyonnais et de la vallée des Doms, l'ensemble des routes qui composent l'aire d'étude intermédiaire présente une sensibilité accrue compte tenu de la proximité de la ZIP, du faible relief et du manque d'accompagnement végétal qui génèrent des paysages très ouverts.

Les sensibilités les plus fortes se concentrent sur la partie sud, depuis le Plateau du Pays de Chaussée. Les axes sont également des lieux privilégiés pour les intervisibilités entre les différents parcs.



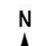
Infrastructures et perceptions




-  Localisation des points de vue
-  Limite départementale
-  Eolienne existante
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en instruction

 Principales séquences exposées

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)


 0 1 2km


 Environnement & Paysage

E. LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE PROTÉGÉS

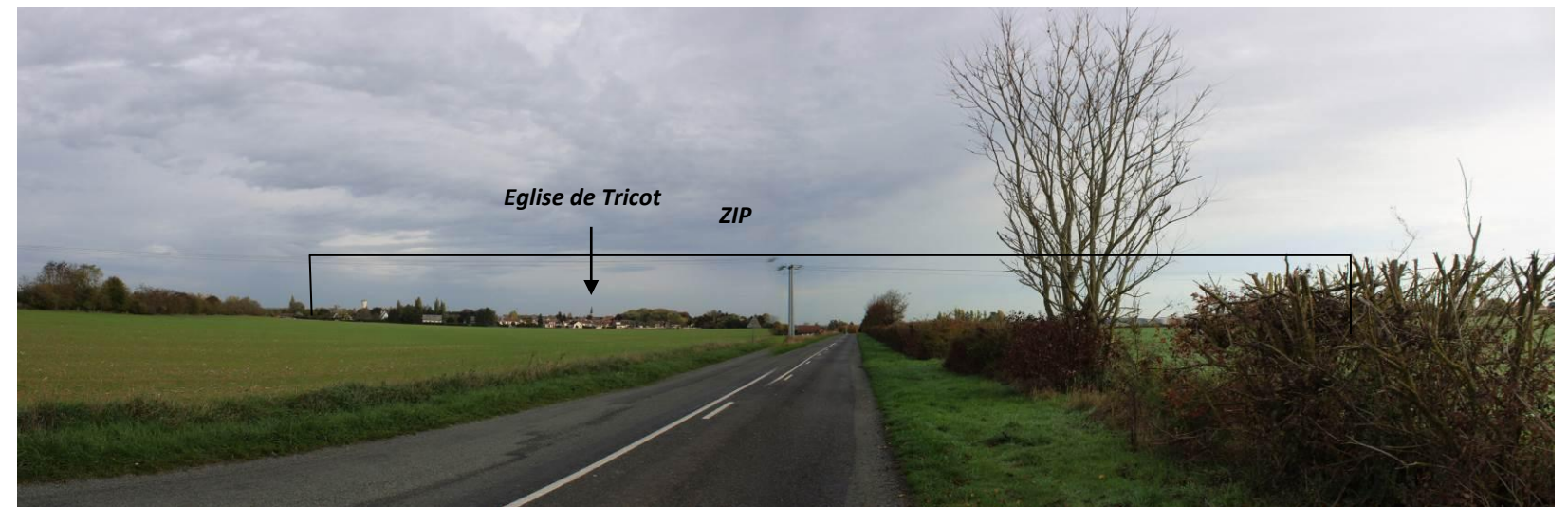
→ Direction de la ZIP
★ Élément patrimonial



Situation du monument sur photo aérienne



Eglise de Tricot



74-Silhouette du bourg de Tricot depuis la D152

① Eglise de Tricot

L'église de Tricot est située dans le centre-bourg. La densité bâtie bloque les vues depuis l'édifice et ses abords. Elle participe à la silhouette du bourg et peut entrer en covisibilité avec la ZIP depuis le sud sur la D152.



Situation du monument sur photo aérienne



Eglise de Ravenel



75-Silhouette du bourg de Ravenel depuis la D36.

② Eglise de Ravenel

Cette église est implantée dans le bourg, sur le plateau ouvert. Son clocher participe à la silhouette du bourg, notamment depuis la D36. En raison de l'éloignement de la ZIP, la covisibilité est limitée. Le parc éolien existant du Champ Feuillant est par ailleurs déjà visible partiellement à l'arrière de la silhouette du bourg.



Situation du monument sur photo aérienne



Calvaire de Montgérain



Croix en pierre de Ménévillers

③ Calvaire de Montgérain

Le calvaire est situé au centre du bourg, le contexte bâti constitue son écrin. Il n'entretient aucune relation visuelle avec la ZIP.

④ Croix en pierre de Ménévillers

Cet élément bas, cerné d'un alignement d'arbres, s'appréhende en vue rapprochée. Aucune perception sur la ZIP n'est possible depuis les abords de la croix et il n'y a pas de situation de covisibilité.



Situation du monument sur photo aérienne



L'église de Piennes-Onvillers



76-Silhouette de l'église de Piennes-Onvillers depuis la D135. La covisibilité potentielle est indirecte.

⑤ L'église de Piennes-Onvillers

Le contexte bâti masque la ZIP depuis le monument situé au centre du bourg. Le clocher de l'église est un repère depuis la plaine et est susceptible d'entrer en covisibilité indirecte avec la ZIP depuis le nord sur la D135.

⑥ **Maignelay-Montigny**

Maignelay-Montigny compte cinq monuments historiques. Ils sont situés dans le tissu bâti dense et n'ouvrent aucune vue directe vers la ZIP.

Si le château, la croix de chemin et la chapelle sont des monuments de faible ampleur, les deux églises participent à la silhouette du bourg et peuvent entrer en covisibilité avec la ZIP, notamment depuis la D47. La distance limite cependant la sensibilité.



Situation du monument sur photo aérienne



Eglise Ste-Marie-Madeleine



Eglise St-Martin



Château ruiné



Croix de chemin



Chapelle



77-Silhouette du bourg de Maignelay-Montigny marqué par les clochers des deux églises. A l'approche du bourg par le sud sur la D47, la covisibilité reste limitée par la distance.

⑦ **Montdidier**

Les trois monuments historiques de Montdidier sont situés en centre bourg. Du beffroi qui culmine à 45 mètres, s'ouvre une vue sur la campagne environnante et les autres monuments de la ville (églises Saint-Pierre et Saint-Sépulcre).

Le relief et l'ouverture urbaine créée par la rue principale du bourg offrent une perspective sur le plateau agricole. Deux des éoliennes du parc éolien existant du Moulin à Cheval d'ailleurs sont visibles dans l'axe et entrent en covisibilité avec les monuments historiques. La ZIP est également potentiellement visible, avec une prégnance moindre liée à l'éloignement.



Situation du monument sur photo aérienne



Eglise St-Pierre et hotel de ville



Hotel de ville et église St-Sépulcre



78-Panorama sur la vallée des Trois Doms depuis le bourg de Montdidier



79- Silhouette du bourg de Montdidier depuis le nord sur la D935. Les éoliennes existantes du parc éolien du Moulin à Cheval entrent en covisibilité avec l'hotel de ville et l'église St-Pierre. La ZIP est située à l'arrière-plan.

⑧ L'ensemble abbatial de Saint-Martin-aux-Bois

L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois fait partie d'un ensemble architectural protégé. Cette abbatale du XII^{ème} siècle, édifice remarquable d'architecture gothique, a été considérée par Henri IV comme la « plus belle lanterne » de son royaume. L'abbaye émerge du paysage agricole et représente un repère visuel dans le vaste plateau ouvert.

L'ensemble ne présente pas de sensibilité depuis l'enceinte, les vues sortantes étant bloquées par les murs qui cloisonnent l'édifice religieux. Depuis les alentours de l'abbaye, des points de covisibilité sont potentiels. Ils sont cependant éloignés et indirects, ce qui en limite la sensibilité.



Situation du monument sur photo aérienne



L'abbaye de St-Martin-aux-Bois



L'abbaye depuis le sud



L'enclos abbatial



80- Depuis le parvis de l'abbaye, les différents murs de l'enclos bloquent les vues sortantes



81- Depuis le sud de Saint-Martin-aux-Bois. Seule la partie haute de la ZIP est susceptible d'être perçue en vue lointaine, en covisibilité indirecte.



82- Hameau de Vaumont depuis Saint-Martin



83-Le hameau de Vaumont



84- Rue principale de Saint-Martin-aux-Bois

⑧ **Le site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois**

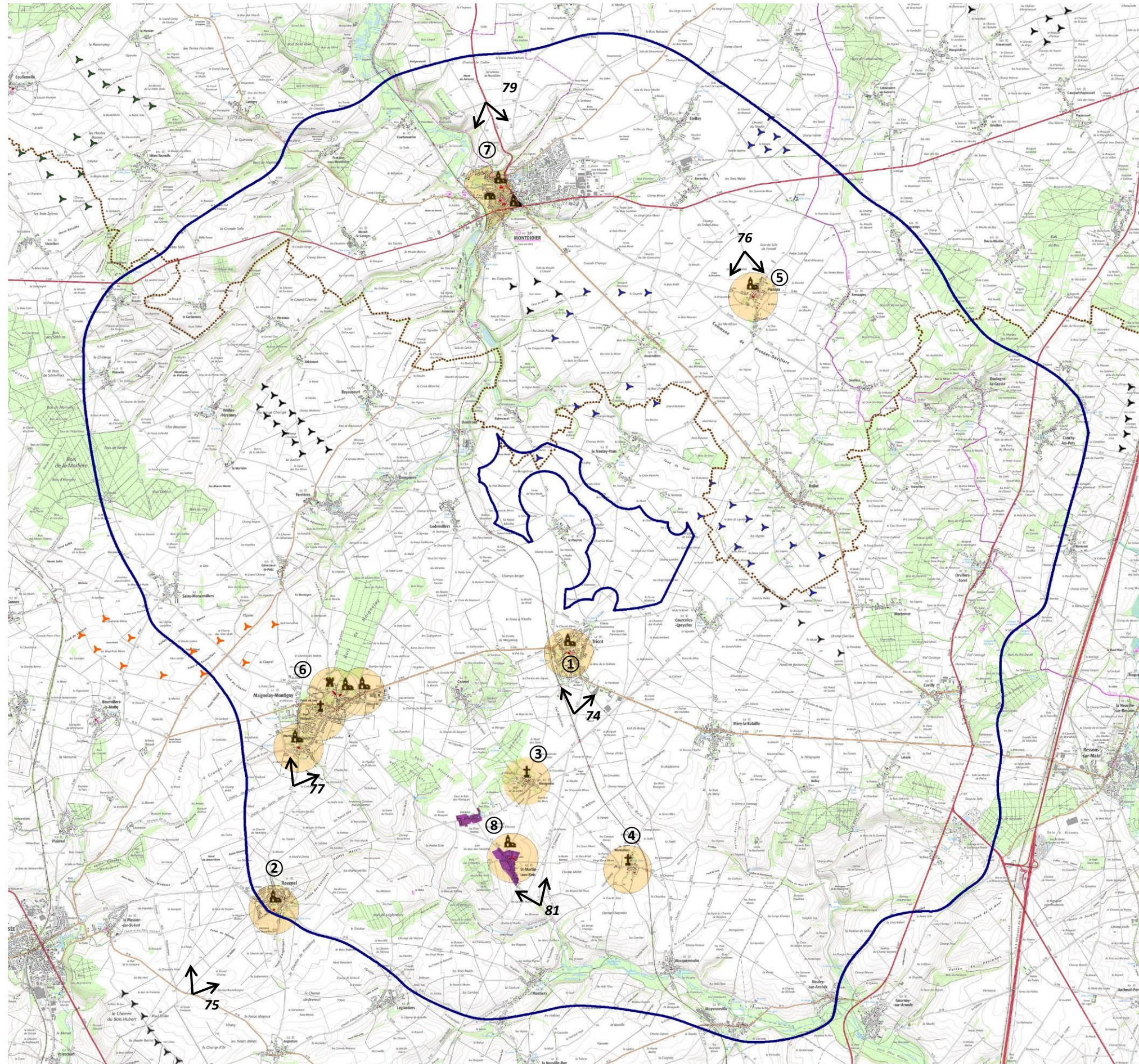
Le site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois est constitué de deux secteurs : le bourg de Saint-Martin et le village de Vaumont à moins d'un kilomètre au nord-ouest de l'abbaye.

Le village de Saint-Martin aux-Bois est un village-rue. La voie, légèrement courbe, est bordée d'un tissu bâti dense et continu qui n'offre pas de vues sortantes. La silhouette du bourg est essentiellement marquée par l'abbaye (cf. description page précédente).

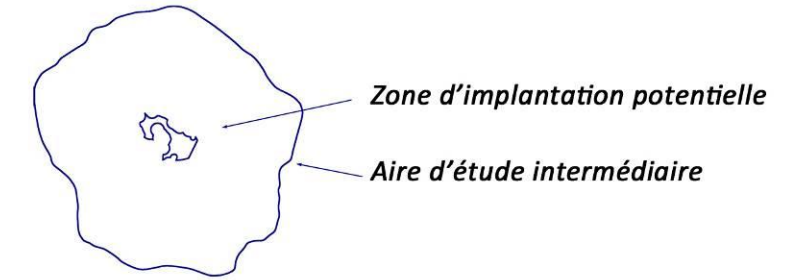
Le hameau de Vaumont est quant à lui situé au point haut de la commune. Il abrite les murs d'anciennes villas gallo-romaines aujourd'hui transformées en fermes. La ZIP ne se trouve pas dans l'axe de la rue principale. Les boisements au nord du hameau filtrent les vues.

Tableau de synthèse des sensibilités patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

N°	Dept	Commune	Élément protégé	Protection	Distance à la ZIP	Type	Niveau	Situation	Visibilité potentielle	Covisibilité potentielle	Sensibilité
①	60	Tricot	Église	MH classé	0,95	haut	++	Centre bourg	non	oui	Modérée
③	60	Montgérain	Calvaire	MH classé	3,7	bas	++	Centre bourg	non	non	Nulle
⑧	60	Saint-Martin-aux-Bois		SPR	4,5	abords MH	+++	Village-rue de St-Martin et hameau de Vaumont	non	Oui, indirecte	Faible
⑥	60	Maignelay-Montigny	Château	MH inscrit	4,8	haut	++	Ruiné, dans un boisement	non	non	Nulle
⑥	60	Maignelay-Montigny	Chapelle	MH classé	4,8	bas	++	Centre bourg	non	non	Nulle
⑥	60	Maignelay-Montigny	Église Sainte Marie-Madeleine de Maignelay	MH classé	4,8	haut	++	Centre bourg	non	oui	Très faible
⑦	80	Montdidier	Hôtel de Ville	MH inscrit	4,8	haut	++	Centre bourg	oui	oui	Faible
⑦	80	Montdidier	Église Saint-Sépulcre	MH classé	4,8	haut	++	Centre bourg	oui	oui	Très faible
⑤	80	Piennes-Onvillers	Église de Piennes	MH classé	4,9	haut	++	Centre bourg	non	oui	Faible
⑦	80	Montdidier	Église Saint-Pierre	MH classé	5,1	haut	++	Centre bourg	oui	oui	Faible
⑧	60	Saint-Martin-aux-Bois	Abbaye (ancienne)	MH partiellement classé-inscrit	5,3	haut	+++	Frange du bourg	non	oui	Faible
⑥	60	Maignelay-Montigny	Croix de Chemin	MH classé	5,4	bas	++	Centre bourg	non	non	Nulle
④	60	Ménévillers	Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	MH classé	5,4	bas	++	Centre bourg	non	non	Nulle
⑥	60	Maignelay-Montigny	Église St Martin de Montigny	MH classé	6,2	haut	++	Centre bourg	non	oui	Très faible
②	60	Ravenel	Église	MH classé	8,7	haut	++	Centre bourg	non	oui	Très faible



Le patrimoine protégé



↖ Localisation des points de vue
- - - - - Limite départementale

↗ Eolienne existante
↘ Eolienne autorisée
↖ Eolienne en instruction

● Monument inscrit ou classé
○ Périmètre de protection
■ Site patrimonial remarquable

⌘ Château
⌘ Edifice religieux
⌘ Hotel de ville
⌘ Calvaire

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N
0 1 2km

CORIEAULYS
Environnement & Paysage

F. LES ÉLÉMENTS RECONNUS

L'aire d'étude intermédiaire comprend **plusieurs nécropoles à Dompierre, Méry-la-Bataille et Montdidier.**

La nécropole de Dompierre est située en fond de vallée et cernée de végétation. Les nécropoles de Montdidier sont situées dans la continuité du tissu urbain. La nécropole de Méry-la-Bataille présente une ouverture sur le paysage du plateau agricole et sur la ZIP.

Le tracé du **GR123** traverse l'aire d'étude intermédiaire sur sa partie orientale, c'est-à-dire la partie la plus marquée par les monts et vallées qui caractérisent les paysages du Noyonnais. Le relief et la végétation referment les vues. Seule la séquence du sentier qui emprunte le plateau autour de la D930 est susceptible d'ouvrir des vues en direction de la ZIP.

Les sentiers de petite randonnée, d'échelle plus locale, relient les paysages spécifiques des vallons, vallées, buttes boisées et les principaux éléments patrimoniaux. Les séquences qui empruntent le plateau sont directement exposées aux vues sur la ZIP. Le chemin des Chars de la Bataille du Matz, qui traverse le plateau agricole entre Méry-la-Bataille et Courcelles-Epayelles, possède une vue dégagée sur la ZIP. Les sentiers du quart sud-ouest de l'aire d'étude intermédiaire concernent un paysage où les microreliefs et quelques motifs boisés permettent de filtrer les vues.

L'itinéraire qui relie le Frestoy-Vaux au Ployron traverse par deux fois la ZIP.

→ ENJEU FAIBLE À MODÉRÉ



Panneau d'information sur l'itinéraire de petite randonnée autour de Méry-la-Bataille



Panneau du circuit de la bataille de la Somme



85-Depuis le cimetière militaire de Méry-la-Bataille, la vue s'ouvre sur le plateau.



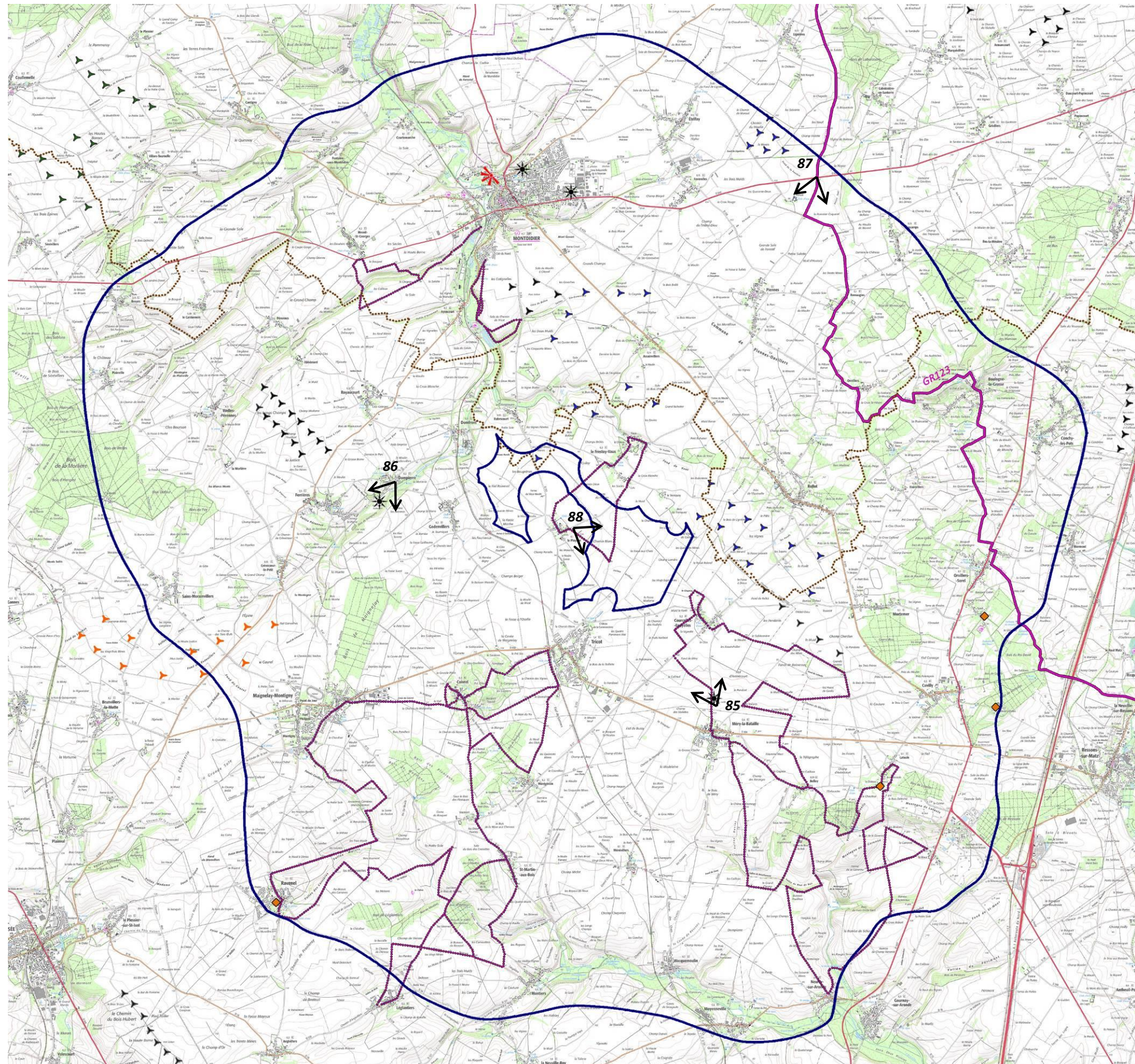
86-Le cimetière militaire de Dompierre est situé en fond de vallée



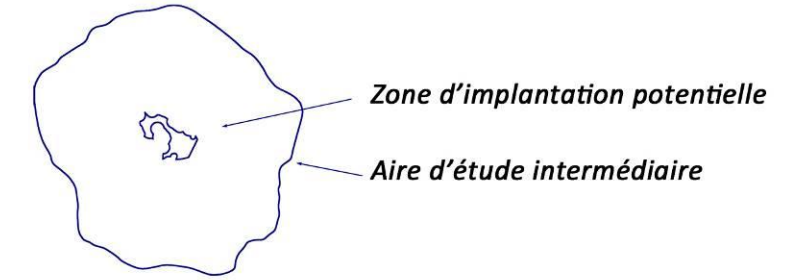
87-Le GR123 au croisement de la D930



88-Le sentier de petite randonnée dans le bourg du Ployron traverse la ZIP.



La reconnaissance et les attraits touristiques



- Localisation des points de vue
- Limite départementale
- Eolienne existante
- Eolienne autorisée
- Eolienne en instruction

- Chemin de grande randonnée
- Chemin de petite randonnée
- Cimetière militaire
- Château non protégé
- Panorama

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

0 1 2km

V. SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

A. ÉVOLUTION PROBABLE SANS PROJET

L'évolution paysagère du site, en l'absence de projet éolien, dépend d'un certain nombre de facteurs pouvant donner des indices sur l'évolution probable du territoire, sans l'assurer pour autant.

Actuellement, le territoire sur lequel a été défini le site de projet est à dominante rurale, avec une complémentarité entre les plateaux en grandes cultures et la mosaïque agricole plus riche des petites vallées. L'étude de l'évolution du paysage a montré la relative stabilité de l'occupation du sol de ce secteur. La tendance est le maintien de ces activités agricoles et le maintien de la ZIP en espace ouvert.

L'évolution des paysages pourrait être marquée par la poursuite de diverses tendances en cours :

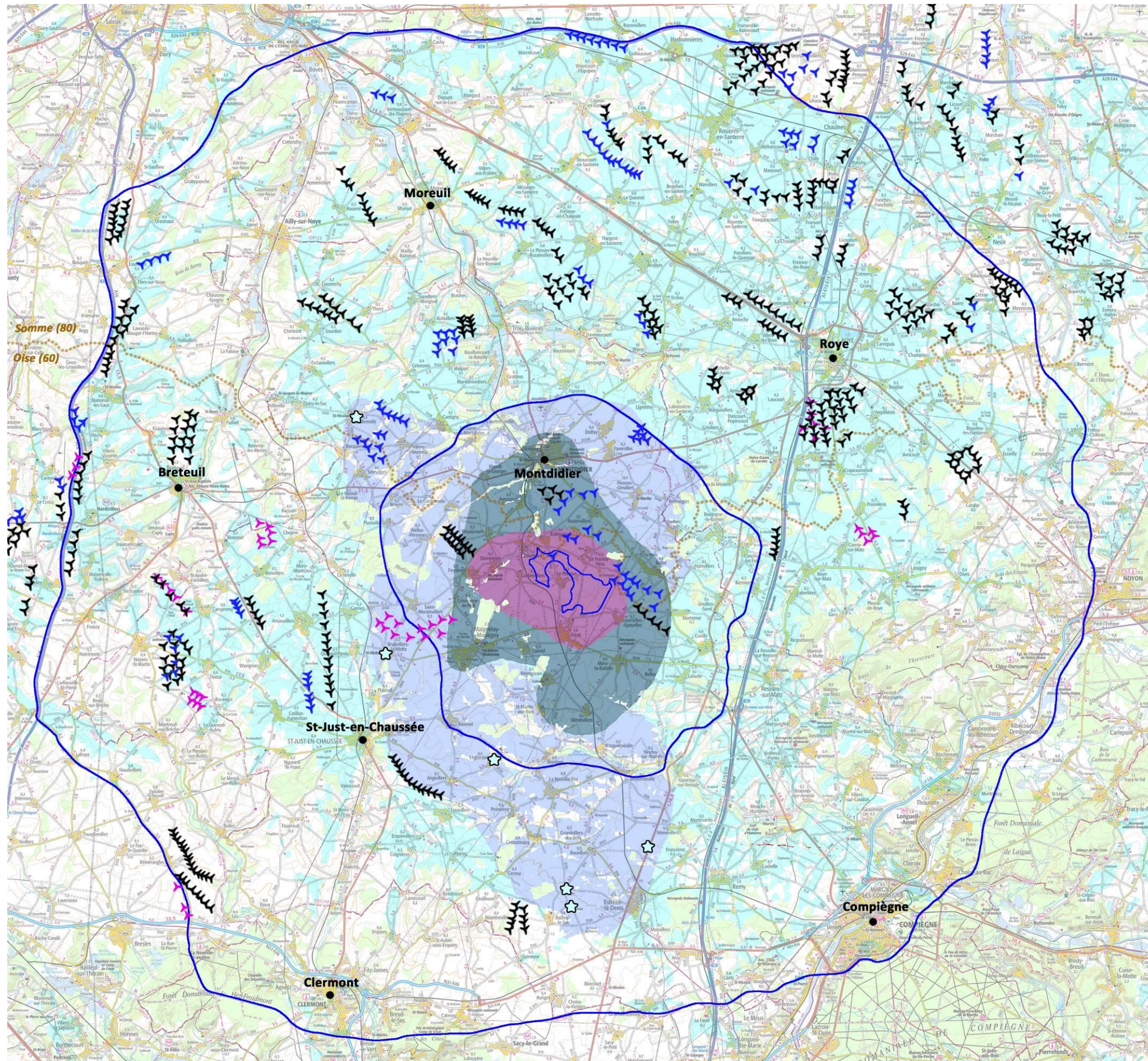
- l'extension pavillonnaire des villages et les conséquences sur la silhouette de ceux-ci,
- la multiplication et le renouvellement des plantations d'alignement le long des principaux axes et en entrée/sortie de bourgs,
- l'augmentation du nombre d'éoliennes, de sites de méthanisation et de parcs photovoltaïques.

La notion d'enjeu appliquée au paysage exprime la valeur prise par un secteur, une composante, une fonction ou un usage d'un territoire ou d'un espace au regard des préoccupations patrimoniales et paysagères (ambiance, image, usage, vécu, esthétique, etc. attachés à ce paysage et socialement reconnu).

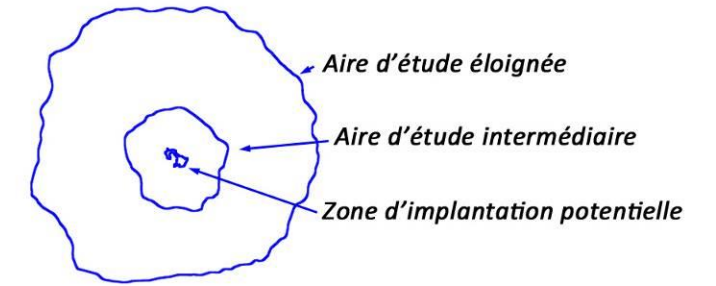
La sensibilité paysagère exprime le risque de perdre tout ou partie de la valeur d'enjeu du fait de la réalisation d'un ouvrage dans le paysage concerné. Elle dépend du type de projet pris en compte et de sa situation.

Thème	Enjeux		Évolution probable de l'enjeu sans projet (↓, =, ↑)	Effets potentiels		Sensibilité	Préconisations
Relief et paysage	Le paysage est composé d'un relief tabulaire découpé de petites vallées. Les grandes vallées sont éloignées de la ZIP. La ZIP occupe un secteur de plateau très ouvert où les motifs paysagers sont principalement les silhouettes villageoises et le maigre maillage végétal.	Modéré (2)	=	<ul style="list-style-type: none"> L'échelle visuelle des plateaux est compatible avec le grand éolien. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les grandes vallées n'ouvrent pas de vue en direction de la ZIP. La butte de Coivrel est le paysage singulier le plus proche de la ZIP. 	Faible (-1) à Modéré (-2)	Faible (-2) dans l'aire d'étude éloignée	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier une implantation en recul du rebord des rares petites vallées.
						Modérée (-4) sur le plateau en vue rapprochée	
Habitat	De nombreux bourgs sont situés à moins d'1km de la ZIP.	Fort (3)	=	<ul style="list-style-type: none"> Ces habitations sont exposées à des vues directes sur la ZIP et au risque d'encerclement. 	Fort (-3)	Forte (-9)	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier un éloignement maximal avec les habitations les plus proches. Éviter les situations d'encerclement et l'occupation dans l'axe principal des bourgs : éviter l'occupation simultanée de l'est et l'ouest de la ZIP.
						Faible (-2) pour 2/3 des bourgs de l'aire d'étude intermédiaire	
Habitat	Les bourgs se situent dans les petites vallées, sur les collines boisées ou sur le plateau. Ils sont nombreux et ponctuent tout le territoire. Les silhouettes villageoises sont marquées par les clochers d'églises et le maillage végétal qui accompagne leur frange.	Modéré (2)	=	<ul style="list-style-type: none"> Dans les vallons, les vues peuvent être filtrées ou cloisonnées. Les bourgs de plateau présentent des perceptions directes sur la ZIP et des risques de mise en concurrence des silhouettes, la sensibilité varie avec l'éloignement. 	Faible (-1) à Modéré (-2)	Modérée (-4) pour les bourgs principalement sur le plateau	

Patrimoine et éléments d'intérêt	Le secteur recèle d'un grand nombre de monuments et sites protégés, principalement situés dans les bourgs. La reconnaissance en est majoritairement modérée. L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois est l'ensemble patrimonial remarquable le plus proche. Les villes de Compiègne et Clermont concentrent les éléments protégés.	Modéré (2)	=	<ul style="list-style-type: none"> Les visibilitées depuis et vers les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont limitées par leur situation géographique (majoritairement dans les vallées et dans les bourgs) et la distance. Les covisibilités en vue lointaine sont principalement possibles depuis le sud de la ZIP. La ZIP entre en covisibilité avec la majorité des clochers des églises classées des différents bourgs de l'aire d'étude intermédiaire. La plus proche est celle du bourg de Tricot. 	Faible (-1) à Modéré (-2)	Faible (-2) dans l'aire d'étude éloignée	
	Le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre est reconnu internationalement. De nombreuses nécropoles, cimetières militaires et monuments commémoratifs sont présents, une partie fait l'objet d'une inscription UNESCO.	Fort (3)	↑	<ul style="list-style-type: none"> La ZIP est potentiellement visible depuis la nécropole de Méry-la-Bataille. Les relations visuelles entre les autres sites mémoriels et la ZIP sont très limitées. Aucune perception n'est possible depuis les sites UNESCO. 	Modéré (-2)	Forte (-6)	<ul style="list-style-type: none"> limiter les perceptions directes depuis les lieux de mémoire.
	Les sentiers de grande randonnée parcourent le territoire d'étude avec des séquences de plateau qui alternent avec la rencontre d'une succession de vallons. Les sentiers de petite randonnée relient principalement les sites mémoriels et les éléments de patrimoine.	Modéré (2)	=	<ul style="list-style-type: none"> Depuis les séquences de plateau, l'ouverture paysagère favorise les vues sur la ZIP. Un PR traverse la ZIP. 	Très faible (-0,5)	Faible (-1,5)	
Axes routiers	Les axes principaux sont essentiellement situés dans les vallées et en limite d'aire d'étude éloignée. L'axe de l'autoroute A1 s'accompagne d'une ligne ferrée.	Fort (3)	=	<ul style="list-style-type: none"> Les autoroutes et voies rapides offrent des vues courtes. Les grandes départementales de l'aire d'étude éloignée s'accompagnent de nombreux parcs éoliens au nord et à l'ouest. 	Très faible (-0,5)	Faible (-1,5)	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le parc selon une logique d'implantation lisible et compréhensible en vue intermédiaire et lointaine.
	Les axes secondaires sont nombreux et parcourent tout le plateau ouvert.	Modéré (2)	=	<ul style="list-style-type: none"> Les axes de circulation qui empruntent le plateau sont exposés à des vues très ouvertes et rasantes sur la ZIP. Les vues sont limitées depuis les séquences en fond de vallée, mais celles-ci sont rares. 	Modéré (-2) à Fort (-3)	Modérée (-4) à forte (-6)	
Contexte éolien	Nombreux parcs éoliens sont existants, accordés ou en instruction sur le territoire, principalement au nord et à l'ouest.	Fort (3)	↑	<ul style="list-style-type: none"> Le risque d'effets d'encerclement et de saturation est important pour les bourgs proches. Des effets cumulés sont attendus depuis la grande majorité des axes de circulation. 	Fort (-3)	Forte (-9)	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une implantation composant un pôle éolien cohérent. Limiter l'occupation visuelle par l'éolien depuis les principaux bourgs.



Sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



- Limite départementale
- Principaux bourgs
- ✈ Eoliennes existantes
- ✈ Eolienne accordées
- ✈ Eoliennes en instruction

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

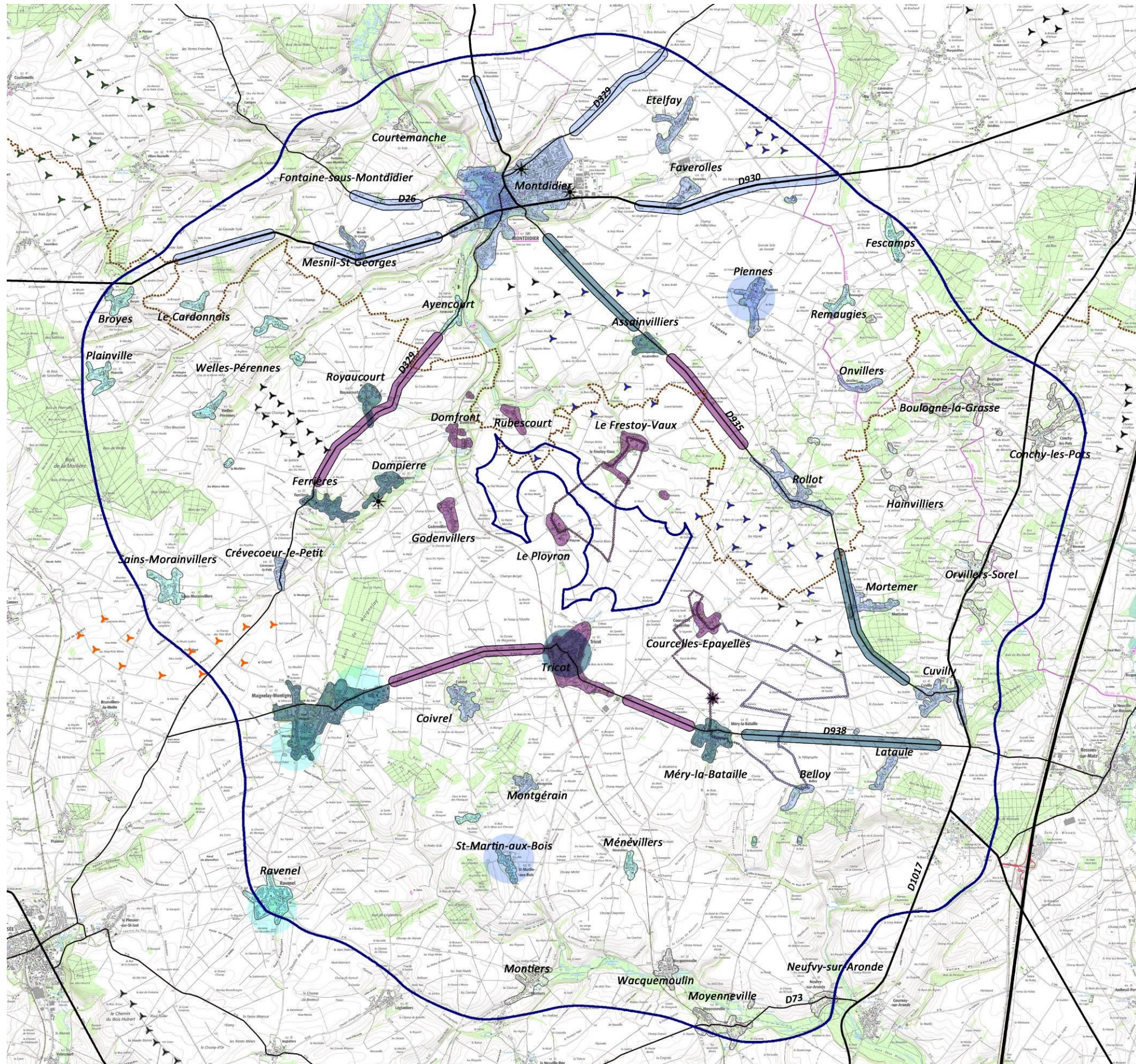
- ☆ Patrimoine

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

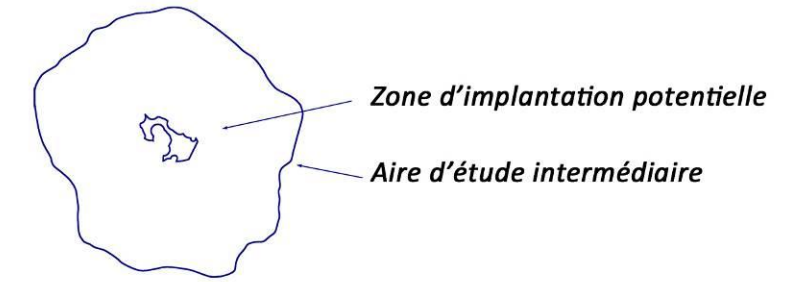
N

0 1 2 3 5km

CORIEAULYS
Environnement & Paysage



Sensibilités liées à l'aire d'étude intermédiaire



- Limite départementale
- Eolienne existante
- Eolienne autorisée
- Eolienne en instruction
- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Patrimoine
- Bourg et hameau
- Séquence routière
- ⋯ Sentier de randonnée
- ✳ Lieu de mémoire

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

B. PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES

L'identification des différentes sensibilités amène à plusieurs préconisations, principalement vis-à-vis du relief et de l'habitat :

- ✦ **Le cadre paysager des bourgs** : les bourgs sont nombreux. Ils présentent des silhouettes ponctuées de clochers et se situent dans un secteur déjà très marqué par l'éolien. On évitera les implantations menant à des situations d'encerclement, celles dans les axes sortant des bourgs ou encore les covisibilités mettant en concurrence la silhouette bâtie. **Pour limiter le risque d'encerclement, il est préférable d'occuper soit l'est soit l'ouest de la ZIP, mais de ne pas occuper les deux secteurs simultanément.**
- ✦ **Le paysage des petites vallées** : les vallées sont étroites et présentent une mosaïque paysagère qui rompt avec le plateau. On privilégiera une implantation la plus éloignée possible du versant de celles-ci.
- ✦ **La cohérence du pôle éolien** : dans la continuité des parcs existants, on privilégiera une composition linéaire, régulière et d'orientation est-ouest.

III. COMPOSITION DU PROJET

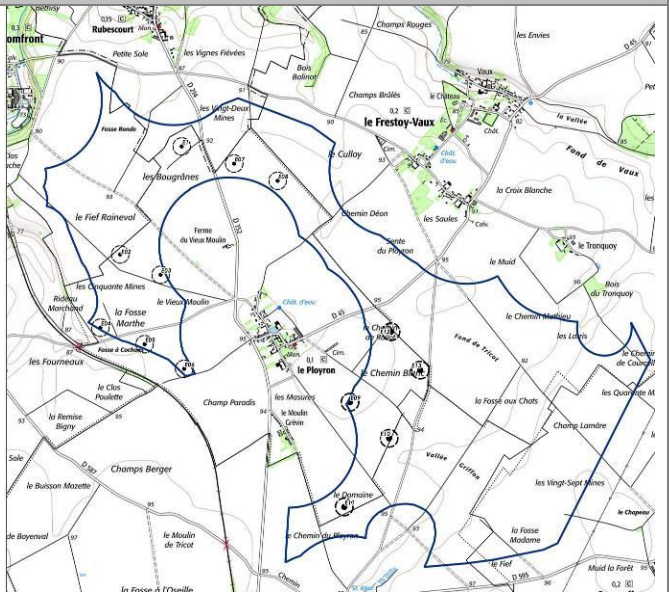
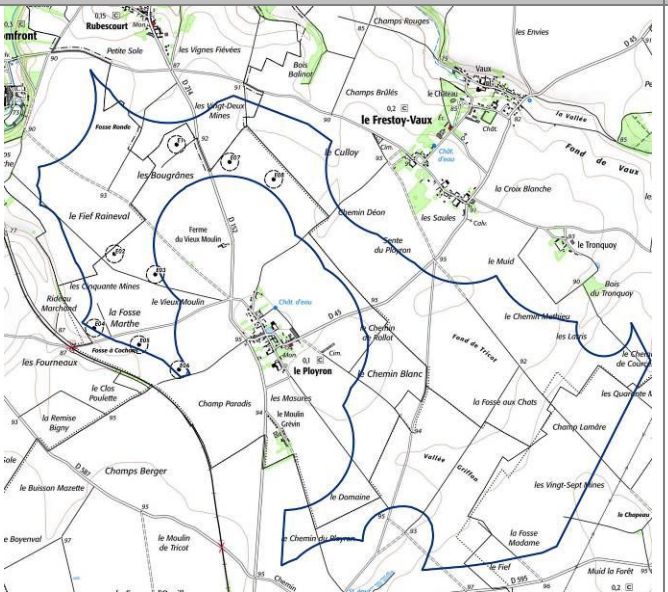
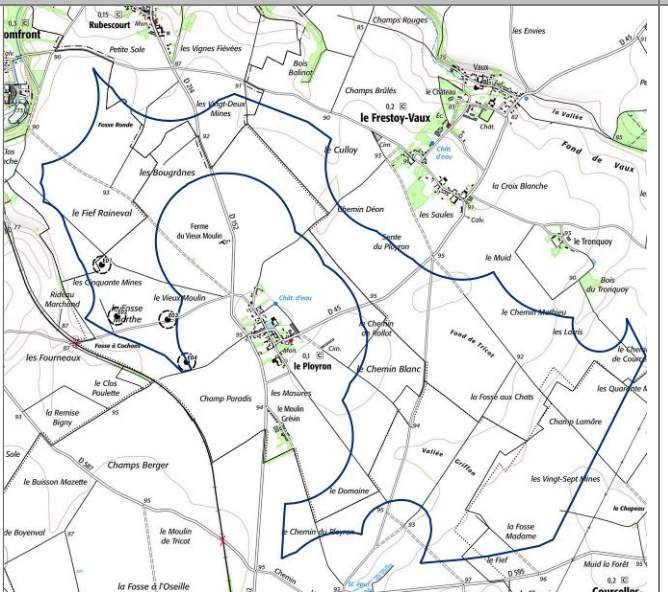
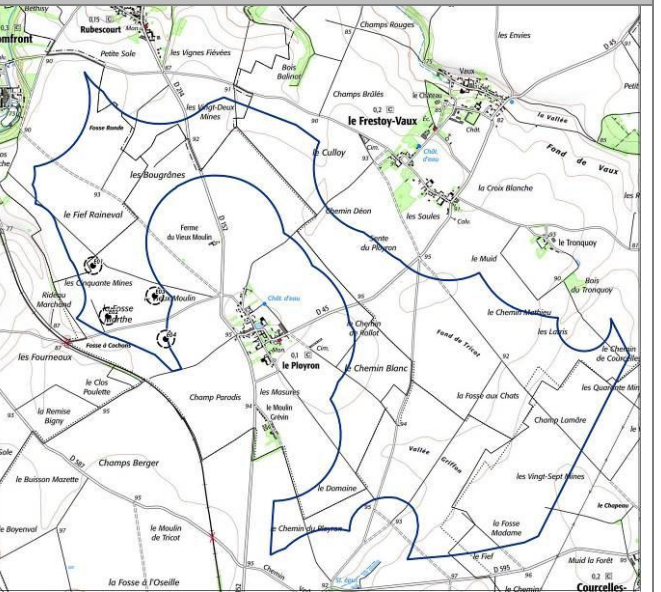
I. LES VARIANTES D'IMPLANTATION

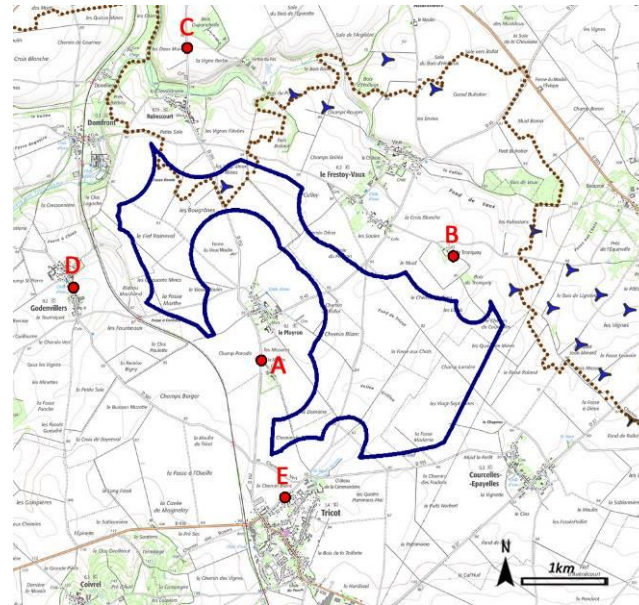
Le schéma d'implantation des éoliennes a évolué durant le développement du projet afin de prendre en compte les différentes contraintes et sensibilités du territoire, les enjeux de terrain et les retours d'expertises.

Les scénarios étudiés et présentés ci-dessous ont été définis selon un ensemble de critères (réglementaire, paysager, mais aussi écologique, technique, humain, ...). Les quatre variantes présentent des gabarits de 165m en bout de pale. Elles proposent des implantations à 13 et à 4 éoliennes. L'évolution de l'implantation est résumée ci-après

Afin de comparer les effets des variantes d'implantation dans le paysage, cinq points de vue ont été sélectionnés. Ils illustrent les perceptions depuis différents lieux de vie et axes de circulation et proposent différentes directions. Il s'agit de vues plutôt proches, d'où le projet sera visible.

Les variantes 3 et 4, avec leur composition simple et lisible et le faible nombre de mâts sont les plus satisfaisantes du point de vue du paysage.

VARIANTES	V1	V2	V3	V4
				
Nombre d'éoliennes	13 éoliennes	8 éoliennes	4 éoliennes	4 éoliennes
Hauteur des éoliennes	165m max en bout de pale	165m max en bout de pale	165m max en bout de pale	165m max en bout de pale
Caractéristiques	La variante 1 est constituée de 13 éoliennes disposées de part et d'autre de la commune de Le Ployron. 8 éoliennes à l'ouest et 5 éoliennes à l'est de la commune, avec une implantation sur 3 lignes dans le sens du vent dominant.	La variante 2 est composée de 8 éoliennes uniquement situées à l'ouest du bourg du Ployron. Elle répond aux recommandations de l'état initial de ne pas occuper les deux secteurs simultanément.	La variante 3 propose une suppression de 50% du nombre d'éoliennes par rapport à la variante 2, principalement pour limiter au maximum les impacts pressentis sur la faune, la flore et les habitats. Du point de vue paysager, cette implantation favorise un angle d'emprise horizontal réduit.	Cette variante est une adaptation à la marge des implantations proposées en V3. Elle s'éloigne de l'habitation la plus proche et conserve une implantation en quinconce régulière et lisible.

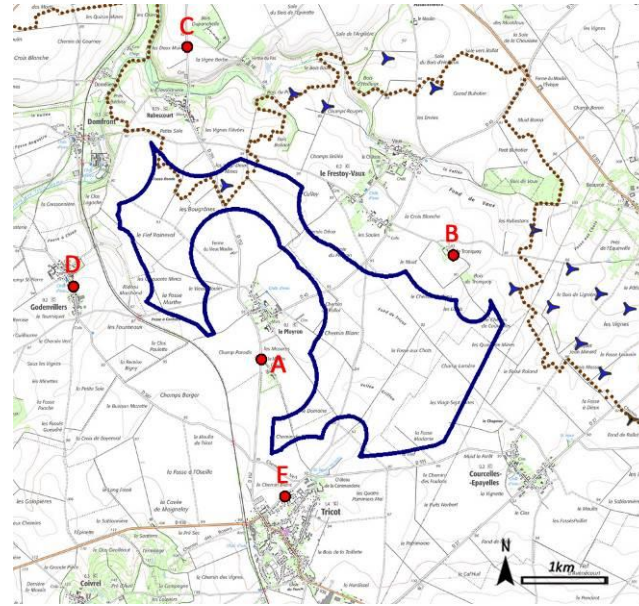


A-Le Moulin Grévin

Le hameau du Moulin Grévin s'attache à la D152 au sud du bourg du Ployron. Le paysage est largement ouvert et profond sur le plateau cultivé. Le bourg du Ployron apparaît en marge du panorama, avec son maillage végétal et son bâti de faible hauteur.

Le projet éolien du Balinot est visible en arrière-plan du village du Ployron. Les autres parcs sont plus discrets à l'horizon.

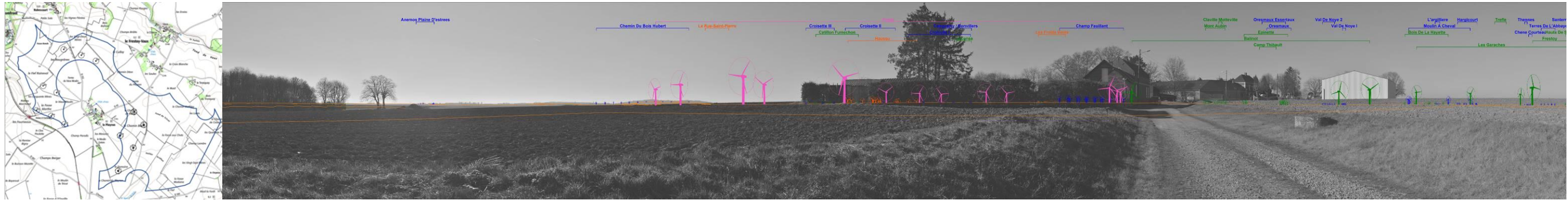
Le projet éolien du Ployron occupe l'espace du plateau dégagé. Dans les variantes 1 et 2 (identiques selon cet angle de vue), les 7 éoliennes visibles s'inscrivent dans la continuité du parc accordé de Balinot et referment l'espace visuel autour du bourg. Dans les variantes 3 et 4, la lisibilité en 2x2 est bonne et une respiration, certes réduite, est ménagée avec le parc voisin. L'échelle visuelle est marquée mais adaptée à l'ouverture paysagère.



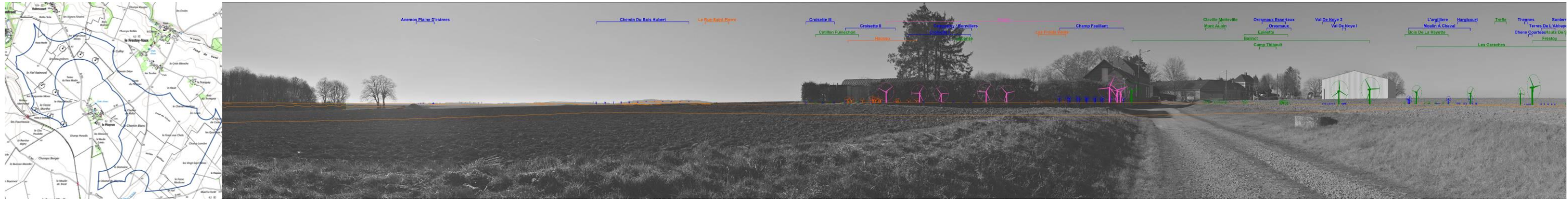
B-Le Tronquoy

Le hameau du Tronquoy est situé au sud-est du bourg de Frestoy-Vaux. Isolé sur le plateau agricole, il est accompagné d'un cadre végétal dense qui limite les relations visuelles avec l'espace ouvert des grandes cultures.

C'est avec la variante 1, la plus proche, que l'ensemble bâti est le plus exposé. Les trois autres variantes basculent à l'ouest et présentent une prégnance moindre.



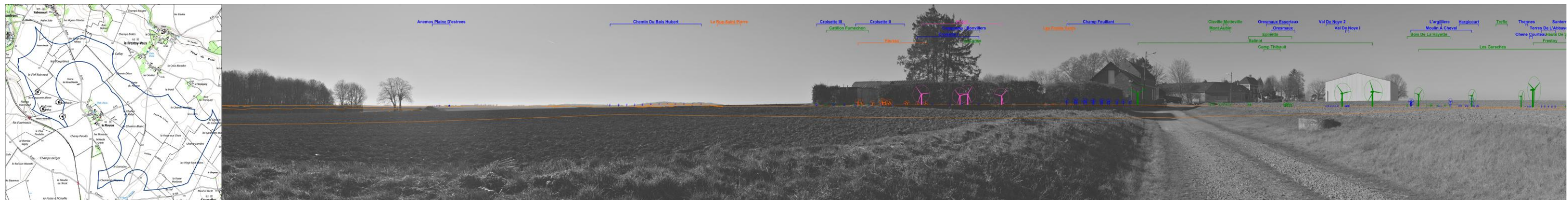
Variante 1



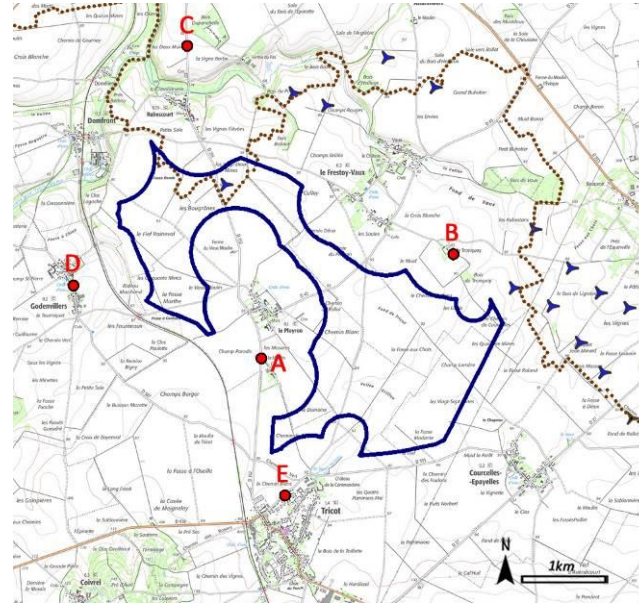
Variante 2



Variante 3



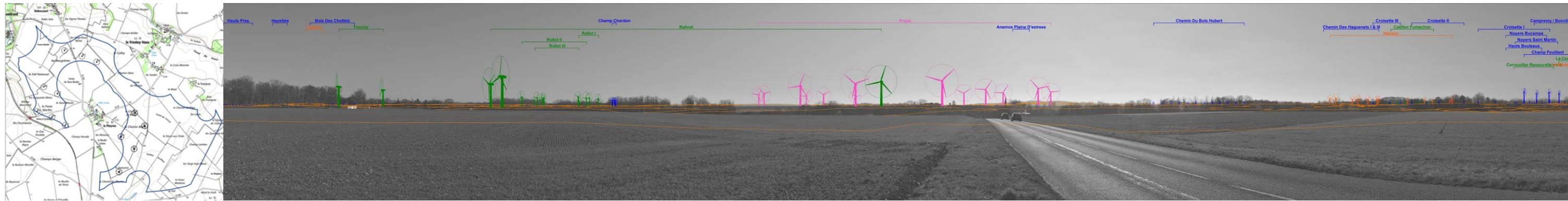
Variante 4



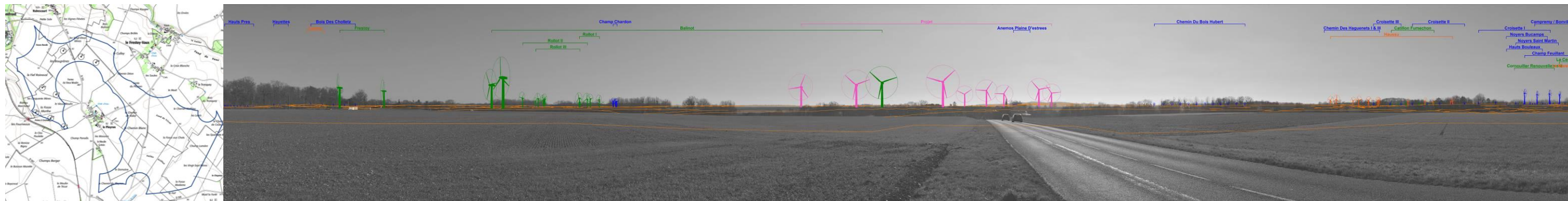
C-Rubescourt par le nord

A l'approche du bourg de Rubescourt par le nord sur la D214, l'église du village (non protégée) émerge de la petite vallée de la Cressonnière. La vue s'ouvre sur le plateau cultivé à l'arrière-plan. Le parc accordé du Balinot, très distendu, présente une hauteur apparente marquée.

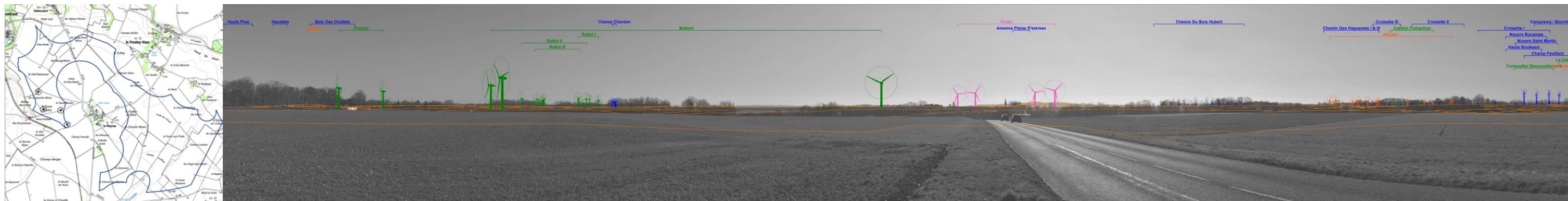
Le projet du Ployron vient s'associer à l'éolienne isolée du parc accordé du Balinot. La variante 1 est la plus étendue. Les effets de superposition et les hauteurs apparentes hétérogènes brouillent la lecture d'ensemble. La variante 2 est moins étirée sur l'horizon et gagne en lisibilité par l'absence d'effets de superposition. Les variantes 3 et 4 présentent une meilleure lisibilité par leur composition simple.



Variante 1



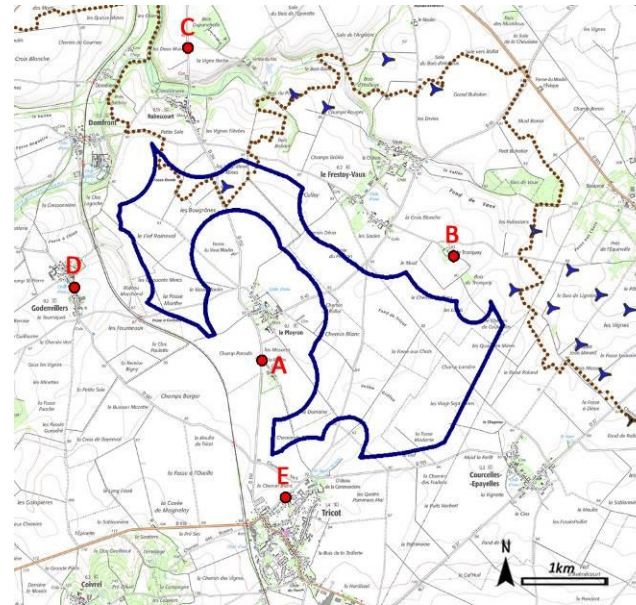
Variante 2



Variante 3

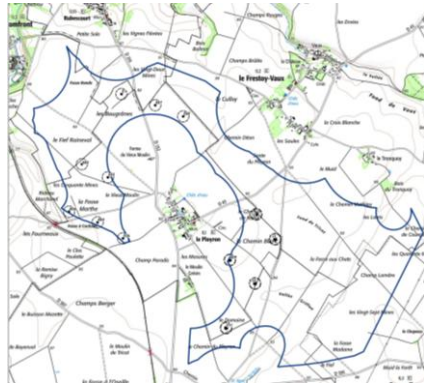


Variante 4



D- Godenvillers

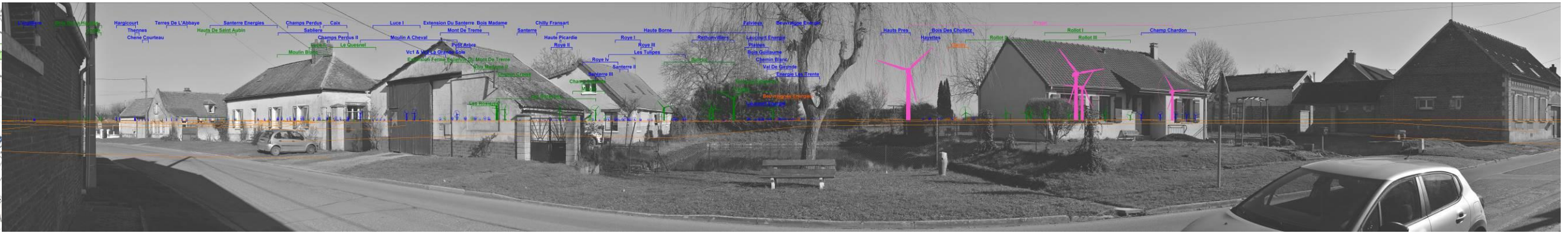
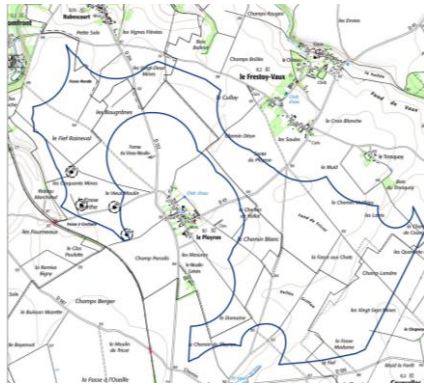
Godenvillers est un village-rue qui s'étire selon un axe nord/sud sur le plateau agricole. Le centre-bourg présente un front bâti irrégulier permettant d'observer ponctuellement le paysage alentour. Au niveau de l'interruption du linéaire bâti, la vue s'ouvre en direction du projet du Ployron. Pour les variantes 1 et 2, plusieurs éoliennes sont visibles. Pour les variantes 3 et 4, seule une éolienne est partiellement visible avec une échelle visuelle réduite.



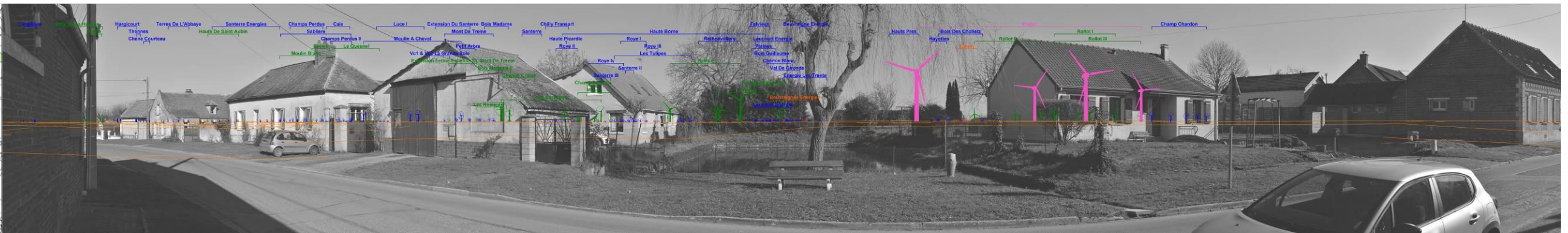
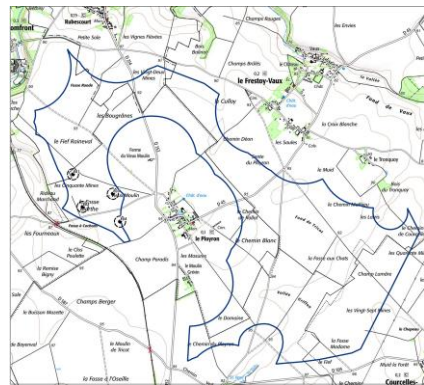
Variante 1



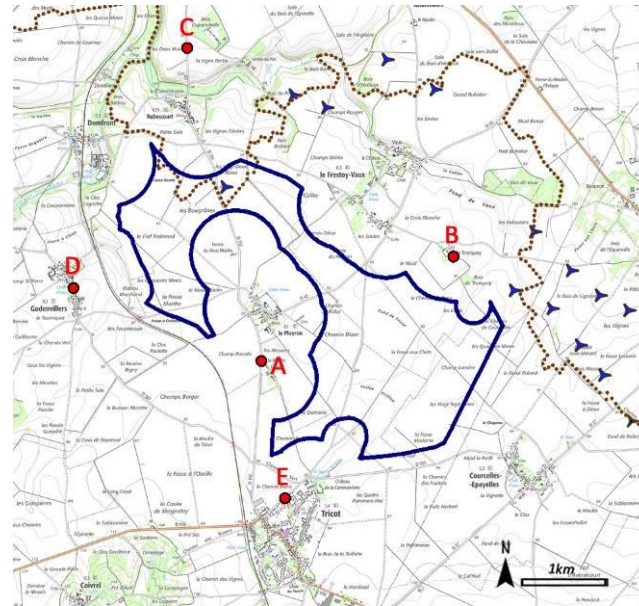
Variante 2



Variante 3



Variante 4

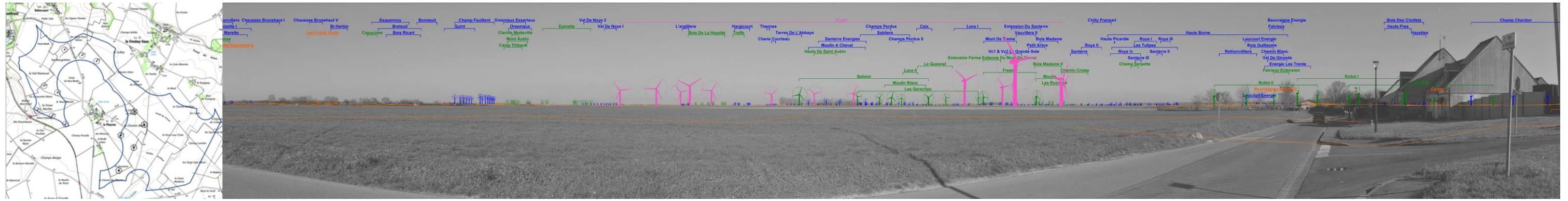


E- Les marges ouest du bourg de Tricot

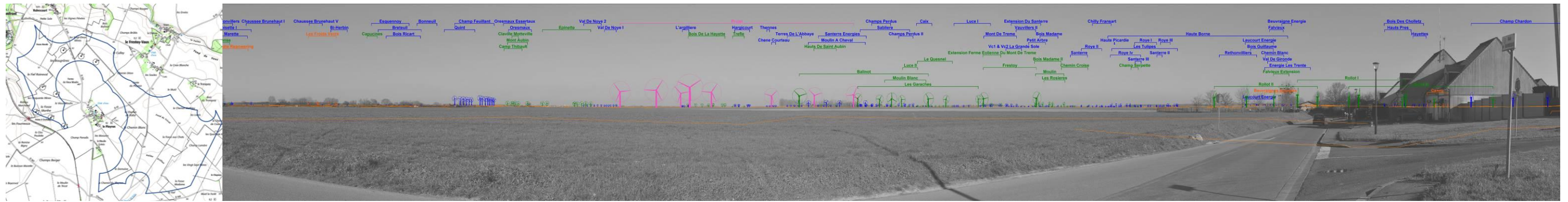
Tricot est un village groupé du plateau. Depuis la rue de Courcelles en marge ouest du bourg, les vues s'ouvrent sur le vaste horizon agricole. On devine la présence des bourgs de Godenvillers et du Ployron ainsi que la végétation qui accompagne les talus de la voie ferrée.

Dans la variante 1, le projet du Ployron est le plus proche du bourg. Les 5 éoliennes situées entre Tricot et le Ployron présentent une hauteur apparente marquée. La variante 2 présente plus d'homogénéité avec l'ensemble des 8 éoliennes visibles dans la continuité des parcs éoliens accordés du Balinot et des Garaches.

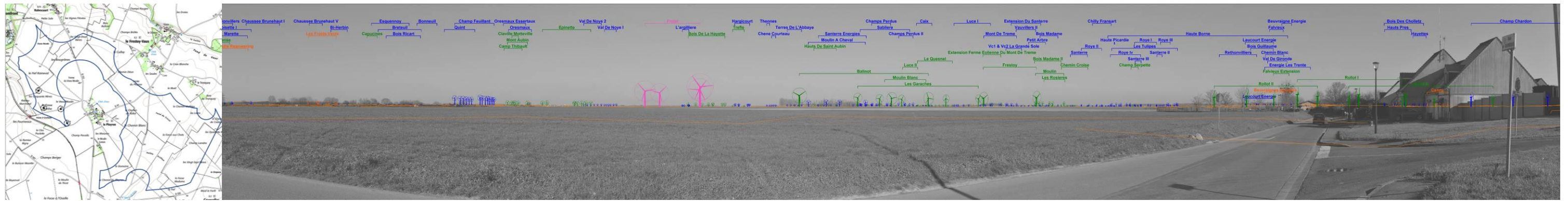
Les variantes 3 et 4, avec un nombre d'éoliennes limité, permettent de réduire les effets de superposition.



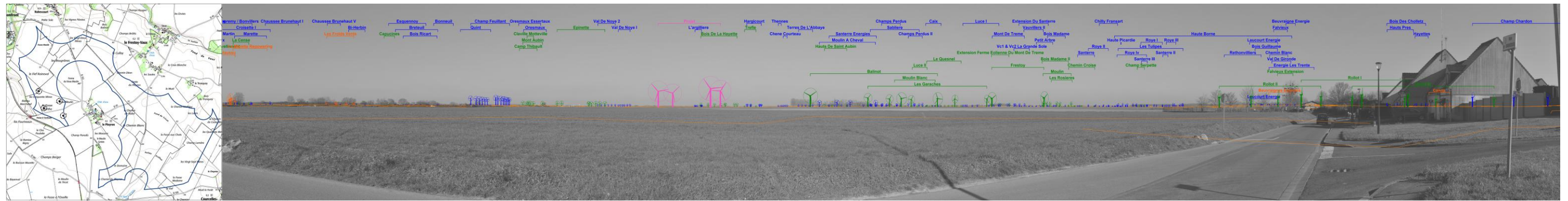
Variante 1



Variante 2



Variante 3



Variante 4

II. LE PROJET RETENU

La variante retenue V4 se compose de :

- ▲ 4 éoliennes d'une hauteur totale maximale de 165m en bout de pale,
- ▲ une structures de livraison située le long de la route locale qui mène à Godenvilliers.

Le projet constitue un bouquet de 4 éoliennes disposées régulièrement en quinconce.

Différents aménagements techniques sont nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, dont notamment : la piste d'accès au lieu d'implantation, les plateformes de montage et de levage, les fondations des éoliennes et un poste de livraison. Ces éléments vont induire des modifications transitoires du paysage local, par le décapage et le stockage des terres, la présence d'engins, la création de surfaces provisoires et l'entreposage des éléments.

Les accès

Afin de réaliser la construction, l'exploitation ainsi que le démantèlement, un réseau de voirie est nécessaire pendant toute la durée de vie du parc éolien. La géométrie de la piste d'accès aux éoliennes est adaptée au passage d'engins nécessaires au transport des éléments. La bande roulante est de 5m de large. Il s'agit d'accès existants ou renforcés.

Les plateformes

Les plateformes de montage, adaptées au modèle d'éoliennes, sont presque de forme rectangulaire et d'une surface d'environ 0,2ha par éolienne, soit environ 8,1ha d'emprises pour l'ensemble du parc. Une aire de stockage (temporaire) d'un peu moins de 2500m² est associée à chaque plateforme, ainsi qu'une emprise (temporaire) pour le montage de la flèche de grue.

Le raccordement électrique

La totalité du réseau inter-éolien est créé en souterrain. Le réseau entre les structures de livraison et le poste source est également enfoui. Les dimensions de la tranchée de raccordement (inter-éolienne et au réseau public national) nécessitent une profondeur minimale de 80cm sur 60cm de large, refermée au fil de l'avancement.

Les postes de livraison

La structure de livraison permet l'évacuation de l'énergie produite par les éoliennes. Il s'agit d'un bâtiment préfabriqué de dimension 10 x 3 x 2,8m. Elle est située le long de la route locale qui relie Le Ployron à Godenvilliers.

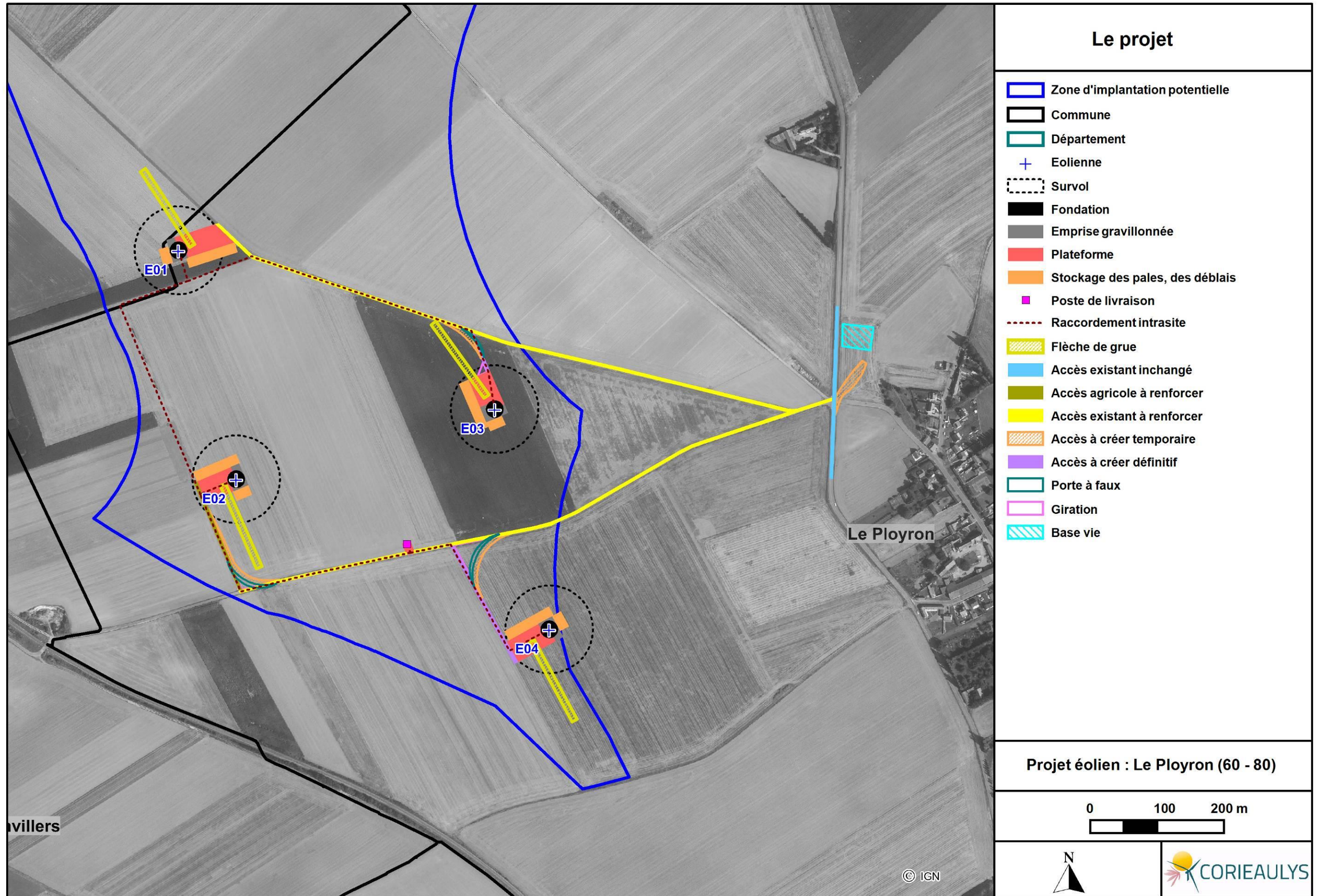
Aménagement	Permanent (m ²)
Fondation	2120
Plateforme de l'éolienne	8131
Plateforme du PDL	176
PDL	30
Piste agricole à renforcer	920
Emprise non cultivable (gravier)	2372
Accès à créer définitif	1426
Piste existante à renforcer	9253
Total*	22278

Aménagement	Temporaire (m ²)
Piste à créer temporaire	2464
Stockage des pales	4458
Porte à faux	837
Base vie	1509
Stockage déblai	1500
Flèche de grue (hors plateforme)	4197
Giration	1640
Air de grutage PDL	110
Total**	15878

Raccordement (ml)	15832
--------------------------	--------------

* le PDL et la fondation est soustrait du total. Le PDL étant déjà compris dans "Plateforme du PDL" et la fondation en partie dans "Plateforme"

** Le porte à faux n'est pas pris en compte dans le total car il n'a pas d'emprise à proprement parler au sol



Le projet

- Zone d'implantation potentielle
- Commune
- Département
- + Eolienne
- Survol
- Fondation
- Emprise gravillonnée
- Plateforme
- Stockage des pales, des déblais
- Poste de livraison
- Raccordement intrasite
- Flèche de grue
- Accès existant inchangé
- Accès existant à renforcer
- Accès à créer temporaire
- Accès à créer définitif
- Porte à faux
- Giration
- Base vie

Projet éolien : Le Ployron (60 - 80)

